

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

La séance est ouverte à 20h15

sous la présidence de Monsieur le Maire d'Antony, Jean-Yves Sénant.

M. le Maire : Je propose à M. Di Palma de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par M. Di Palma.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND à M. MEDAN

Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS

Mme BERTHIER à M. GOULETTE

Mme EL MEZOUEDE à Mme PRECETTI

Mme REMY-LARGEAU à Mme ASCHEHOUG

M. le Maire : Merci M. Di Palma. Mes chers collègues, si vous le voulez bien, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de M. Gatéra qui est décédé le 19 juillet dernier des suites d'un accident de la circulation. Albert Gatéra était très engagé de longue date dans la vie associative d'Antony en tant que dirigeant du club de basket.

Et également en mémoire des victimes de l'explosion du port de Beyrouth, au Liban, qui a eu lieu le 4 août dernier.

(Une minute de silence est respectée.)

Je vous remercie.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2020.

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin, y a-t-il des observations ou des rectifications sur ce compte rendu ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est approuvé.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions qui ont eu lieu pendant l'intersession, y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Il n'y en a pas.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire : Nous passons à la liste des déclarations d'intention d'aliéner. Là aussi, y a-t-il des questions sur cette déclaration des intentions d'aliéner ? Il n'y en a pas.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose d'abord de traiter de plusieurs questions qui ne font pas l'objet de délibérations mais qui sont néanmoins importantes à porter à votre connaissance.

- Information sur la modification n° 5 du PLU

D'abord la modification du PLU. Madame Aschehoug m'a demandé d'informer le conseil municipal sur la modification de notre PLU à laquelle procède actuellement le Territoire et qui fait l'objet d'une enquête publique. C'est effectivement un sujet important qui est évoqué dans cette enceinte, même si, comme vous le savez malheureusement, c'est le conseil du Territoire désormais qui selon la loi en a le pouvoir. La loi NOTRe lui a transféré la compétence Urbanisme. Néanmoins nous, conseil municipal d'Antony, il est bon que nous en discutons. Alors je propose qu'on en parle ce soir.

Je propose également de vous présenter, parce que c'est important, la politique engagée en matière de transition écologique par notre municipalité, je passerai la parole tout à l'heure à Michel Gioria et à Perrine Précetti pour en parler.

Nous aurons ensuite à nous prononcer sur un vœu qui est présenté par le Groupe Antony Terre Citoyenne au sujet de la 5 G.

Et enfin je répondrai à deux questions écrites qui m'ont été adressées par le Groupe Antony en Mouvement. Voilà le programme avant d'aborder l'ordre du jour.

Je propose de commencer tout de suite par la présentation de la modification du PLU.

- Information sur la modification n° 5 du PLU.

A l'été 2019, ça remonte maintenant à plus d'un an, nous avons demandé au Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris de lancer la cinquième modification de notre PLU. Nous devons la demander au Territoire parce que, comme vous le savez, comme je l'ai dit tout à l'heure, les communes n'ont plus la maîtrise de leur urbanisme et de leur aménagement. Depuis 2016, en vertu de la Loi NOTRe, c'est l'intercommunalité qui en a la compétence. La Loi NOTRe a été votée sous la présidence de F. Hollande et elle a été maintenue, au moins jusqu'à présent, par la Présidence actuelle. Heureusement, la ville d'Antony conserve une certaine influence au sein du Territoire et nous avons donc pu élaborer la réforme que nous voulions, réforme soumise en ce moment à enquête publique.

L'objet principal de la modification du PLU, c'est d'établir de nouvelles règles pour mettre fin au processus en cours d'imperméabilisation des sols afin de mieux résister au réchauffement climatique qui s'accélère d'année en année. Nous avons encore beaucoup d'espaces verts à Antony et cela se voit quand on regarde une carte prise de satellite : une surface verte avec des points rouges, les toits de tuiles. Mais depuis quelques années, les espaces verts appartenant à des propriétaires privés diminuent progressivement sous la pression immobilière qui conduit ces derniers à diviser leurs parcelles, quand c'est possible, et à les vendre à des promoteurs pour y construire de nouveaux logements.

Ce processus concerne essentiellement la zone UD, la zone la moins dense de la ville, qui occupe les deux-tiers de la superficie communale. Nous l'appelons encore la zone pavillonnaire, mais depuis l'an 2000, la Loi SRU interdit de la réserver aux pavillons. La Loi SRU a été votée, je le rappelle, sous le gouvernement Jospin avec la volonté, déjà, de densifier l'habitat. Avec cette loi, les promoteurs ont le droit d'acheter des parcelles pavillonnaires et d'y construire des immeubles. Depuis vingt ans, la loi interdit à la commune de réserver la zone UD aux seuls pavillons.

Force est de constater qu'en vingt ans d'application de la Loi SRU, la zone UD ne s'est pas trop dégradée. Peu d'immeubles y ont été construits parce que la Municipalité a tout fait pour dissuader les promoteurs et pour les convaincre de se limiter à des projets peu agressifs pour l'environnement du quartier concerné.

Depuis 2010, seule une vingtaine de pavillons, sur les 10 000 que compte la zone UD, ont été remplacés par des immeubles. Mais, en revanche, nous avons laissé s'y construire des pavillons, ce qui peut paraître naturel en zone pavillonnaire.

Au cours des dernières années, les divisions de grandes parcelles se sont malheureusement multipliées autour de la Coulée Verte, dans le quartier Pajeaud et dans le quartier des Rabats, en particulier sous le coup de la pression immobilière alors que, parallèlement, les étés se sont avérés de plus en plus chauds et les orages de plus en plus diluviens, comme en juin 2018. Il nous est donc apparu l'an dernier qu'on ne pouvait pas laisser se poursuivre ce processus et qu'il fallait protéger à tout prix les espaces verts privés pour combattre le réchauffement climatique. C'est l'objet principal de la modification de notre PLU qui contient aussi un certain nombre de règles destinées à maintenir la qualité de ces espaces verts.

Dans le même esprit, nous avons proposé de transférer deux segments de la rue Gabriel Péri et du boulevard P. Brossolette de la zone centre-ville à la zone UD.

Enfin, pour faciliter l'atteinte du ratio de 25 % de logements sociaux en 2025, nous proposons aussi d'imposer la réalisation de 30 % de logements sociaux à tout programme de plus de 2 000 m² de surface de plancher.

Voilà pour l'essentiel l'objet de la modification du PLU actuellement soumise à l'enquête. Si vous désirez plus d'informations, Madame Precetti pourra vous répondre.

En vue de constituer le dossier soumis à l'enquête publique, le Président de Vallée Sud Grand Paris a, comme le prévoit la loi, soumis le projet à l'Etat. Il a reçu, il y a quelques jours, la réponse du Préfet que je vais vous lire in extenso. Le préfet a écrit bien sûr au Président de Vallée Sud Grand Paris car c'est le Président de Vallée Sud Grand Paris qui est compétent en matière d'urbanisme, il faut s'y habituer...

Lettre du Préfet :

« Par courrier en date du 9 juillet 2020, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification numéro 5 du PLU d'Antony, indiquant que l'enquête publique se tiendrait du 21 septembre au 21 octobre 2020.

Ce projet de modification porte notamment sur la limitation de la constructibilité en zone pavillonnaire (UD) afin de préserver les cœurs d'îlots et le caractère paysager. Il est à ce titre prévu d'instaurer de nouvelles règles introduisant une limitation de l'emprise au sol dégressive avec l'augmentation de la superficie de l'unité foncière et l'interdiction d'implanter des constructions principales en dehors de la bande de 20 mètres à partir de l'alignement.

Des mesures concernant l'ensemble des zones urbaines entendent également protéger et créer de nouveaux espaces verts (augmentation du taux d'espaces verts de pleine terre, plantation d'arbres, etc.)

Si certaines de ces orientations sont légitimes au regard de considérations paysagères et environnementales, les dispositions en zone UD vont entraîner une réduction de la constructibilité et des possibilités de densification dans une zone couvrant plus de la moitié des espaces urbanisés de la commune.

Elles risquent par conséquent de compromettre les obligations de la ville d'Antony en matière de densification et de production de logements : avec une densité des espaces d'habitat de 52,6 logements par hectare en 2013, la ville d'Antony est en effet soumise aux objectifs d'intensification fixés par le SDRIF de 10 à 15 % des tissus urbains. Or le projet de modification du PLU ne traduit pas cet objectif chiffré. Il convient donc que le rapport de présentation du PLU soit modifié pour apporter la démonstration que cet objectif sera atteint.

Ce projet de modification comprend en outre des mesures en faveur de la production de logements sociaux. Si ces mesures sont un signal positif alors que le taux SRU de la ville d'Antony est de 22,99 %, il conviendrait cependant de les renforcer pour garantir que l'objectif triennal 2020 - 2022 de 272 logements sociaux soit atteint. Les secteurs de mixité sociale qui sont introduits sur deux zones (UA et UB) de la commune pourraient ainsi être plus ambitieux en abaissant à 1000 mètres carrés le seuil à partir duquel sont exigés 30 % de logements sociaux.

Ces secteurs de mixité sociale pourraient également être étendus à d'autres zones de la ville, y compris les zones pavillonnaires dont le cadre de vie ne serait pas altéré en envisageant des logements sociaux sous la forme de petits collectifs.

Cette disposition permettrait par ailleurs de garantir une meilleure répartition des logements sociaux sur l'ensemble de la ville. Outre les secteurs de mixité sociale, le PLU pourrait également contenir des outils supplémentaires en

faveur de la production de logements sociaux (emplacements réservés, bonus de constructibilité).

Il convient également que le rapport de présentation apporte des précisions, notamment en termes de programmation, sur la manière dont la ville va pouvoir tenir ses engagements en matière de production de logements sociaux, au-delà de la simple évocation des deux secteurs d'intensification urbaine (Antony-pole et Croix de-Berny).

Au vu de ces éléments, je ne pourrais émettre d'avis favorable au projet que lorsque des précisions auront été apportées dans le rapport de présentation sur la manière dont seront remplis les objectifs en matière de densification et de production de logements, notamment sociaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. Le Préfet des Hauts-de-Seine. »

Pendant la campagne des Municipales, vous nous avez accusés de densifier la ville, de bétonner la ville, et de le faire volontairement, librement, pour satisfaire je ne sais quel intérêt. C'était votre principal argument de campagne, la densification voulue par le maire pour le plus grand bénéfice des promoteurs. Nous vous avons répondu que la densification était imposée par l'Etat mais, imperturbablement, vous avez continué de proférer vos accusations. Et certains vous ont cru.

Il apparait clairement que c'est l'Etat qui nous a soumis des objectifs d'intensification du tissu urbain : + 10 à +15%, selon le SDRIF. Le Préfet le

rappelle et, malgré les canicules, malgré les pluies diluviennes, il n'en démord pas, il ne lâche rien. Il faut continuer de construire, coûte que coûte, insiste t'il. Nous n'aurons pas de peine à le rassurer : avec le nouveau quartier Jean Zay et les 1100 logements de la ZAC, et avec le projet Antonypole et ses 3500 logements, nous serons très au-delà des obligations que nous impose l'Etat. Mais, si nous n'avions pas ces deux espaces à urbaniser, comme certaines de nos villes voisines, nous n'aurions pas d'autre solution que de construire des immeubles collectifs en zone pavillonnaire. D'ailleurs, vous le remarquerez, cette perspective ne choque pas le Préfet. Pas du tout. Au contraire même : « le cadre de vie des zones pavillonnaires ne serait pas altéré en y envisageant des logements sociaux sous la forme de petits collectifs ».

La même phrase sur les petits collectifs en zone pavillonnaire avait été prononcée mot pour mot par le porte-parole du groupe Citoyens à Antony en 2013 quand le Conseil Municipal avait eu à se prononcer sur le SDRIF pour lequel toute la gauche antonienne avait voté.

Avouez, mes chers collègues, qu'entendre proférer de tels mensonges pendant toute la campagne sur le sujet de la densification qui serait voulue par le maire a pu être révoltant. D'autant que, chacun le sait, comme l'écrivait Voltaire et encore Beaumarchais dans le Barbier de Séville, « Calomniez, mentez ! Mentez hardiment ! Il en restera toujours quelque chose ».

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire sur le projet de modification du PLU d'Antony, vous avez la parole.

Mme ASCHEHOUG : Monsieur le Maire, Messieurs dames, la révision du PLU pour nous est un acte important pour tous les concitoyens et c'est une bonne chose que vous ayez décidé d'inscrire ce point en préambule de cette séance, vous devez aux Antoniens de leur présenter les objectifs, cela permettra le débat, débat sans vote bien sûr puisque l'enquête publique est en cours ; mais cela permettra d'éclairer nos concitoyens sur les objectifs et les propositions des uns et des autres, une forme d'exercice de démocratie citoyenne.

Nous considérons que cette modification répond dans l'ensemble à des objectifs pertinents même si elle est bien tardive. La modification n° 4 du PLU de 2018 aurait dû entamer cette démarche. Nous avons identifié trois objectifs de cette modification : la dés-imperméabilisation des sols, même si le texte ne parle que de combattre l'artificialisation des sols, ce qui n'est pas exactement équivalent et limite les moyens d'action, et les habitants ont en mémoire les inondations de juin 2018 au-dessous des Rabats, le long de la Bièvre, quartier des fleurs, l'épisode de cet hiver moins sévère sur les mêmes quartiers ; et celui pendant le confinement de la rue Madeleine ; la lutte contre la canicule, il ne faut pas confondre climat et météorologie ; et l'augmentation des capacités en logements sociaux. A ce sujet, est-ce que vous pourriez évaluer combien de logements sociaux auraient pu être construits si cet objectif avait été fixé plus tôt et combien sont attendus maintenant ?

Nous apprécions le fait que ce qui était impossible ces dernières années est devenu urgent désormais. Faites de ce moment cet exercice de démocratie

auquel les Antoniens et les Antoniennes aspirent ; partageons nos savoirs et nos idées, débattons en conseil municipal mais aussi dans Antony. Merci.

Mme LAJEUNIE : Monsieur le Maire, la révision du PLU est pour l'avenir. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a eu mensonge pendant la campagne électorale même si ça vous arrange ; la campagne c'était le bilan de tout ce qui avait eu lieu sur Antony et tout un chacun avait pu voir un certain nombre d'immeubles se construire, y compris dans la zone pavillonnaire ; un certain nombre de collectifs s'étaient levés dans des quartiers pour empêcher cela, donc vous ne pouvez pas parler de mensonges. Ce n'est pas vrai.

Et dans certaines villes, notamment Clamart, dont le maire est M. Jean-Didier Berger et qui est aussi le Président du Territoire, le maire avait lui-même réussi, malgré des injonctions du préfet et malgré des demandes de l'Etat, à protéger sa zone pavillonnaire avec différentes solutions. Ces solutions, nous vous les avons exposées, donc je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a mensonge. Maintenant nous allons parler de l'avenir.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, au sujet du mensonge, il s'agit ...

Mme CHABOT : S'il vous plaît ?

M. le Maire : Attendez, je réponds d'abord sur la question du mensonge : Il s'agit du mensonge sur le fait que c'était la ville qui, volontairement, volontairement, a décidé de densifier. Il est clair là que c'est le préfet qui nous impose de densifier et qui rappelle simplement que c'est une obligation imposée par l'Etat de longue date et que nous avons un objectif de 15 % de

densification à remplir et il s'inquiète du fait que la modification du PLU nous empêche de la remplir. C'est bien la preuve que c'est l'Etat qui nous impose cette densification. Le mensonge, ce n'est pas que sur la densification, c'est d'affirmer que c'est nous qui la voulions et non pas l'Etat.

Mme LAJEUNIE : Vous pouviez vous y opposer, certains l'ont fait.

Mme CHABOT : Je voulais revenir sur deux points : le premier, c'est que la densification c'est quelque chose qui est absolument nécessaire parce que nous sommes de plus en plus nombreux et soit on densifie, soit on augmente l'étalement urbain. L'étalement urbain fait un mitage des terres agricoles, c'est-à-dire qu'on augmente les besoins en transports en commun, ou l'usage de la voiture individuelle, donc si on ne veut pas étaler, étaler les villes, la seule solution c'est de densifier. Densifier de manière raisonnée, c'est certain, mais densifier quand même.

Ensuite, vous semblez présenter la zone pavillonnaire comme une espèce de zone à défendre, de zone retranchée dans laquelle il ne faudrait surtout pas de logements sociaux. L'une des clés de la politique de la ville, c'est peut-être justement d'éviter de reconstituer des quartiers qui sont des ghettos et de faire de la mixité partout. Et à ce titre la proposition d'abaisser à 1.000 mètres carrés la réalisation de 30 % de logements sociaux nous paraît une excellente mesure.

M. le Maire : Merci Mme Chabot mais ce n'est pas ce qu'écrivait votre équipe pendant la campagne. Elle nous accusait de densifier ! Elle nous accusait, et elle nous accusait de vouloir, nous, densifier, et nous on répondait : La

densification c'est l'Etat qui nous l'impose. Il faut loger effectivement les Franciliens, je suis d'accord avec vous, il faut loger les Franciliens, mais si on nous accuse nous, de densifier, ce n'est pas une décision de la ville. Je suis d'accord pour appliquer la décision de l'Etat, mais ce n'est pas notre décision, c'est une décision qui nous est imposée par l'Etat, et vous l'avez vu, par le Préfet. C'est clair. Donc l'accusation politique de densification qui à l'époque était porteuse au plan électoral était un mensonge.

Mme DESBOIS : Alors je ne sais pas quelle a été la position des autres groupes, M. le Maire, dans cette campagne, mais à chaque réunion publique j'ai dit aux citoyens les yeux dans les yeux : Il faut densifier. Les commentaires que l'on a été amenés à faire sur votre politique ne sont pas liés au fait qu'il fallait ou non densifier parce qu'on est à Antony, on est en petite couronne parisienne, et il faut densifier, je rejoins Agnès Chabot. En revanche ce que l'on a dit en campagne, c'est que votre manière, M. le Maire, de densifier n'était pas pilotée et nous paraissait améliorable et en particulier vous évoquez ces deux zones qui sont un vrai potentiel foncier pour la commune, en particulier la Zac Jean Zay et Antonympole, qui sont effectivement des zones où l'on va pouvoir construire du logement, il nous est apparu et c'est aussi l'avis de nombreux Antoniens que les choix qui avaient pu être faits notamment au centre-ville mais pas que, n'étaient pas les bons, et qu'on était sur des opérations unitaires, que tout cela n'était pas harmonisé à l'échelle de la ville avec une vision urbanistique et un projet d'aménagement. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit : sur nos tracts on a écrit noir sur

blanc, les Antoniens peuvent aller le voir, que la ville d'Antony va se densifier. Ce sont vos choix en matière d'aménagement que l'on a, je dirais, commentés, et pour lesquels on a fait des propositions alternatives. Merci.

M. le Maire : D'autres interventions ? Donc vous êtes tous pour la densification maintenant, c'est clair ! Il n'y a plus de souci ? Vous ne m'accuserez plus de le vouloir. Parfait. Je vous remercie.

Mme LAJEUNIE : Non, c'est encore un raccourci, M. le Maire.

M. le Maire : Nous passons donc au deuxième point qui est la présentation de notre politique en matière de transition écologique et je passe la parole à Michel Gioria.

- Politique en matière de transition écologique.

M. GIORIA : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons été élus avec un programme ambitieux et responsable en matière de transition écologique. Depuis six mois nous avons engagé un travail avec l'ensemble de l'équipe et avec l'ensemble des services, avec l'idée d'atteindre trois objectifs :

- Le premier objectif est de doter Antony des équipements qui vont lui permettre d'être à la pointe des questions de transition écologique, notamment des questions autour des infrastructures de recherche pour les véhicules électriques, la rénovation des écoles, etc., etc., je détaillerai ça un petit peu plus tard.
- D'accompagner les citoyens et les Antoniens dans leur contribution à la transition écologique.

- Et un sujet extrêmement important puisque c'est quelque chose qui va durer vingt, trente ans, puisqu'on est sur des objectifs de long terme sur le sujet, qui est de transformer le fonctionnement de l'administration pour que les compétences à l'intérieur des services permettent d'inscrire une politique ambitieuse sur le long terme en matière de transition écologique.

Ces trois objectifs, donc, on a commencé à les mettre en œuvre, malgré la crise du Covid. Ce qui a déjà été engagé, malgré la crise du Covid, c'est la mise en place d'un nouvel arrêté pour la ZFE, ce qui fait du coup d'Antony une ville exemplaire à l'échelle de la Métropole. Vous savez que la zone de faibles émissions permet d'améliorer fortement en matière de pollution de l'air.

Nous avons aussi engagé une consultation sur le réaménagement du Bois de l'Aurore, avec plus d'une centaine de citoyens qui ont participé à cette consultation avec l'idée d'avoir un nouveau Bois de l'Aurore au cœur de la biodiversité à partir du printemps 2021.

Nous avons aussi engagé des consultations pour les jardins familiaux rue de Massy et les jardins partagés rue de l'Aubépine ; nous avons engagé un travail avec la société Sogères qui alimente nos cantines pour sortir du plastique pour la rentrée scolaire 2021/2022 ; nous accélérons la démarche « administration exemplaire », notamment autour de la mise en place du plan de mobilités, de la mise en place d'achats exemplaires aussi, une politique d'achats exemplaires ; et le verdissement du parc de véhicules. Et nous avons engagé l'ensemble des travaux et des études qui vont permettre de connaître les performances énergétiques des cinquante bâtiments publics de

la ville et qui vont aussi permettre de connaître le montant de l'investissement pour prendre un à un ces bâtiments et les rénover avec un objectif de neutralité carbone. Cela, c'est ce que l'on a fait depuis le 17 mars.

Ce que nous préparons pour cette fin d'année, l'ensemble de l'équipe est mobilisée et l'ensemble des services est mobilisé, c'est : l'anticipation de la réglementation environnementale pour l'ensemble des bâtiments qui seront construits par la ville, donc l'école Jean Zay qui sera à un niveau de + de 3C1, donc proche de la neutralité carbone, et une progression sur l'ensemble de ces performances pour la médiathèque Jean Zay, le futur Malraux, et le nouveau Paul Roze, qui intégreront notamment des matériaux biosourcés pour tendre et respecter l'objectif de neutralité carbone.

Nous avons engagé un travail avec les pépiniéristes pour travailler sur le choix des essences qui seront mises dans les espaces verts et les espaces verts publics d'Antony, car comme nous l'avons constaté cet été les sécheresses deviennent récurrentes, deviennent longues, elles font souffrir les végétaux et nous avons besoin de nous projeter dans un parc végétal qui intégrera ces nouvelles conditions climatiques.

Nous lançons le défi « Famille zéro déchet », avec le 28 novembre la remise des kits à l'ensemble des familles antoniennes qui voudront participer et qui voudront s'engager, et nous implanterons les bornes de recharge pour les véhicules électriques pour remplacer les bornes Autolib' et déployer à partir de 2021 un ensemble de bornes de recharge sur l'ensemble de la ville afin

d'équiper et de permettre aux Antoniens de faciliter leur équipement en véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Enfin, nous lancerons aussi d'ici la fin de l'année la première consultation thématique sur le choix des thèmes autour du budget participatif et nous lancerons l'ensemble des études qui permettront de déployer un programme dit de « co-oasis » pour contribuer à la dés-imperméabilisation et permettre aux jeunes Antoniens d'être dans des cours qui ne seront pas des îlots de chaleur.

Ce qui sera réalisé en 2021 : Ce qui est important dans ces affaires, c'est la chronologie et le timing. La mise en place d'un barème reconnaissant la valeur des arbres et la valeur d'aménité des arbres, ce qui est quelque chose d'extrêmement important et qui fera d'Antony une ville pionnière sur le sujet, et ce qui permettra du coup en cas de dégâts sur les arbres lors de travaux de demander des indemnités, ce qui sera assez dissuasif pour les personnes qui feront les travaux. Nous travaillons avec le Territoire pour déployer la collecte des déchets alimentaires. Vous savez que nous avons une obligation d'ici le 31 décembre 2023 pour l'ensemble des Antoniens et l'ensemble de habitants, tous les Français devront avoir accès à la collecte des déchets alimentaires. Nous accélérons avec le SIMACUR qui est le syndicat des déchets basé sur Massy la sortie du charbon puisqu'il reste encore 18 % de charbon dans le réseau de chaleur qui alimente une partie de la ville ; nous préparons le réaménagement du Parc Heller et la poursuite de la rénovation du ru des Godets ; nous lancerons le budget participatif 2021 ; et nous

préfigurons un service de conseils aux particuliers pour les accompagner, pour accompagner chaque Antonien dans son objectif de rénovation de son pavillon ou de sa copropriété en fonction de là où il habite.

Cet ensemble de mesures a été évidemment construit avec toute l'équipe et notamment Géraldine que je remercie. Elle est complétée par Perrine qui va vous indiquer ce qui va se passer sur le vélo.

Mme PRECETTI : Merci Michel, bonsoir à tous. Je crois que ce n'est plus à démontrer, les mobilités sont un des leviers essentiels pour aller vers un développement plus durable et relever les défis du changement climatique. Il ne s'agit pas de rejeter la voiture mais d'aller vers une multiplication des possibilités de déplacements qui permettront de réduire leur empreinte négative sur la qualité de l'air et l'usage des énergies fossiles. Ainsi la circulation des vélos doit être facilitée sans pour autant empêcher les voitures de circuler ; l'expérience des pistes provisoires montre déjà qu'en instaurant de tels aménagements, les cyclistes sont de plus en plus nombreux. Le plan vélo en cours d'élaboration devra permettre d'organiser des trajets sûrs, cohérents pour les cyclistes tout en prenant en compte les autres usagers. Afin de lever certains freins à la pratique, un jalonnement clairement identifié permettra de relier les pôles d'attractivité. Le stationnement sera développé, en particulier du stationnement sécurisé type Diligo autour des gares. Celui de la gare d'Antony est prévu pour la fin de l'année. La location courte durée s'organise. Le comité Vélo prochainement en place permettra de suivre ces

questions de près avec des représentants de toutes les personnes concernées.

Par ailleurs, si le vélo est un levier important, il n'est pas l'unique. Ainsi priorité continuera d'être donnée à une circulation piétonne, continue et sécurisée. Les projets de réorganisation et de sécurisation des rues seront bien évidemment poursuivis en concertation avec les Antoniens afin de lutter ensemble contre la saturation du trafic liée en grande partie aux conduites scolaires, nous accompagnerons des solutions d'écomobilité scolaire.

D'autre part, et comme évoqué par Michel Gioria, l'installation de bornes de recharge électrique prévue prochainement et l'instauration de la ZFE, zone de faibles émissions, souhaitée par les Antoniens, doivent permettre d'accompagner la transition vers une circulation automobile plus respectueuse de l'environnement.

La ville participe également activement à tous les travaux qui visent à l'amélioration de l'offre de transports en commun, le soutien résolu pour faire évoluer Orlyval en réseau de desserte locale en est un exemple. La ville cherche également à montrer l'exemple et à appliquer ces principes dans son propre fonctionnement en mettant en place un plan de mobilité durable pour son personnel : mise à disposition de VAE par exemple, de vélos à assistance électrique, incitation au co-voiturage et aussi le télétravail.

Inscrite dans la Métropole parisienne, Antony est une ville active et ambitieuse qui a de nombreux atouts pour entrer dans une ère de déplacements plus

durables ; aujourd'hui plus que jamais ces enjeux sont pris en compte dans nos aménagements et nos politiques publiques.

M. le Maire : Qui souhaite prendre la parole ?

Mme DESBOIS : On ne peut que saluer effectivement la volonté d'aller vers des mesures plus concrètes en matière de transition écologique et le travail qu'effectue Michel Gioria à vos côtés, simplement il faut remettre les choses à leur place : Les objectifs que vous avez évoqués, M. Gioria, avaient déjà été approuvés par les Antoniens, cela fait plus d'un an maintenant. La consultation sur le réaménagement du Bois de l'Aurore, cela fait 18 mois, deux ans que le Bois de l'Aurore avait fait l'objet d'un quasi-abandon et que les Antoniens attendaient cette consultation, donc elle est effectivement bienvenue aujourd'hui ; la sortie du plastique, là j'ai envie de dire « merci la loi Egalim » parce que c'est une obligation légale en 2022. Concrètement, comment va-t-on plus loin ? Aujourd'hui on a deux groupes scolaires qui sont équipés d'équipements pour le tri des biodéchets de la cantine scolaire, deux groupes scolaires sur l'ensemble des établissements scolaires antoniens. Donc sortie du plastique oui, pour se conformer à la loi oui, on pourrait imaginer d'aller plus loin.

« Famille zéro déchet » : Vous, M. le Maire, qui êtes très critique vis-à-vis du Territoire, encore une fois vous en êtes le premier vice-Président, donc le Territoire c'est aussi Vous, et c'est aussi Nous. La famille zéro déchet, là je salue un challenge qui est lancé par le Territoire Vallée Sud Grand Paris et je pense qu'il faut effectivement le souligner et c'est très bien que la ville

d'Antony, deux ans après la commune de Montrouge, ait choisi effectivement de s'y lancer et je souhaite qu'il y ait un maximum de familles antoniennes candidates à cette initiative.

Pour le conseil sur l'aménagement, la rénovation des pavillons et des copropriétés : un ensemble de conseils c'est très bien mais comment incite-t-on plus fortement les copropriétaires notamment de grands ensembles à procéder à la rénovation thermique de leur logement compte-tenu des enjeux qui y sont liés ? Il y a des mesures d'incitation fiscale qui existent. Un certain nombre de villes en ont fait le choix. Le conseil c'est bien, vous pouvez aller plus loin par des incitations fiscales, c'est ce que nous portons à notre programme.

De manière générale, encore une fois au Groupe Antony en Mouvement, nous saluons la démarche, nous attendons des faits concrets et une vraie volonté, pas uniquement se conformer à la loi, et vous nous trouverez effectivement sur le chemin pour construire avec vous sur ces sujets. Merci.

M. le Maire : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. MAUGER : M. le Maire, je viens d'entendre que le budget participatif allait à nouveau voir le jour. Il n'y en avait pas eu cette année. J'aurais aimé savoir quel était le taux de réalisation sur les deux premiers exercices ?

M. le Maire : Le taux de réalisation des projets sur le premier exercice, c'est 100 % sauf le préau qui n'est pas encore fait mais ça, c'est normal, on savait qu'on ne serait pas dans les délais. Et l'année 2020 a été gelée totalement par

le Covid, ça ne vous a pas échappé ! On n'a rien fait pratiquement en 2020, on commence à reprendre maintenant les projets mais tout a été totalement gelé. Nous avons la ferme intention de réaliser tous les projets qui ont été votés en 2019, ainsi que le préau de Paul Bert bien sûr qui, lui, date de 2018.

M. MAUGER : Sur le premier exercice il y avait aussi le projet sur les capteurs de la qualité de l'air et il ne me semble pas que la ville fasse beaucoup de publicité autour de cela...

M. le Maire : Non, pour le moment ce n'est pas encore terminé mais dès qu'ils seront totalement installés et qu'ils fonctionneront comme on l'espère, on en parlera et... on dira que vous en êtes à l'origine, enfin que vous avez inspiré ce projet.

M. MAUGER : J'ai juste réagi au fait que vous disiez qu'il y avait un seul projet qui n'était pas réalisé depuis...

M. le Maire : Non mais un projet qui n'est pas du tout réalisé, c'est le préau de Paul Bert, ça c'est sûr et on sait pourquoi, c'est parce qu'il fallait d'abord faire les toilettes ; et puis on ne pouvait pas faire les deux à la fois, par contre le projet des capteurs, lui, je l'ai suivi personnellement, il est en train d'être mis en œuvre et dans quelques semaines ou en tout cas un mois ou deux -parce qu'avec le Covid quand même on perd du temps actuellement encore malgré tout- ce projet, fonctionnera j'espère bien, et j'attends avec impatience qu'il fonctionne.

M. MAUGER : Très bien.

M. le Maire : Comme on me le confirme, le magazine du mois prochain parlera de ce projet. Il dira que c'est M. Mauger qui est l'auteur ?

Mme PRECETTI : Oui.

M. le Maire : On parlera de vous. On vous fera de la pub ! Vous voyez, vous n'êtes pas venu pour rien ce soir !

Mme HUARD : Merci pour ces explications. Il y a un mot que je n'ai pas entendu dans cette présentation, c'est le mot de transports en commun. Nous savons que les mobilités sont la principale -et le trafic automobile notamment- la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, et les transports en commun sont quand même la réponse pour pouvoir apporter une solution pour réduire toutes ces émissions.

Quelles sont de ce point de vue-là les intentions de la mairie pour développer les réseaux de transports en commun et permettre aux Antoniens d'accéder par exemple au marché sans être coincés dans les bouchons ? Sachant que tout le monde ne prendra pas le vélo, nous en sommes certains.

Par ailleurs je voudrais vous demander comment la ville entend végétaliser les cours d'écoles si, comme à Jean Zay, elle installe ses cours de récréation sur les toits des immeubles, ce qui nous paraît contradictoire. De notre point de vue, il faudrait peut-être réviser ce projet pour être en cohérence avec les objectifs attendus.

M. le Maire : Bien. Qui souhaite encore intervenir ?

M. HOBEIKA : M. le Maire, j'ai cru comprendre par Mme Précetti qu'il y a eu une étude faite en 2012 de la circulation douce. Nous sommes tous « pour »

ici, je pense qu'il n'y a personne qui peut être « contre ». Mais pour un projet, il faut un ordre de priorité et je remarque exactement que lorsque Mme Précetti parle, elle oublie vraiment tout ce qui est pompiers, tout ce qui est secours à l'intérieur du centre-ville. De plus on n'a pas eu connaissance d'étude d'ordre de priorité dans le centre-ville. On n'a pas eu une étude d'impact sur le commerce du centre-ville, ni ailleurs, donc pour cela on a vu des pistes cyclables assez « à la va vite » dont le résultat actuellement vraiment laisse à désirer sur le plan d'études économiques.

Est-ce que vraiment vous avez fait une étude d'impact ? Est-ce que vraiment il y a eu une étude des priorités ? Est-ce que vraiment il y a eu des études depuis 2012 sur lesquelles on peut s'appuyer ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant qu'on réponde ?
Mme Précetti, la parole est à vous.

Mme PRECETTI : Si je prends votre dernière question : évidemment qu'il n'y a pas eu d'étude puisque ce sont des aménagements provisoires transitoires qui ont été faits pour répondre à l'urgence sanitaire, c'est-à-dire essayer de trouver un peu plus de distance entre les personnes qui avaient besoin de circuler. Donc à la fois les piétons... ça ne vous a pas échappé que sur la rue Mounié on a essayé d'élargir les trottoirs pour leur laisser un peu plus de place ; et puis également les vélos puisque c'était un axe majeur déterminé à la fois par l'Etat, la Métropole, la Région, le Territoire, je crois que toutes les strates étaient d'accord pour dire que c'était une des pistes pour tenter de permettre de circuler de manière sécurisée sur le plan sanitaire.

Donc non, il n'y a pas eu d'étude effectivement de faite là-dessus. Il n'empêche qu'on voit ce qui se passe, on voit comment c'est utilisé, on fera un bilan, on travaille avec le Département sur ce sujet-là puisqu'il y a également des pistes provisoires qui ont été faites sur la départementale. Donc on travaille avec eux pour voir ce que ça a donné, quelle est l'évolution des usages, et peut-être à l'avenir pour voir ce que l'on peut en faire. En attendant, la crise n'est pas terminée et des pistes provisoires vont pouvoir encore être utiles.

Concernant les transports en commun : il se trouve que j'en ai parlé puisque j'ai dit exactement « la ville participe également activement à tous les travaux qui visent à l'amélioration de l'offre des transports en commun et en particulier le soutien que l'on porte au projet Orlyval ». Alors pour être un peu plus précise, il se trouve que nous avons travaillé avec Corinne Pham l'année dernière très activement avec tous les groupes de travail que proposait la RATP Ile-de-France Mobilités sur une amélioration de l'offre du RER B en attendant des améliorations un peu plus importantes qui arriveront avec les fameux nouveaux trains dont vous avez sûrement déjà entendu parler, qui s'appellent les MING. Mais ça, ce n'est pas avant 2025, et en attendant donc on a travaillé sur une offre qui tendait à améliorer à la fois la fréquence des trains et leur régularité. Il se trouve qu'effectivement ça devait démarrer en septembre 2020 et qu'avec le Covid c'est reporté à septembre 2021. Et puis c'est important aussi de rappeler à toutes les personnes qui nous écoutent que la ville n'est pas compétente en matière de transports en commun. Elle

œuvre, elle incite, elle participe aux travaux, mais elle n'est pas le décisionnaire. Ça, c'est important parce qu'on n'a pas la main sur tout.

Ceci dit, je pense que nous avons aussi des projets pour améliorer de la desserte locale destinée aux usagers les plus fragiles et peut-être les plus isolés.

M. le Maire : D'ailleurs on travaille sur un projet de transports à la demande pour les seniors et c'est le CCAS qui portera ce projet et qui devrait s'organiser très vite.

M. PARISIS : Bonjour M. le Maire. Je n'ai pas entendu par rapport à votre programme le permis de végétaliser qu'il me semble avoir vu sur votre programme. Je trouve que c'est une très belle initiative. Ce doit être un endroit assez petit parce que je trouve que toutes les propositions que vous faites, pour moi, vont dans le bon sens, et ce permis de végétaliser je trouve qu'il est très intéressant parce qu'il permet de mettre les citoyens qui le souhaitent en contact simplement avec la terre, avec le vivant, et là je crois qu'il y a vraiment beaucoup à faire, au sein des écoles bien sûr, j'y reviendrai, mais c'est un élément qui permet de végétaliser un petit coin de rue par exemple. Je sais qu'il est déjà en œuvre puisque j'ai rencontré des employés municipaux qui sont heureux dans certains quartiers de voir les habitants entretenir un espace de terrain. Il y a une grande attente, une grande attente pour beaucoup de gens, moi j'habite dans une résidence qui est près du Parc Heller, et on a initié au sein de cette résidence des événements de ce type et voilà ... Je voulais

savoir ce qu'il en était, si l'on peut d'ores et déjà faire une demande d'un permis de végétaliser sur un espace de la commune qu'on a repéré.

M. le Maire : Pour répondre à votre question, je passe la parole à M. Michel Gioria et ensuite à M. Hobeika qui a demandé aussi la parole.

M. GIORIA : Alors nous mettrons cet oubli sur le compte d'une émotion liée à une première intervention au conseil municipal, nous dirons ça comme ça. Effectivement le permis de végétaliser est bien identifié pour 2021, avec quand même néanmoins une première expérimentation sur la Rue Guynemer parce qu'il y avait un petit espace qui était régulièrement souillé, on va dire, par des dépôts de déchets sauvages ; et en lien avec les habitants de la rue Guynemer on a fait le choix de travailler évidemment à l'évacuation mais aussi à l'expérimentation de la libre utilisation d'un espace de végétalisation qui sera géré collectivement par les habitants de la rue Guynemer. Et en fait on va continuer à identifier ces petites zones comme ça qui sont aujourd'hui dans Antony, que les services connaissent très bien et qui vont faire l'objet comme ça d'une re-végétalisation avec une approche concertée. Et ce qu'on se disait un peu dans les services, c'est qu'ensuite on allait travailler à la remontée de ces rues pour pouvoir expérimenter comme ça le permis de végétaliser, notamment en s'inspirant de ce qui a été fait dans certaines villes comme Montpellier sur le sujet.

En complément, puisqu'il y avait d'autres questions, la première portait sur tout ce qui est rénovation de copropriétés, maisons individuelles, donc effectivement en complément de l'information il y a un sujet de financement,

néanmoins avant de se précipiter sur des aides de la ville, il est vraiment essentiel de faire le point sur l'ensemble des aides qui existent notamment au travers de dispositifs comme la Prime Rénov et Ile-de-France Energie qui est à la fois sur le particulier et les copropriétés et qui couvrent des parts extrêmement importantes des coûts d'investissement, avant d'engager des fonds de la ville sur ce sujet-là il faut bien travailler ce qui est déjà présent.

Sur le respect de la réglementation, effectivement ça peut sembler anodin le respect de la réglementation mais si on prend par exemple le cas de la sortie du plastique, il faut savoir qu'aujourd'hui l'offre des industriels pour sortir du plastique, c'est quoi ? Qu'est-ce qu'on met à la place du plastique ? Quel matériau resourcé ? L'inox ? Ou autre ? C'est un peu comme sur le bio j'allais presque vous dire qui est saturé parce qu'en fait les échéances réglementaires vont plus vite que la capacité des industriels à proposer des offres. Donc ça demande un défi d'organisation pour les services, un challenge technique, et ça demande aussi un défi de pratique professionnelle puisqu'il va falloir modifier assez en profondeur les pratiques professionnelles. Donc certes le respect de la réglementation, ça peut paraître peu ambitieux mais c'est déjà quelque chose de bien et qu'il faut faire avec un certain professionnalisme.

M. HOBEIKA : M. le Maire, je suis nouveau ici, je ne suis qu'un apprenti parmi vous, vous êtes tous redoutables au niveau politique, je ne le suis pas, je suis un homme d'entreprise et je me rends compte de plus en plus qu'Antony vraiment M. le Maire ne planifie pas. Antony ne négocie pas. Antony donc

arrive à faire, elle subit la totalité des demandes. Si on demande à M. le Maire pour faire quelque chose, il dit « c'est le Territoire », si on va au Territoire, ils nous disent « c'est M. le Maire », si on va chez le préfet, on nous dit « c'est M. le Maire » ! Et si on va voir M. le Maire, il dit « Non je ne peux pas ». Donc soit il y a une planification et on contribue au développement d'Antony et nous sommes prêts à le faire, soit il n'y a pas de planification et à partir de là on va subir, tout le monde va subir. Donc notre ville ne planifie pas les actions. Voilà un constat après ... quoi, deux mois de présence parmi vous.

M. le Maire : Merci M. Hobeika pour ce constat dramatique mais on s'en remettra. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur le sujet ?

Mme DESBOIS : Je serai moins dramatique, M. le Maire. Sur le transport à la demande, on ne peut que saluer le projet, c'est effectivement une proposition qu'on avait nous-mêmes portée pendant notre campagne sur notre projet pour Antony. J'ai envie de vous dire : Voyez plus loin M. le Maire, pourquoi juste pour les seniors ? Pourquoi pas pour l'ensemble des Antoniens ? On a aujourd'hui une problématique de circulation entre les quartiers de la ville, vous-même qui poursuivez un dessein de réduire le nombre de voitures, ça permettra je dirais à un certain nombre de personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre d'un quartier à un autre d'utiliser cette solution, une solution de transport en commun. Elle peut être dimensionnée aujourd'hui tout à fait techniquement pour une partie de la population comme elle peut l'être pour la commune. Il y a beaucoup de retours d'expériences là-dessus, avec

des sociétés très compétentes, donc le transport à la demande, oui, pourquoi uniquement pour les seniors ?

M. le Maire : Alors uniquement pour les seniors parce qu'en l'occurrence, comme le disait d'ailleurs M. Hobeika tout à l'heure, c'est de la compétence du Territoire qui travaille sur le sujet aussi pour l'ensemble des voyageurs. Il l'a déjà mis en œuvre à titre expérimental sur Clamart, et qui pourrait également le mettre en œuvre sur les autres villes du Territoire en remplacement du Paladin bien sûr. Les lignes du Paladin actuelles qui sont des lignes classiques seraient remplacées par un transport à la demande ... Et après tout il est possible que ce soit intelligent de le faire parce que beaucoup de lignes du Paladin sont vides aux heures dans la journée, alors si on agit uniquement par rapport à la demande, on pourrait adapter effectivement les transports aux besoins spécifiques de la demande.

Mme DESBOIS : Pour l'ensemble des Antoniens

M. le Maire : Oui pour l'ensemble des Antoniens, pour l'ensemble des habitants du Territoire, mais il y en a quand même 410.000 et donc c'est une possibilité étudiée par le Territoire d'étendre l'expérience de Clamart si elle s'avère positive à l'ensemble du Territoire.

Mme DESBOIS : Donc nous sommes ravis d'avoir été précurseurs sur ce sujet parce que c'est bien ce que l'on portait : il y avait l'insuffisance du dimensionnement de l'offre du Paladin, il fallait expérimenter pour le voir. Ce que j'entends, c'est que vous l'annoncez pour les seniors mais ce que vous

dites, c'est qu'effectivement grâce au Territoire on pourrait avoir un élargissement de la cible en termes d'habitants. C'est cela ?

M. le Maire : Enfin non, il y aurait une transformation du système actuel des transports mis en œuvre par l'intercommunalité précédente d'ailleurs et financé en partie par IDF Mobilités. C'est un système qui est intégré dans le système global régional de transports et qui pourrait être adapté effectivement à un transport à la demande.

Mme DESBOIS : Très bien.

M. le Maire : C'est une transformation du système de transports.

Mme DESBOIS : D'accord. C'est une bonne perspective.

M. le Maire : Moi aussi je trouve que c'est une bonne perspective.

Mme DESBOIS : Eh bien nous sommes d'accord. Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Oui, sauf erreur vous n'avez pas répondu à la question concernant les cours d'école Jean Zay et j'aurais souhaité que vous puissiez indiquer ce que vous comptez faire.

M. le Maire : Oui c'est vrai. M. Gioria.

M. GIORIA : Effectivement. Pour la cour d'école Jean Zay, nous avons eu plusieurs séances de travail sur le projet de bâtiment à Jean Zay qui sera un bâtiment en jargon 3C1, en anticipation de la future réglementation environnementale qui arrivera d'ici 2021/2022 ; sur la cour d'école évidemment les équipes techniques et des architectes du projet ont à la fois prévu de la végétalisation, même si celle-ci est en hauteur, mais aussi tout ce

qui tourne autour de préaux qui permettra à l'ensemble des élèves notamment et de l'équipe éducative d'être dans des situations de confort en cas de canicule. Les revêtements sont pensés aussi, on fera appel à des revêtements clairs qui permettront de limiter l'effet d'îlot de chaleur associée aux hausses des températures. Donc le fait qu'elle soit sur le toit n'est pas un verrou en matière ni de végétalisation ni de protection des hautes températures.

Mme HUARD : Enfin il sera quand même difficile d'y planter des arbres.

M. GIORIA : Effectivement, y mettre un platane, ce n'est pas prévu comme ça mais il y a des dispositifs qui permettent de faire du végétal sans profondeur.

M. le Maire : Déjà Nabuchodonosor avait créé des jardins suspendus à Babylone ! Il y a donc 2.500 ans, on savait le faire, et nous aussi, on saura le faire, vous verrez.

M. PARISIS : J'appuie ce que vous venez de dire, M. le Maire, puisqu'à Milan il y a un architecte qui a fait tout un immeuble avec des arbres. C'est-à-dire des choses aujourd'hui qui sont très novatrices. Pourquoi pas ?

Il y a un sujet qui n'est pas abordé dans cette transition écologique, c'est l'autonomie alimentaire des territoires. On a vu les paniques qu'il pouvait y avoir lors du Covid et les prises d'assaut des supermarchés et autres ... Il y a un conseiller général des Pyrénées Orientales, je crois, qui avait fait une étude qui a été présentée au Sénat et à quelques votes près, la question d'autonomie alimentaire aurait pu être comme risque majeur au même titre que les inondations et autre. On s'est aperçu qu'il n'était pas pris en compte jusqu'à présent et là pour le coup il y a une vraie prise de conscience

aujourd'hui au niveau de l'Etat, et j'espère aussi au niveau des Territoires. Il y a des possibilités, nous sommes près de l'Essonne et on pourrait imaginer des échanges avec des zones plus rurales en termes de zones cultivées et pourquoi pas penser à la Sogères ? Moi j'ai aussi eu des échos de certains commerçants qui étaient prêts à faire l'acquisition de terres : Je pense à une enseigne Bio à Antony qui y pensait pour avoir des productions locales. Il y a des gens qui pensent à des choses comme ça aujourd'hui.

Nous, nous avons un projet qui était sur la liste Antony Terre Citoyenne sur le terrain des Castors mais aujourd'hui ce terrain serait censé être attribué au poney club malgré le fait qu'il vient d'être ... comment dire... la carrière extérieure vient d'être refaite, il y a un projet de déménagement sur ce terrain il me semble, et le terrain des Castors pour nous était le lieu d'un formidable projet qui questionne entre autres l'autonomie alimentaire, vous avez parlé de forêt jardin, on pourrait parler de forêt urbaine, d'un lieu polymorphe qui aurait pu être aussi un lieu de formation aux métiers de l'environnement, aux métiers agricoles, demain nous allons avoir un grand déficit au niveau des exploitants agricoles en France, beaucoup partent à la retraite, je pense qu'il y a des jeunes Antoniens qui peuvent être intéressés par tout ce qui est métiers de l'environnement, métiers agricoles, et il y aurait vraiment un formidable projet sur ce terrain des Castors, comme je disais, un lieu polymorphe qui pourrait être un lieu à la fois nourricier, un lieu sur les techniques agricoles, sur les semences, un lieu qui serait également un lieu de bien-être, un lieu qui pourrait être aussi un lieu d'accueil artistique, un lieu pédagogique, il y a

vraiment quelque chose de formidable à faire sur ce terrain. Je trouve dommage qu'on décide d'y mettre le poney club ou alors peut-être au Parc Heller avez-vous dans ce réaménagement l'envie, l'idée d'y faire un tel projet ? Je pense que ça aurait beaucoup, beaucoup de sens aujourd'hui par rapport aux enjeux à venir et par rapport à la transition écologique d'avoir un tel projet.

M. le Maire : Mme Sansy souhaite vous répondre.

Mme SANSY : Vous répondre, je ne sais pas, en tout cas peut-être réagir par rapport à ce que j'ai entendu : Je crois que la pandémie récente et qui n'est pas terminée a mis en évidence le fait que nous n'avons pas souffert de pénurie alimentaire au cours de ces derniers mois. Je crois qu'il faut garder à l'esprit que le Territoire tel qu'on l'entend aujourd'hui, c'est quelque chose qui a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Cela peut se considérer de différentes façons avec la proximité immédiate des lieux de production mais aussi la distance à laquelle est produite par exemple le bien. Il y a des territoires très variables dans le Territoire qu'est aujourd'hui la Métropole selon la façon dont on peut effectivement se procurer les différentes vivres. On peut être à une heure de train, à une heure de bateau, à une heure de vélo de ces productions... Donc je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas forcément un sujet prégnant, cette histoire d'autonomie alimentaire dans la mesure où le Territoire Métropolitain suffit aujourd'hui à assurer notre autonomie collective. Sur votre proposition de formation, je tiens à souligner que les formations agricoles aujourd'hui et notamment l'apprentissage sont des points importants

mis en avant notamment par l'Ile-de-France. On a plusieurs centres de formation agricole en Ile-de-France aujourd'hui, notamment dans les Yvelines puisqu'on est justement au plus près des terres et au plus près des lieux où il est possible de se former sur ces métiers-là. Mais on en a plusieurs qui sont fréquentées et où il reste parfois des places. Donc à ce jour, là aussi la formation, elle existe, et n'est pas forcément en déficit de candidats.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on passe au point suivant qui est le vœu déposé par le Groupe Antony Terre Citoyenne relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales. La parole est à Mme Aschehoug.

Mme ASCHEHOUG : « Considérant que le gouvernement ouvre les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020 ;

Considérant que l'ANSES affirme avoir "mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels" de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours ; que plusieurs pays ou régions d'Europe (en Belgique, en Suisse, par exemple) ont décidé des moratoires dans l'attente de la publication d'études prouvant l'innocuité de la 5G ;

Considérant, que la 5G permettrait selon les équipementiers des débits de données de 25 fois plus (et pouvant aller dans le futur jusqu'à 250 fois plus) que le débit moyen de la 4G ;

Considérant que plusieurs études (par exemple la mission d'évaluation du Sénat sur l'empreinte environnementale du numérique 2020 ; rapport pour « une sobriété numérique ») démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs, et d'autre part par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond ») ; que dans certains états, par exemple la Chine, certains opérateurs mettent en veille la 5G car ils la jugent trop énergivore ;

Considérant que de nombreux territoires en France ne sont actuellement pas couverts par la 4G et qu'il convient d'abord de résoudre ces inégalités avant d'envisager le déploiement d'une nouvelle génération de télécommunications pour un petit nombre d'utilisateurs ;

Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G ;

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris sur le climat, de la stratégie nationale bas-carbone de la France ;

Considérant que, eu égard à la portée et au caractère directif des ondes utilisées, le déploiement de la 5G se traduirait nécessairement par une multiplication du nombre des antennes sur les toits des immeubles d'Antony ;

Considérant qu'aucune des solutions aux grands problèmes de nos sociétés modernes (lutte contre la pauvreté, crise écologique, inégalités, accès à l'éducation ou à l'alimentation saine, stress et anxiété, maladies chroniques, etc.), que ce soit à Antony en France ou dans le reste du monde, ne nécessite l'usage de la 5G pour être mise en œuvre ;

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique, que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement, alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société ;

Considérant enfin que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que le président de la République s'était engagé à mettre en œuvre les propositions de cette Convention ;

Les élu·e·s du Groupe ANTONY TERRE CITOYENNE émettent le vœu :

- que la ville d'ANTONY se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;
- que ces études viennent éclairer des vrais débats et concertations démocratiques à l'échelle de la Ville et de VSGP, notamment dans le cadre de l'élaboration du PCAET, Plan Climat Air Energie du Territoire, à l'étude actuellement, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard de l'intérêt général. »

M. FOYER : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, mes chers collègues, Mme Aschehoug, merci pour votre vœu et d'amener la réflexion sur la 5G, effectivement il ne vous a pas échappé ces derniers temps que la 5G est un débat passionnant mais évidemment passionné, qui suscite la controverse.

Alors, en prenant un peu de hauteur, un peu de recul, je veux juste vous apporter quelques éclairages factuels, je ne suis ni pour, ni contre, en revanche je m'appuie sur les sachants. Ce qui est important, c'est de savoir à quoi sert la 5G, pourquoi c'est fait et pour qui c'est fait. Dans beaucoup de papiers et de critères anti 5G, on perd de vue en fait la nécessité de passer à la 5G. C'est fait à 80 % pour les entreprises, pour optimiser la production, pour faire de la télémédecine, pour faire de l'optimisation de l'agriculture et éviter les épandages massifs de produits phytosanitaires, optimisation de l'utilisation de produits phytosanitaires, c'est fait pour la surveillance des biens et des personnes, tout un tas de services pour lesquels, je pense, vous ne seriez pas contre. Effectivement à 10 ou 20 %, c'est le petit bonus, c'est pour le grand public, mais à 80 % c'est pour les entreprises.

Alors ce qui est dommage dans l'ensemble des critères et dont notamment ceux que vous redoutez, Mme Aschehoug, c'est qu'il y a des choses qui sont reprises de rapports mais qui sont parfois incomplètes et qui sont parfois erronées. J'y reviendrai mais je veux juste vous expliquer un petit peu quelques éléments d'éclairage aussi sur le déploiement.

La 5G, je vous ai dit pour quoi et pour qui c'est fait, maintenant comment ça va être fait ? Il faut savoir qu'il y a deux étapes : La première étape c'est fin

2020/début 2021, ce n'est ni plus ni moins qu'une évolution de la 4G pour la téléphonie. Donc là ce sont les mêmes antennes, qui vont changer, et les bandes de fréquence qui vont être utilisées puisque vous parlez des bandes de fréquence, enfin vous n'en parlez pas mais en fait c'est en-dessous, ce sont les mêmes fréquences que la 4G et une nouvelle fréquence qui apparaît qui est la 3,5 Gigahertz. Je ne veux pas rentrer dans les détails scientifiques et techniques, il est trop tard pour cela, mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce sont des fréquences qui sont ultra connues, depuis plus de vingt ans, on appelle ça une micro-onde, c'est la même fréquence que ce que vous avez dans votre four micro-onde, c'est juste qu'on est à 10 puissance - 9 en termes de puissance. Vous allez avoir moins de puissance quand vous êtes à 15 mètres ou même évidemment à 150 mètres d'une antenne 4G, que lorsque vous êtes à 30 cm de votre téléphone posé sur la table connecté en wifi par exemple pour partager votre connexion, c'est peut-être ce que vous avez en ce moment. Il faut le savoir, ce sont les téléphones qui émettent beaucoup plus en 4G que les antennes premièrement.

Quand vous reprenez les éléments, j'y reviendrai après, il faut les reprendre complètement. Les rapports de l'ANSES, il faut les lire en entier, et il y a des choses intéressantes dedans et notamment cette fréquence de 3,5 Giga, c'est ce qui existe depuis plus de dix ans, dans les bornes WiMAX, vous savez, le Wifi public. Il y a certaines villes qui sont passées au WiMAX et on n'a entendu aucune voix s'élever contre le WiMAX. Alors que pour le coup on peut se demander s'il y a une vraie nécessité à avoir du WIFI un peu partout.

Donc la première chose, c'est que la première étape n'est ni plus ni moins qu'une évolution.

La deuxième étape qui est, elle, fondamentale pour les entreprises, celle que j'explique, elle passe sur une autre fréquence qui est de 26 Gigahertz qui est une fréquence également connue puisque le rapport de l'ANSES en parle, il y a des gammes de fréquences entre 40 et 60 Gigahertz qui sont relativement connues. On est toujours dans les bandes de fréquences micro-ondes et qui sont des fréquences qu'on appelle non-ionisantes, c'est-à-dire qu'elles n'ont aucun effet depuis vingt ans qu'on les connaît sur la santé si ce n'est des échauffements thermiques à une certaine gamme de puissance. Donc évidemment il y a des commissions scientifiques non gouvernementales qui sont reconnues par l'OMS, notamment l'INCIRP, qui émettent des recommandations régulières sur les bandes à ne pas dépasser et la France est le pays qui prend des marges supérieures à tous les autres pays par rapport à ces recommandations, que ce soit pour la 4G, ou pour la 5G. Ce sont des choses qui sont assez importantes.

Alors, maintenant que j'ai décrit un peu ce contexte, première étape fin d'année - début 2021, ce n'est ni plus ni moins qu'une évolution de la 4G pour la téléphonie, et jusqu'en 2025 une évolution sur la nouvelle bande 26 Gigahertz pour tout ce qui est objets connectés, multi-connexions à destination comme je l'ai dit de cas d'usage, que je pense vous acceptez, j'espère, qui s'inscrivent dans une révolution, ce n'est pas une évolution, qui s'inscrivent dans une révolution pour apporter tout un tas de services utiles de

manière indirecte à l'ensemble des citoyens, y compris pour le développement durable d'ailleurs, pour réduire typiquement avec la surveillance des voitures connectées le trafic et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Alors maintenant que j'ai dit ça, je vais reprendre quelques éléments dans votre vœu puisqu'il convient quand même de clarifier quelques points. Je ne vais pas tous les prendre mais d'abord, vous citez le rapport de l'ANSES dans votre tout premier critère mais nous n'avez repris qu'une partie. Vous l'avez sorti du contexte, donc il est incomplet en fait. Si on lit le rapport de l'ANSES, « en fait c'est un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquence considérées ». Les bandes de fréquence considérées, on parle de la 3,5 Giga mais comme je l'ai dit précédemment, si vous lisez le rapport de l'ANSES en entier, à un autre endroit, on vous dit que le 3,5 Giga est connu au niveau du XiMAX. C'est juste qu'il n'y a pas eu d'expérience sur les souris comme c'est fait classiquement depuis vingt ans sur les bandes de fréquence 900 Mégahertz à partir de 2 Giga, 4 ou 5 Giga même pour la 3G ou la 4G, et c'est juste ça qu'ils ont mis en avant. Ce n'est pas autre chose.

Si je prends un deuxième argument, vous citez : « le rapport pour une sobriété numérique démontre que la 5 G va monter massivement l'effet de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources. » Moi je l'ai lu ce rapport, tout à l'heure justement puisque j'ai lu votre vœu, ce n'est absolument pas démontré. Ce n'est cela qu'ils disent. Ce qu'ils disent, c'est qu'en fait aujourd'hui personne n'est capable de faire la

balance entre la baisse de consommation -parce qu'en fait aujourd'hui les antennes 5G qui vont permettre de faire cette multi-connectivité, elles vont consommer moins jusqu'à horizon 2025, 25 fois moins que les antennes 4 G actuelles- et donc en fait, comme ça va augmenter la connectivité, personne n'est capable aujourd'hui de modéliser parce qu'on ne connaît pas encore tous les usages, et il y en a tous les jours des usages créatifs qui sont imaginés pour faciliter la compétitivité industrielle, pour faciliter encore une fois la télémédecine, la santé, etc., on n'est pas capables de contrebalancer la consommation d'énergie en plus versus la consommation d'énergie en moins par les antennes. C'est juste cela que dit le rapport. Il ne dit pas que ça consomme plus.

Sur ce point-là vous citez également la Chine qui mettrait en standby ses antennes. C'est faux. De source sûre, chez Orange on ne les met pas en standby, c'est le principe même des nouvelles antennes MIMO qui sont de petites antennes, on y reviendra après, qui ne sont absolument pas déployées sur les toits des immeubles, ce sont des petites antennes déployées dans le mobilier urbain qui, elles, en fait, s'éteignent. Elles n'émettent que lorsqu'elles sont sollicitées pour justement faire des échanges de données. Donc ce n'est pas que les opérateurs l'ont mis en standby parce qu'elles consommeront trop, c'est le contraire, en fait elles consomment moins et en plus elles sont régulièrement en standby dès lors qu'elles ne sont pas sollicitées. Et aujourd'hui, de toute façon il n'y a pas encore une explosion d'objets

connectés qui se connectent en 5G, donc ces antennes se mettent en sommeil dès qu'elles ne sont pas sollicitées.

Si je continue dans les différents points, vous dites qu'en France, actuellement il y a des territoires qui ne sont pas couverts par la 4G et qu'il convient d'abord de résoudre ces inégalités. Justement ! Ce que je vous explique, c'est que la première partie qui consiste à utiliser des antennes 4G existantes ou à déployer des nouvelles antennes qui sont l'évolution des 4G, c'est juste le cœur des réseaux qui change pour après basculer sur les nouvelles technologies, ça va faciliter la complétude justement de la couverture sur le territoire. Et là où il y a déjà des antennes 4G existantes, elles seront réutilisées pour émettre dans les premières bandes de fréquence de 2,4 Giga et 3,5 Giga qui seront utilisées uniquement pour la téléphonie encore une fois entre fin 2020 et début 2021.

Également vous dites : « Dans ces conditions le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'accord de Paris sur le climat et la stratégie nationale bas carbone de la France ». Je pense que c'est un raccourci, c'est votre avis, maintenant vous dites en-dessous : « Considérant qu'en regard de la forte caractéristique des ondes utilisées, le déploiement de la 5G se traduirait nécessairement par une multiplication du nombre des antennes sur les toits des immeubles d'Antony. » Non, ce n'est pas sur les toits des immeubles qu'on mettra les antennes MIMO, enfin je veux dire que les opérateurs mettront les antennes MIMO, justement avec les bandes de fréquences de 26 mégahertz, ces ondes vont nettement moins loin et sont

arrêtées par les immeubles, et donc elles seront dans des infrastructures urbaines et elles seront sollicitées uniquement lorsqu'il y a une demande de connexion.

Et je reviens sur les accords de Paris, je vous ai parlé tout à l'heure d'agriculture connectée, je pense que si je vous dis que des champs, des hectares et des hectares équipés de capteurs en 5G permettraient à des agriculteurs d'optimiser leur épandage et donc de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires, est-ce que vous êtes pour ou contre ? C'est la question qu'il faut se poser. Et si je vous dis que demain on va réduire le trafic automobile et les congestions parce qu'on va justement tracer l'ensemble des véhicules avec des capteurs, et du coup pouvoir pousser les études d'optimisation pour améliorer le trafic et donc réduire l'effet carbone dû à ces véhicules, est-ce que vous êtes pour ou contre ? La vérité c'est qu'aujourd'hui c'est une révolution nécessaire et évidemment personne ne sait faire un modèle qui est complexe puisque tous les usages ne sont pas complètement déterminés, personne ne sait faire un modèle qui permet de voir le pour et le contre. En l'occurrence sur le contre, vous sortez un certain nombre d'arguments, mais si on prend l'ensemble des rapports, qu'on les lit en entier et notamment il y a un rapport qui est sorti la semaine dernière, qui a été demandé par le gouvernement justement suite à la demande de moratoire des élus écologistes de gauche, et encore une fois je vous le dis en toute neutralité, ce rapport, il est disponible, tous les rapports sont publics et sont disponibles, c'est un rapport écrit par le Conseil Général de l'Environnement et

du Développement Durable, et en fait la conclusion de ce rapport, je vais vous la citer : « Au vu du grand nombre d'études publiées depuis les années 1950 en France et dans le monde sur les effets des radiofréquences sur la santé, il n'existe pas, selon le consensus des agences sanitaires nationales et internationales, d'effets néfastes avérés à court terme c'est-à-dire d'effets thermiques délétères sur les tissus... » donc on parle des tissus humains, « en-dessous des valeurs limites d'exposition recommandées par l'ICIMIRP » donc c'est la fameuse commission internationale scientifique qui est non gouvernementale et qui est reconnue par l'OMS, c'est la commission sur laquelle s'appuie l'OMS, et la France en particulier « ni dans le grand public, ni chez les travailleurs ». Voilà.

Et pour conclure parce que je ne veux pas être trop long sur le sujet, il faut être mesuré dans l'ensemble de ces études. Vous savez qu'il y a une controverse, c'est un fait, maintenant il peut y avoir des propos parfois maladroits, ça a valu une sortie de notre Président, qui peut être considérée comme maladroite ou hasardeuse, en comparant les Amish, maintenant ce qu'il faut comprendre, c'est que la 5G, c'est une révolution en termes industriels, c'est une révolution au même titre qu'Internet et que jusqu'à preuve du contraire, aujourd'hui, sur les bandes de fréquence qui sont parfaitement connues, il n'y a depuis vingt ans aucun cas ... aucun problème de santé avéré. Donc moi je ne suis pas médecin, maintenant je m'appuie sur des gens qui savent et il faut absolument éviter le syndrome du type Dunning-Kruger qu'ont beaucoup de Médias ou de complotistes et qui pensent avoir

des connaissances alors que moins on connaît de choses finalement, plus on se croit expert sur certains sujets ... il faut faire confiance aux vrais experts et les vrais experts, ils éditent des rapports et si on les lit complètement, aujourd'hui il n'y a aucune raison de refuser le déploiement de la 5G au niveau des villes et au niveau de la France.

M. le Maire : Merci Bruno Foyer, M. Mauger.

M. MAUGER : Merci M. le Maire. Alors ça me gêne un petit peu qu'on ignore le seul débat démocratique qui a eu lieu sur le sujet, à savoir celui de la Convention citoyenne. Je suis entièrement d'accord que les travaux scientifiques sont la base essentielle pour se situer par rapport à une décision qui est à prendre ensuite. Il est évident qu'aujourd'hui, ces travaux ne permettent pas de conclure et d'avancer, et c'est pourquoi la proposition qui est faite là, ce n'est pas de dire non à la 5G, c'est de dire qu'il faut un moratoire. Ce n'est pas une décision obscurantiste de dire « il est trop tôt pour se lancer dans la 5G, il y a trop d'inconnues » ; et si j'ai bien entendu la liste des bénéfices qui étaient à espérer de la 5G, je n'ai pas entendu grand-chose des bénéfices qu'en tireraient les Antonienais. Je ne crois pas qu'il y ait d'épandage massif sur la ville ; en revanche d'après ce que je comprends, il va y avoir des antennes 5G dans une bonne partie du mobilier urbain et je ne suis pas sûr que les habitants de notre ville soient d'accord.

Donc je voudrais juste rappeler qu'il ne s'agit pas de dire non à la 5G, il s'agit juste d'un moratoire en attendant que les avis des plus éclairés nous situent par rapport à l'intérêt. Vous avez parlé de l'intérêt économique mais il faut

contre balancer ça avec ce que cela représente en termes de coûts, au niveau financier, au niveau écologique. Et je crois que l'obsolescence dont on parlait tout à l'heure, elle va bien concerner les téléphones des Antoniens. Donc si tous les bénéfices sont à tirer du côté industriel, je ne vois pas très bien quel est l'intérêt pour les Antoniens, ou en tout cas ça mérite d'être balancé.

M. FOYER : Oui, je vais faire court mais il y a une petite incompréhension en fait. Le déploiement se fait en deux temps. La partie objets connectés, ce n'est pas avant 2022/2023. Donc le moratoire, je ne vois pas quel est l'intérêt d'avoir un moratoire sachant que la partie objets connectés ne va pas se faire du jour au lendemain.

Deuxièmement, qu'est-ce que vous voulez attendre en fait ? Ce que je vous ai cité là dans le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, c'est déjà sorti, et la conclusion que je vous ai citée, elle est déjà sortie et elle dit qu'il n'y a, à la connaissance à ce jour, sachant que ce sont des ondes qui sont connues depuis vingt ans, il n'y a pas d'effets sur la santé. Maintenant, encore une fois je ne suis pas médecin, je me base sur des faits scientifiques. Vous faites référence au rapport de l'ANSES qui est un rapport intermédiaire qui est sorti fin 2019, le prochain rapport sortira en 2021. Mais ce que je vous ai dit, c'est que vous avez sorti des morceaux choisis du rapport, mais le rapport ne dit pas tout à fait ce que vous dites. Il dit aussi que dans la bande 26 Mégahertz et dans la bande 3.5 il n'y a pas d'effets sur la santé. Il dit juste qu'il n'y a pas de données scientifiques sur les souris, en gros, si ce n'est des échauffements thermiques lorsque l'on met une

certaine puissance et qui est d'ailleurs due plutôt au téléphone et qui est vraie également en 2G, en 3G, et en 4G.

Après, sur les bénéfices, vous reprenez l'exemple des champs et vous parlez des entreprises, mais le citoyen d'Antony comme ailleurs, il est indirectement bénéficiaire de la compétitivité des entreprises. Quand je vous parle de télémédecine, ne seriez-vous pas le premier à être d'accord pour que les personnes de votre famille seniors soient télésurveillées lorsqu'elles sortent pour qu'elles puissent retrouver un petit peu de liberté ? Ou lorsque quelqu'un qui est fragile d'un point de vue diabète ou d'un point de vue cardiaque pourrait être sauvé immédiatement dès lors que son cœur commence à défaillir ? Alors qu'aujourd'hui on sait qu'il y a plein de décès dans ces cas-là ? Je vous donne quelques exemples, mais à vrai dire il n'y a pas de liste exhaustive, il y a des centaines et des centaines de cas d'usage. Et ces cas d'usage, ils sont certes mis en déploiement par les entreprises, mais ils sont bien évidemment au bénéfice des citoyens. Donc si on veut améliorer la chaîne alimentaire, si on veut améliorer justement la transition carbone en termes de déplacements, la multi-connectivité est un des moyens. Je ne dis pas que c'est le seul, c'est un des moyens.

Et j'ai bien compris que vous n'êtes pas contre, mais pourquoi demander un moratoire alors que justement l'ensemble des données scientifiques aujourd'hui mises à jour donnent un éclairage assez complet pour dire que ce n'est pas dangereux pour la santé dans des bandes de fréquence qui sont d'ailleurs largement au-delà ? Et si vous êtes soucieux de la santé, posez-

vous la question du Wifi que vous avez chez vous, du bluetooth que vous avez sur certains éléments lorsque vous connectez votre téléphone à une enceinte, posez-vous la question du téléphone que vous mettez dans votre poche ... Là vous avez beaucoup plus de puissance et de risques en mettant votre téléphone dans votre poche qu'en étant proche d'une antenne. Et c'est cette mesure que je cherche à vous éclairer pour que justement on ne rentre pas dans un débat qui devient presque philosophique parce qu'en fait, il faut être rationnel dans l'utilisation de cette technologie et dans la compréhension de ce qu'elle apporte et des risques qu'elle pourrait, on va employer le conditionnel, qu'elle pourrait amener.

M. MAUGER : Juste en deux phrases : c'est bien au principe de rationalité, au nom de ce principe, que j'en appelle à invoquer le principe de précaution.

M. PÉGORIER : Pour compléter le propos, bien sûr que cette technologie va bénéficier aux Antoniens, c'est une évidence, on parlait du Paladin tout à l'heure, finalement ce seraient des objets connectés qui permettraient d'éviter le nombre d'arrêts par exemple. Demain, on pourra faire freiner les voitures pour éviter qu'il y ait des accidents dans les villes ... Les villes intelligentes, ça a du sens, et aussi pour Antony. Après, on voit beaucoup aussi ces informations circuler sur le Net, ce sont des informations que l'on voit en permanence sur le fait que par exemple on dise que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre, les opérateurs investissent des milliards d'euros en fait sur la fibre, donc vous pensez bien qu'il n'est pas question que de toute façon la 5G arrête la fibre par exemple. Vous parlez de

la ruralité : aujourd'hui, les opérateurs continuent à investir dans la ruralité. Donc ces informations, elles sont déformées.

Alors bien sûr qu'il y a des peurs, qu'il y a des craintes, on peut les entendre, c'est tout à fait « understandable », faut-il encore expliquer les choses, donner les bonnes informations qui permettent éventuellement de nourrir la réflexion de nos citoyens. Et tu le disais aussi Bruno, sur la télémédecine, on en bénéficiera assez rapidement, on sera opéré par le très bon chirurgien, au bon endroit, au bon moment. Quoi demander de plus ?

M. MAUGER : Là vous êtes en train de nous faire la liste des promesses à long terme alors que par exemple le changement des forfaits et l'obsolescence des téléphones viendra très rapidement, et vous le savez très bien.

M. PÉGORIER : Mais pas du tout M. Mauger, absolument pas ; en fait on ne peut pas dire que finalement la 5G va accélérer l'obsolescence, ce n'est pas possible. En fait aujourd'hui nombre de personnes sont déjà équipées d'un mobile, donc de toute façon le renouvellement se fera naturellement. Si demain il n'y avait pas la 5 G, de toute façon les gens changeraient de téléphone pour la 4G. Donc qu'est-ce que ça changerait ? Cela ne changerait absolument rien. Donc ne peut pas dire ce genre de chose, ce n'est pas possible ! Les gens vont changer leur téléphone petit à petit, comme aujourd'hui, demain ils choisiront un téléphone 5G mais on n'accélère pas les choses de cette façon-là. C'est ce que l'on peut voir depuis que l'on produit des téléphones mobiles.

M. PARISIS : Oui, je ne voulais pas opposer philosophie et rationalité, vous avez dit qu'on peut rentrer dans un débat philosophique ... Je crois que la philosophie elle a sa place c'est aussi l'éthique, donc il s'agit aussi de ça lorsqu'on parlait de rationalité, ça pose aussi des problèmes d'éthique. Là on parle de santé publique, on parle de nombreux sujets ... Moi je voudrais simplement, quand vous parlez de la 5G au niveau des terres agricoles pour optimiser les épandages, des antennes 5G pourraient être mises dans les champs, moi aujourd'hui j'ai des expériences sur des antennes qui sont très efficaces aussi, ces antennes s'appellent les arbres. Ça s'appelle l'agroforesterie. L'agroforesterie, c'est l'implantation d'arbres dans des terrains cultivés de tous types, des champs céréaliers, et vous avez aujourd'hui des agriculteurs, même pas des agriculteurs conventionnels, des agriculteurs qui sont en bio, qui viennent se former à l'agroforesterie. C'est-à-dire que vous avez un champ en agroforesterie et vous avez un champ en bio à côté sans aucun arbre où vous avez dès le premier orage toutes les terres qui sont ravinées, donc voyez, on est même encore au-delà. Le conventionnel aujourd'hui est dépassé. Vous parlez d'épandage de produits phytosanitaires, Madame, tout à l'heure c'est ce que vous m'avez répondu, vous m'avez dit qu'il y avait des formations agricoles, mais là, moi j'étais heureux quand je suis arrivé pour la première fois à Antony où je plantais des fleurs à Paris au pied des arbres, que je récupérais dans les cimetières avec l'autorisation des gardiens, et j'étais surpris en arrivant à Antony et heureusement surpris, je

n'avais plus rien à planter au pied des arbres parce que vous aviez déjà pris des mesures pour pouvoir planter des fleurs au pied des arbres.

Par contre aujourd'hui il y a un enjeu, il y a un enjeu très fort justement sur ces terres agricoles, sur ces terres cultivées, pour replanter des arbres, des arbres qui sont structurants au niveau des sols sur les terres agricoles mais aussi dans notre commune, qui structurent les sols, qui permettent justement d'éviter les risques d'inondation... Même des sujets très âgés permettent aussi d'avoir une évapo-transpiration. Dès qu'il y a de la chaleur, des courants d'eau et d'air se forment et permettent d'avoir des températures très différentes... Quand vous êtes en plein soleil, et quand vous êtes sous un arbre qui a 50 ou 60 ans, et ce n'est pas simplement en se mettant à l'abri d'un mur, à l'ombre d'un mur ou à l'ombre d'un jeune arbre, vous n'aurez pas du tout les mêmes effets.

Donc aujourd'hui il y a des solutions, l'autre jour je suis parti effectivement sur cette idée d'antennes, les antennes elles existent, ça s'appelle des arbres. Et là vous nous vendez de la 5G sur des champs pour de l'épandage en conventionnel, je crois qu'on est très, très loin du compte et très loin du sujet, le sujet c'est effectivement la transition écologique, les océans et les arbres aujourd'hui sont nos plus grands alliés et il est temps que nous nous reconnections, puisqu'on parle de connexion là, que nous reconnections à l'essentiel, au vivant, et c'est pour cela qu'il y a une œuvre à faire, pédagogique aussi, dès l'école avec les enfants ; et donc c'est pour cela qu'on sera très vigilants aussi sur la végétalisation des cours d'écoles et toute cette

dimension aujourd'hui qui doit être faite auprès des plus jeunes enfants. C'est eux aussi notre avenir et notre présent.

M. GOULETTE : Je voulais dire un mot, un autre élément de mise dans le contexte de ce débat et de votre proposition de moratoire sur la 5G, c'est l'enjeu industriel. Actuellement nous vivons une révolution qui s'appelle la quatrième révolution industrielle qui a déjà commencé, nous n'en connaissons pas la fin, nous n'en connaissons pas les effets, c'est un événement que nous vivons actuellement. Cette révolution industrielle est très importante, et des éléments sociaux récents, la crise des gilets jaunes, des événements sanitaires récents, la crise du Covid 19, ont mis en évidence le problème qu'est la désindustrialisation de la France car l'une des analyses des problèmes que nous avons vus, notamment le problème des gilets jaunes, sont directement liées à des zones désindustrialisées, la crise du Covid a montré notre désorganisation ; donc l'enjeu de l'industrie est un enjeu important.

Par ailleurs il ne faut pas opposer les enjeux industriels à l'environnement ; l'industrie sait prendre en compte les questions de l'environnement. Il ne faut pas opposer les enjeux industriels au développement territorial, ce ne sont pas des questions qui s'opposent ; en revanche la quatrième révolution industrielle que nous vivons, plusieurs pays sont déjà engagés dedans, et le risque d'un moratoire serait d'accélérer le déclin industriel de la France car nous allons ralentir la France par rapport à d'autres pays qui sont déjà partis et il ne

faut pas opposer ces questions de 5G à ces questions d'environnement comme vous le faites, ou de développement territorial.

Mme SANSY : J'ajouterai qu'il ne faut pas opposer la modernité à l'écologie. Mes propos de tout à l'heure en fait réagissaient à votre discours sur l'autonomie alimentaire. Je suis toujours très inquiète lorsque j'entends des discours des Vivalistes, je le suis d'autant plus lorsque j'entends des propos tels que ceux que vous avez tenus concernant les connexions, les reconnections, enfin tout le vocabulaire utilisé quotidiennement par les chamans. Donc je voulais vous rassurer, la végétalisation, que ce soit celle de la ville d'une manière générale ou celle des cours d'écoles, constitue vraiment un point sur lequel nous comptons apporter toute notre attention. Il n'est pas question de le considérer comme quelque chose de secondaire.

M. le Maire : Bien. On a tout dit sur le sujet ? M. Parisis, succinctement parce qu'il nous faut passer au vote...

M. PARISIS : Non mais il n'y a aucune opposition dans ce que nous disons. Cela veut dire ... quelle industrie vous voulez ? Là il n'y a pas d'opposition et le constat aujourd'hui est fait par le GIEC que c'est l'activité industrielle qui a fait le réchauffement climatique. On ne peut pas être plus rationnel que le GIEC aujourd'hui. Donc quelle industrie on veut ? Est-ce qu'il y a une industrie qui se veut plus sobre ? Qui se veut plus consciente des effets qu'elle a sur le bilan ? C'est là l'enjeu, ce n'est pas une opposition de la modernité et de la nature. Ce serait déformer nos propos, mes propos en tout cas.

Mme HUARD : C'est vraiment très bref mais c'est pour relever les questions d'épandage, je ne suis pas non plus une spécialiste mais il me semble qu'il y a quand même des études qui indiquent que la 5G, les ondes, ont des effets sur des populations d'insectes, et on sait que dans le vivant, on a absolument besoin de ça, donc on parle de dommages sanitaires et environnementaux et il s'agit aussi de toutes les conséquences de cette technologie sur le vivant donc nous voulons étudier les effets avant de le déployer, enfin de prendre la décision.

M. le Maire : Bien. Je propose qu'on passe au vote. Donc la demande, c'est de voter un vœu demandant un moratoire sur la mise en œuvre de la 5G.

(Vote à main levée : délibération rejetée par 44 voix Contre et 5 voix Pour.)

M. le Maire : Nous passons maintenant aux deux questions écrites du groupe Antony en Mouvement.

- La première a été écrite par Mme Chabot au nom du groupe Antony en mouvement. Je vais vous la lire.

« Monsieur le Maire, L'Est de notre ville s'est développé ces dernières années autour du lycée Descartes et de la rue Pierre-Gilles de Gennes, avec la construction de nouveaux logements et le transfert de l'école Dunoyer de Ségonzac. Ces opérations sont venues densifier un quartier fortement fréquenté avec le lycée et le collège Descartes, les emplois présents sur le site ainsi que la gare de Chemin d'Antony.

Mais ce quartier ne fonctionne pas bien en termes de circulation et de transports. Si l'espace est incontestablement contraint avec une seule rue

pour assurer l'ensemble des mobilités, la cohabitation de la circulation automobile, des autobus, du stationnement, de la dépose minute, des pistes cyclables et des piétons est difficile. Le résultat est insatisfaisant pour tous, engendrant un manque de sécurité pour les piétons, en particulier les scolaires :

- Aux heures de pointe, les bouchons sont amplifiés par un stationnement anarchique, alors que l'écoulement harmonieux des flux piétonniers générés par les établissements scolaires devrait être la priorité ;*
- La barrière qui sépare sur plusieurs dizaines de mètres et d'un seul côté le trafic automobile du trottoir est un encouragement à la vitesse ;*
- Pour rejoindre le collège Descartes depuis la rue Lavoisier, un cycliste doit couper à plusieurs reprises le flux automobile.*

A cela s'ajoute votre désintérêt pour l'aménagement des abords de la gare de Chemin d'Antony, qui est pourtant de la responsabilité de la Ville :

- L'espace public devant la gare dégage un sentiment d'abandon ;*
- L'intermodalité est absente, qu'il s'agisse de l'organisation du stationnement des véhicules ou des vélos, ou du déplacement des personnes à mobilité réduite ;*
- Enfin, la liaison entre les quartiers Guillebaud et Descartes qui s'effectue exclusivement par le passage souterrain lugubre de la*

gare de Chemin d'Antony conduit des piétons -souvent des adolescents- à traverser les voies au mépris de leur sécurité.

Ainsi, il importe que vous répondiez aux questions que se posent les Antoniens :

- Quels engagements prenez-vous, et selon quel calendrier, pour mettre en œuvre un plan de déplacement apaisé du secteur Descartes-Lavoisier-Pierre-Gilles de Gennes ?*
- À quand un plan d'aménagement des abords de la gare de Chemin d'Antony qui réponde aux attentes des habitants des quartiers qu'elle dessert ?*
- Face aux risques d'accident dus aux difficultés de liaisons entre les quartiers Guillebaud et Descartes, il est urgent de mettre à l'étude un projet de passerelle avec plusieurs points d'accès, suffisamment large pour être accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux vélos, qui soit une vraie ligne de vie entre ces quartiers aujourd'hui séparés par la voie ferrée. La présence du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac en fait maintenant une priorité.*

Nous vous remercions de préciser aux Antoniens vos intentions sur l'ensemble de ces sujets.

Ma réponse va être plus courte :

Votre question, chère Madame, ou plutôt votre acte d'accusation devant le Tribunal Révolutionnaire, -mais enfin soyons raisonnables- avec la description que vous faites de la circulation folle, du stationnement

anarchique, des cyclistes qui risquent leur vie en coupant la circulation des voitures, des espaces publics dégagant un sentiment d'abandon et d'un passage souterrain lugubre, donne l'impression qu'on se trouve dans un quartier déshérité du Caire ou de Calcutta.

On est dans la fiction, et, nous le savons, tout ce qui est excessif est insignifiant.

La réalité, c'est qu'il faut reconstruire l'avenue Lavoisier, la rue qui mène à ce quartier, ce que nous ne pouvions pas faire tant que la construction de l'École Dunoyer de Segonzac n'était pas terminée. Elle s'est achevée au cours de l'été. Nous sommes en septembre. Un peu de patience. Dès 2021, la reconstruction de la rue sera mise à l'étude et nous aurons rapidement une rue Lavoisier qui soutiendra la comparaison avec les autres rues d'Antony.

L'espace public devant la gare dégage un sentiment d'abandon ? Et c'est notre faute parce que, selon vous, il serait de la responsabilité de la ville ? Vous avez tort, le parvis et les espaces avoisinants appartiennent à la SNCF, comme le passage souterrain qui relie le quartier Guillebaud à celui de Lavoisier. La ville ne peut pas y toucher.

Depuis que nous avons lancé le projet de nouvelle école sur le site, en 2013, nous demandons régulièrement à la SNCF de sécuriser la gare Chemin d'Antony, en interdisant physiquement la traversée des voies. L'an dernier, nous lui avons même proposé d'améliorer aux frais de la commune le passage souterrain et de l'équiper de caméras de vidéoprotection. Peine perdue, la SNCF n'a même pas répondu.

Cela dit, le passage souterrain est loin d'être un sinistre coupe-gorge. Il est relativement large et bien éclairé et, en toute hypothèse, beaucoup plus accessible que le serait la passerelle que vous proposez. Je précise que ce passage souterrain, je suis allé le voir l'autre jour, il ressemble vraiment à tous les passages souterrains qui existent dans toutes les gares SNCF de France et de Navarre.

Etant donné la hauteur des caténaires, la passerelle devrait s'élever à plus de 5 mètres -peut-être même 6 mètres- au-dessus des voies, l'équivalent d'un deuxième étage. Les passants devraient monter puis descendre une trentaine de marches. Pensez-vous sérieusement qu'ils feraient cet effort ? Si déjà elles ne font pas l'effort de descendre les 15 marches qu'il y a sous le passage souterrain, pourquoi monteraient-elles 30 marches sur la passerelle ?

Les personnes à mobilité réduite devraient emprunter une rampe de 5 % d'une longueur minimale de 100 mètres de chaque côté, 100 mètres pour monter les 5 mètres de la passerelle, et si c'est 6 mètres, ce serait même de 120 mètres de chaque côté, en montant et en descendant sauf à prévoir deux ascenseurs extérieurs, ce qui serait une bien meilleure solution, mais malheureusement ces équipements, on le constate habituellement, sont souvent en panne. Un tel projet avait déjà été étudié en 2013 et chiffré à l'époque à 1,8 M€ HT alors qu'il existe déjà un passage souterrain. Dépenser 2 Millions d'euros pour une passerelle que personne n'emprunterait, parce que monter 30 marches c'est trop fatigant, ce serait un beau gaspillage des finances publiques !

En fait, chère Madame Chabot, la situation de ce quartier est loin d'être aussi grave que vous le dénoncez.

Il y a effectivement quelques difficultés de circulation à l'heure de la rentrée des classes qui seront en grande partie résolues par la reconstruction -intelligente- de la rue Lavoisier et par des mesures de protection des piétons comme la barrière que nous avons installée à la demande des habitants du Carré Nobel et à leur grande satisfaction, qu'ils nous ont d'ailleurs manifestée vendredi dernier quand nous les avons rencontrés à la Fête des Voisins.

Nous comptons aussi, à moyen terme, sur l'ouverture d'une gare Orlyval, qui, à la différence de la ligne C, mènera au centre-ville d'Antony et réduira les problèmes de circulation routiers et le nombre de voitures convoyant collégiens et lycéens.

Deuxième question de la liste Antony en mouvement :

Mme DESBOIS : M. le Maire, s'il vous plaît ...

M. le Maire : Ah non, il n'y a pas d'intervention sur les questions écrites. Il y a une question, une réponse, mais il n'y a pas de débat.

Mme DESBOIS : Je voulais simplement vous demander si vous étiez à mobilité réduite ou s'il vous arrivait de circuler avec des poussettes ? Les personnes qui ne peuvent pas faire l'effort de monter 30 marches, M. le Maire. L'avez-vous déjà fait avec une poussette ?

M. le Maire : Oui, je le sais bien !

Mme DESBOIS : Et je voudrais simplement rappeler que 1,8 M€ nous ne l'avons pas pour la passerelle, mais nous avons 1,7 M€ pour faire une piste

d'athlétisme. Merci.

M. le Maire : Mais ça n'a rien à voir ! Il est plus facile de faire des ascenseurs sur le passage souterrain actuel que sur une passerelle, car la passerelle ne sert à rien ! Ce qu'il faudrait effectivement, c'est des ascenseurs, il faut demander à la SNCF, à la RATP d'équiper leurs gares d'ascenseurs, à Antony il y a déjà des ascenseurs sur la gare centrale, il y a des ascenseurs sur la gare de la Croix de Berny, et à Parc de Sceaux également c'est équipé récemment, je ne sais pas si d'autres gares ont été équipées, mais en tout cas les gares sont équipées les unes après les autres, il reste à équiper d'ascenseurs effectivement la gare du Chemin d'Antony mais ce n'est pas une passerelle qui sauverait la situation, ce sont des ascenseurs sur les passages souterrains pour les handicapés effectivement, je suis d'accord, mais une passerelle ne servirait à rien, personne ne la prendrait.

Je rappelle que sur les questions écrites il n'y a pas de débat. Si vous voulez un débat, il faudra des questions orales. C'est la procédure.

Alors je passe maintenant à la deuxième question écrite d'Antony en Mouvement.

« Monsieur le Maire,

Depuis quelques années des locataires de logements sociaux à Antony, résidant rue Pablo Picasso et soutenus par la Fondation René Cassin, souhaitent pouvoir devenir propriétaires de leur logement. Selon les intéressés, vous aviez refusé lors de votre précédent mandat d'agréer à cette demande avec la raison que cela impacterait négativement le contingent de logements sociaux de la Ville.

Or, depuis lors, deux faits sont intervenus en faveur de cette accession à la propriété.

Antony-Habitat s'est uni au logement social de Châtenay-Malabry et a vu naître Hauts-de-Bièvre Habitat. Lors de sa création, en juin 2017, vous affirmiez que ce regroupement permettrait de promouvoir les projets de vente de logements au bénéfice des locataires.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'en novembre 2018, la loi Elan sur le logement, sans bouleverser la loi ALUR et ses exigences, a apporté des assouplissements dans les modalités de décompte des logements sociaux. Ainsi, la loi Elan encourage la vente des logements sociaux aux locataires en simplifiant le processus de vente et en allongeant de 5 à 10 ans la prise en compte de ces logements vendus dans le contingent des logements sociaux ALUR.

De ce fait, l'argument que vous aviez utilisé pour refuser la demande des locataires de la rue Pablo Picasso, au nombre de 18 actuellement, est à présent sans objet, au moins pour dix ans. Cette demande devient donc recevable. Le fruit de la vente pourrait, par ailleurs, être réinvesti dans la construction de nouveaux logements sociaux et/ou la rénovation du parc existant.

Plus largement :

- alors que le dernier rapport APUR souligne l'accroissement de la gentrification de nombreuses communes de la métropole francilienne, dont Antony ;

- alors qu'effectivement nombre d'Antonien(ne)s, classes moyennes ou plus populaires se voient, contre leur gré, obliger de quitter la commune lorsqu'ils souhaitent accéder à la propriété compte tenu des prix de marché ;

- nous, élus Antony en mouvement, sommes convaincus que la commune a un rôle central à jouer en matière de promotion de la mixité sociale, de lutte

contre l'assignation à résidence et en faveur de l'émancipation de ses habitants. Ainsi, de nombreux outils existent et peuvent être pilotés, en lien avec les bailleurs et promoteurs, afin de promouvoir l'accès à de réels parcours résidentiels ouverts au plus grand nombre d'Antoniens(ne)s. L'accession sociale à la propriété et le développement de l'offre de logements intermédiaires en sont des exemples dont se saisissent aujourd'hui de nombreuses communes.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire, vous engagez-vous aujourd'hui à appuyer la demande réitérée des locataires de la Rue Pablo Picasso auprès de Hauts-de-Bièvre Habitat ou utiliserez-vous votre droit de véto ?

Plus largement, pour répondre aux enjeux évoqués en amont, pouvez-vous, Monsieur le Maire, partager votre vision et vos intentions en matière de politique du logement sur notre commune ?

Dans l'attente de vos réponses et engagements en la matière, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses. »

Voici ma réponse :

Je n'ai rien, bien au contraire, contre l'accession à la propriété, et je suis heureux qu'Antony compte 59 % de propriétaires occupants –c'est le record dans les Hauts-de-Seine et aussi en Ile de France, il n'y a pas beaucoup de villes en Ile de France, proches de Paris, qui ont un taux aussi élevé de propriétaires occupants, donc l'accession à la propriété à Antony, ça marche, beaucoup d'Antoniens sont propriétaires, et depuis que je suis Maire, on est passé de 50 à 59 mais je n'y suis pour rien, c'est parce que le marché est porteur actuellement-.

Je n'ai rien, non plus, contre l'accession sociale. La rénovation urbaine du Noyer Doré intégrait une opération d'accession sociale d'une cinquantaine

de logements et, dans le passé, nous avons autorisé Antony Habitat à vendre des logements sociaux à ses locataires. C'était il y a très longtemps. Mais, depuis la Loi SRU qui nous fixe comme objectif un taux minimum de logements sociaux par rapport aux résidences principales, nous avons cessé de vendre des logements sociaux. Et, contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais dit, même dans un moment d'égarement, que la création de la coopérative permettrait d'en vendre. J'ai bien vérifié le compte rendu des débats du Conseil Municipal de juin 2017, c'est une fake news. Je n'ai jamais dit cela !

Vous me faites valoir que les prix du marché sont trop élevés à Antony pour les classes moyennes. A 4 900 euros le m², ils sont effectivement plus élevés qu'en province et que dans les villes voisines de l'Essonne et du Val de Marne, c'est incontestable. Mais ils sont nettement inférieurs à ceux de la plupart des villes des Hauts-de-Seine : vous pouvez le constater régulièrement à la lecture des tableaux qui sont présentés tous les trois mois par les magazines.

Beaucoup de nos logements ont été construits, en effet, dans les années soixante, et sont de ce fait accessibles à des prix très inférieurs à ceux des logements neufs du centre-ville. A La Fontaine, à Pajeaud vous trouvez des logements de 2800 € le mètre carré, à La Fontaine entre 3500 et 4000, alors qu'en centre-ville il faut monter entre 6000 et 8000 dans le neuf. C'est parce qu'on peut, plus facilement qu'ailleurs, acheter son logement à Antony que 6 familles sur 10 y sont propriétaires de leur logement. Les classes moyennes peuvent plus facilement s'y loger.

Par ailleurs, et là je suis d'accord, nous n'avons pas encore assez de logements sociaux : nous en sommes à 23 % et il nous faut 25 % d'ici 2025. Dans cinq ans il faut que nous soyons à 25 %, nous sommes à 23, vous me direz que la marche n'est plus très haute pour atteindre ces 25 % mais il faut quand même construire.

Alors même si la loi ELAN permet de s'affranchir comptablement de cette obligation, il est clair que les logements qui sont vendus ne sont plus des logements sociaux, ne sont plus accessibles au logement social. Donc ce n'est pas le moment d'en vendre.

Dans ces conditions, je le confirme, je refuse, pour le moment, de laisser vendre des logements sociaux, même à leurs locataires. Je ne veux pas faire de notre parc social un tonneau des Danaïdes.

Mme ASCHEHOUG : Excusez-moi M. le Maire mais ce n'est pas moi qui ai écrit cette lettre.

M. le Maire : Non mais je sais que vous êtes une partisante acharnée des 25 % et je vous le dis, je veux les atteindre. Non, ce n'est pas pour vous reprocher, c'est pour vous prendre à témoin que la règle des 25 %, je tiens à l'atteindre, et tout ce qui peut empêcher de l'atteindre, je suis contre.

Je propose de passer maintenant à l'ordre du jour ; nous avons quand même encore une longue soirée devant nous avec l'ordre du jour et donc nous prenons le premier point.

1 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

M. le Maire : Ce règlement intérieur reprend pratiquement intégralement le règlement intérieur du précédent conseil municipal, avez-vous des demandes ?

M. MAUGER : Nos amis de Citoyens à Antony ont proposé une modification de l'article 28 que vous avez intégrée, ce dont nous nous réjouissons. Désormais quand un élu a un intérêt personnel dans une affaire donnant lieu à une délibération, celui-ci devra quitter la salle du conseil. Notre groupe a aussi proposé des modifications portant sur l'espace d'expression laissé aux élus n'appartenant pas à la majorité. Nous sommes donc 11 élus concernés par ce dispositif. Cela peut changer en cours de mandat si des élus se désolidarisent de la majorité. Aujourd'hui le Bulletin Municipal réserve seulement une demi-page à ces onze élus sur une soixantaine de pages au total. Cet espace est évidemment beaucoup trop limité.

Il y a deux semaines, nous avons proposé de passer à une pleine page répartie équitablement entre les élus minoritaires. Vous avez d'abord semblé ouvert avant de faire volte-face et de refuser cette modification de l'article 34 du règlement intérieur. Le règlement que vous nous proposez est essentiellement un copié-collé du précédent. Il ne tient pas compte de l'évolution de la loi, ni de la jurisprudence. Pourtant la loi NOTRe de 2015 est passée par là. Par exemple, l'obligation d'adopter un règlement intérieur ne s'applique pas qu'aux communes de plus de 3.500 habitants, comme il est écrit dans le début du règlement intérieur, mais plutôt maintenant aux communes de plus de 1.000 habitants. Evidement maintenant, c'est

anecdotique, ce n'est pas ce qui m'intéresse. Un autre exemple : l'article 2127.1 du CGCT sur « le droit d'expression des élus non majoritaires ne concerne pas que les publications périodiques mais toutes diffusions par la ville sur les réalisations et la gestion municipale ».

Concrètement les hors-séries du Bulletin Municipal ou autres lettre du Maire sont concernés par l'évolution apportée par la loi NOTRe. Y compris la page Facebook de la ville.

Enfin, la jurisprudence a évolué. Je citerai seulement deux cas soulignés par l'Association des Maires de France. Et là je cite : « Il faut éviter par exemple, (et ça fait référence à la jurisprudence), un espace dédié correspondant à un cinquième de page pour une publication d'environ 35 pages. » Ça c'est une décision du tribunal administratif de Nice de 2008. A Antony chaque groupe n'a qu'un sixième de page pour une publication d'environ 60 pages. Je cite encore l'AMF : « Une demi-page à attribuer aux groupes d'opposition sur une trentaine de pages ». Là c'est la Cour administrative d'appel de Versailles qui a statué en 2018.

Nous présentons donc un amendement pour l'article 34, voici cet amendement : « Chaque conseiller n'appartenant pas au groupe municipal majoritaire dispose d'un espace d'expression dans les publications d'informations sur les réalisations et la gestion municipale. » Je reprends les termes exacts de la loi. « Ces élus peuvent choisir de s'exprimer en groupe ou individuellement. L'espace d'expression intitulé « Tribune d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité » est constitué d'une page répartie

équitablement entre les élus concernés dans l'ordre du tableau des élus ou groupe d'élus. »

Nous proposons aussi d'ajouter au site de la ville dont il est question - article 36 - la page Facebook de la ville.

En l'état actuel, le règlement intérieur ne répond plus aux exigences de la loi. Nous avons tous intérêt à adopter ces amendements, les trois groupes d'opposition pourront s'exprimer sur un peu plus de place, et vous, M. le Maire, pour ne pas voir votre règlement intérieur retoqué par le préfet ou le juge administratif, comme ce fut déjà le cas en 2014. Miser sur un manque de détermination de notre part pour aller devant le tribunal administratif serait un mauvais calcul. Alors gagnons du temps en adoptant ces amendements dès aujourd'hui.

M. le Maire : Dans les textes que vous avez cités à l'appui de votre demande de doubler l'espace d'expression dans le bulletin officiel, je ne vois rien. Vous avez cité des articles qui n'ont rien à voir avec le sujet, je ne vois rien dans la loi et la loi n'a pas changé du tout sur le sujet depuis toujours. C'est toujours le même texte sur la question d'expression. Il y a un droit d'expression mais il n'est pas dimensionné par la loi. La loi n'a jamais dit ... enfin là vous demandez une page ? Pourquoi pas deux tant que vous y êtes ! Pourquoi pas ? La loi ne dit pas ce qu'il faut donner effectivement aux élus d'opposition dans les organes de la ville. Jusqu'à présent, ça fait un certain temps, vos prédécesseurs ont trouvé que c'était normal d'avoir une demi-page et d'ailleurs dans certaines villes, c'est à la proportionnelle que l'on répartit

l'espace. Et donc on pourrait même prendre 52,4 % de l'ensemble de la page, et vous laisser 47,6, et partager également l'espace restant à la proportionnelle, c'est-à-dire 11, 14 et 22 %. On le pourrait. Certaines villes le font. Châtenay-Malabry par exemple laisse un tiers ... Il n'y a qu'une seule liste, alors l'avantage de Châtenay-Malabry c'est qu'il n'y a qu'une seule liste d'opposition qui a fait 33 % des voix, elle a 33 % de la page. Unissez-vous éventuellement, essayez de faire comme Châtenay-Malabry au lieu de vous disperser comme vous le faites en multipliant des petites listes qui font 11 à 14 % des voix, unissez-vous pour avoir un droit d'expression plus important, mais franchement jouer sur le fait que vous êtes dispersés pour demander plus de place, ça me paraît quand même assez étonnant.

M. MAUGER : Je suis désolé mais j'ai cité deux cas de la jurisprudence qui s'appliquent exactement à ce dont on parle.

M. le Maire : La jurisprudence ?

M. MAUGER : Oui.

M. le Maire : Oui mais enfin ce n'est pas le Conseil d'Etat. Le tribunal administratif prend parfois des décisions surprenantes, pourquoi pas ? Ça peut arriver, mais ça n'a jamais été confirmé au niveau supérieur par le Conseil d'Etat. Et d'ailleurs la ville de Châtenay-Malabry qui avait eu effectivement un jugement contraire en 2015 sur son règlement intérieur applique aujourd'hui un tiers de page à sa liste d'opposition comme elle faisait avant. Donc, voyez... Ça n'a pas été tranché, ni par la loi, ni par la

jurisprudence, la seule qui compte, c'est le Conseil d'Etat. Je vous laisse utiliser toutes les armes de droit que vous pouvez avoir et on verra.

M. MAUGER : Très bien.

M. le Maire : Moi j'attends que le Conseil d'Etat me dise ce que je dois faire, et pour le moment ... La loi ne me dit rien de précis et le Conseil d'Etat n'a jamais tranché le sujet.

M. MAUGER : Par exemple le fait que le droit d'expression des élus minoritaires s'applique y compris aux pages Facebook, ça aussi vous le niez ?

M. le Maire : Dans Facebook, ce n'est pas raisonnable. Chaque groupe ici, y compris le groupe majoritaire, peut utiliser Facebook, directement. Il n'a pas besoin de passer par l'expression de la ville. La ville exprime une position qui n'est pas politique mais qui est purement factuelle et chaque groupe a sa propre expression à Facebook. Il n'y a pas de prix à payer pour intervenir dans Facebook. Ce n'est pas comme les bulletins municipaux. N'importe qui peut aller sur Facebook ... C'est une demande parfaitement absurde.

M. MAUGER : Alors je suis désolé mais la jurisprudence est absurde !

M. le Maire : Ecoutez, essayez de formaliser cette demande.

M. MAUGER : Et le droit d'expression dans le Bulletin Municipal, ce n'est pas lié au fait ... le bulletin municipal aussi est gratuit en un certain sens. Même s'il était gratuit, le droit à l'expression s'appliquerait quand même. Ce n'est pas une question de gratuité.

M. le Maire : Non mais je veux dire que vous pouvez vous exprimer dans Facebook, c'est facile, vous pouvez le faire librement en tant que personne physique ou en tant que groupe politique. Je ne vois pas comment vous pourriez intégrer votre expression dans l'expression de la ville d'Antony. Si tout le monde faisait ça, ce serait la Tour de Babel, la page Facebook d'Antony ! Ce n'est pas possible.

M. MAUGER : C'est bien ce qu'on verra.

M. le Maire : La page Facebook de la ville, c'est l'expression de la ville d'Antony et uniquement de la ville, ce n'est pas celle d'un groupe politique.

M. MAUGER : C'est déjà ce que l'on fait sur le site de la ville. Et c'est tout à fait possible sur Facebook, et la jurisprudence va dans ce sens-là, je suis désolé ! La loi NOTRe est passée par là et vous l'ignorez.

M. le Maire : Non, la loi NOTRe n'y est pour rien, elle ne dit rien du tout du sujet. Elle ne dit rien la loi NOTRe du droit d'expression politique. Elle ne dit pas combien de pages il vous faut dans le BMO.

M. MAUGER : Je vous invite à aller voir sur Légifrance l'article 2121.27-1 qui régit exactement le droit d'expression des élus minoritaires et vous verrez qu'il a été modifié par la loi NOTRe.

M. le Maire : Oui mais il ne dit pas combien de pages vous devez avoir !

M. MAUGER : Tout à fait, ça c'est la jurisprudence.

M. le Maire : C'est ça. Et du fait de votre extrême division, vous avez du mal à vous exprimer parce qu'effectivement, plus vous êtes nombreux, moins il y a de place pour chacun, mais c'est tout ! C'est la seule raison de votre

intervention. Que vous ayez autant de place que la majorité pour vous exprimer, c'est déjà pas mal puisque vous représentez moins de monde que la majorité, quand même, il faut bien en avoir conscience. A vous trois.

Mme DESBOIS : Je n'enverrai pas des textes de loi de part et d'autre de la salle, je pense que ce n'est pas le sujet, vous ne brillez pas, M. le Maire, par votre capacité à faire vivre le débat démocratique, y compris sur les moyens de communication de la ville, c'est votre choix, je pense que vous n'en sortez pas grandi. En revanche, la moindre des choses pour moi, en particulier eu égard aux Antoniens qui se sont déplacés, comme vous dites, c'est 48 % d'Antoniens M. le Maire, des gens qui ont voté qui n'ont pas voté pour vous, eu égard à leur choix, je fais appel au fait que vous cessiez d'adopter une position aussi arrogante, c'est insupportable ! Vous intitulez vos tribunes « Vous l'avez échappé belle ! », vous nous invitez à faire des listes communes pour ceux qui font 11 et 14 %, mais de quel droit, M. le Maire ? Moi j'en appelle plutôt à être dans le respect et à cesser cette arrogance qui à mon avis est tout sauf constructive. Merci.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

Mme LAJEUNIE : Non, s'il vous plait ? Juste pour vous signifier que nous sommes solidaires de l'amendement de M. Mauger bien évidemment.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme LAJEUNIE : Mais ce qui est dommageable surtout, c'est d'entendre que nous sommes dans un système démocratique et que la seule solution pour arriver à un consensus, c'est d'en arriver au Conseil d'Etat. Je pense que le

dialogue peut permettre de prendre des décisions avant le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat, c'est fait pour trancher. Peut-être qu'on peut gérer avant.

M. le Maire : Donc vous n'acceptez pas le projet du règlement intérieur si je comprends bien ?

M. MAUGER : Si, s'il est amendé.

M. le Maire : Oui mais vous n'acceptez pas celui qui est proposé, c'est-à-dire que vous voulez changer le texte qui existait jusqu'à présent et qui satisfaisait tout le monde ?

M. MAUGER : Oui parce que la loi a changé.

M. le Maire : Non, la loi n'a pas changé ! La loi n'a pas changé du tout, non mais attendez ! Franchement non, je ne vois pas un changement au niveau de la loi sur le sujet. L'opposition a toujours eu un droit d'expression depuis des dizaines d'années, ça n'a pas changé ! C'est vous qui dites que ça a changé à l'appui de votre demande, mais il n'y a rien de nouveau !

M. MAUGER : Vous vous obstinez alors que c'est l'évidence, il suffit d'aller sur le site de Légifrance. Je suis désolé !

M. le Maire : Et qu'est-ce que dit Légifrance ? Mes recherches juridiques ne me montrent pas que la loi a changé. Donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 voix Contre.)

M. le Maire : Donc le règlement est adopté. Je passe la parole à Mme Précetti pour le point suivant.

2 - MOTION RELATIVE AU REPORT DU PROJET NEXTEO POUR LES RER B ET D

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du vœu.)

M. MAUGER : J'aurais juste précisé, je pensais l'entendre, que cette motion a été proposée par notre groupe Antony Terre Citoyenne.

M. le Maire : Nous aussi, on avait l'intention de la poser.

M. MAUGER : Ah très bien !

M. le Maire : Il se trouve parfois qu'on ait des positions communes ! Ne croyez pas, il n'y a pas que le règlement intérieur.

Mme CHABOT : La fréquentation de la ligne B du RER croît régulièrement avec une hausse de 2,5 % par an, ce qui a amené le trafic passager à 983.000 passagers/jour fin 2019. Dans le contexte de cette affluence toujours croissante, hors le contexte du Covid, le retard de plusieurs années du projet Nexteo est effectivement une mauvaise nouvelle pour tous les voyageurs. Mme Précetti le rappelait tout à l'heure, le report également des travaux du tiroir d'Orsay décale d'un an le nouveau projet d'horaires du RER qui devrait donc devenir effectif en septembre 2021. Il y a une association d'élus qui existe depuis 2010 et qui s'appelle Les villes du RER B Sud, qui est actuellement présidée par le maire de Bures-sur-Yvette. Cette association a pour objet d'obtenir des engagements concrets d'Ile-de-France Mobilités et de la RATP et un calendrier précis pour améliorer de manière conséquente et pérenne la branche sud de la ligne B du RER. Antony est une ville

particulièrement importante sur la branche Sud, nous avons cinq gares : Parc de Sceaux, Croix de Berny, Antony, Fontaine Michalon et les Baconnets, ce qui devrait faire de nous un acteur de poids dans cette association. Il me semble que la ville est pour l'instant une adhérente plutôt discrète dans cette association d'élus. Est-ce que la ville compte renforcer son implication pour peut-être peser davantage pour des actions concrètes, et aller au-delà d'un simple vœu ?

Mme PRECETTI : Je ne sais pas ce que vous entendez par « activité discrète » mais moi je ne vous ai jamais vue à ces assemblées d'association et il se trouve que Corinne Pham et moi-même y sommes régulièrement associées, que nous participons à tout ce qui est prévu et programmé par cette association, que tous les contacts que nous pouvons avoir avec, que ce soit la SNCF, la RATP et Ile-de-France Mobilités sur ces sujets RER B, nous y participons autant que nous pouvons, et je peux vous dire que c'est un sujet qui nous concerne particulièrement puisque l'une comme l'autre, nous prenons le RER B tous les jours pour aller travailler. Donc je pense que l'attente et les soucis que peuvent rencontrer nos concitoyens qui prennent le RER B, nous y sommes particulièrement sensibles. Nous travaillons avec les autres membres de cette association main dans la main pour faire avancer au maximum les problèmes qui permettront une amélioration de ce transport qui effectivement est parfois un peu en difficultés.

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et

représentés.)

3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'EXPLOSION AU PORT DE BEYROUTH AU LIBAN LE 04 AOUT 2020

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHME : Merci M. le Maire. Il est 23h20 au Liban, et je crains que nous ayons perdu le maire d'Antélias et les élus de cette commune qui nous suivaient depuis 20h ce soir. Ils auront le replay à voir demain.

Je n'aurais pas imaginé un jour qu'on aille voter une telle subvention pour le Liban. On est passés par des catastrophes, depuis toujours il y a des catastrophes au Liban, mais jamais de cette ampleur-là.

Tout a été dit dans le titre de cette délibération, je vais vous dire à quoi vont servir ces 20.000 € qu'on va verser à la Croix Rouge libanaise directement, section d'Antélias qui est notre ville jumelle. Cette section d'Antélias, elle couvre plus de 52 villages aux alentours. Ils ont quatre centres de secourisme un peu partout dans le pays, ils ont plus de 25.000 personnes qui bénéficient de leurs soins ; ils ont aussi une clinique mobile qui n'est pas équipée d'équipements ophtalmologiques. Donc cette subvention-là va servir en totalité à acquérir ce type de matériel pour pouvoir faire des consultations en ophtalmologie. L'investissement de la Croix Rouge libanaise serait à hauteur de 27.500 dollars à peu près, la subvention fera 23.000 dollars et le reste sera pris en charge par l'association « Les Amis du Liban » et le club franco

arménien d'Antony qui, je cite, vont pouvoir doubler la somme de 20.000 € que nous votons ce soir. Il y aura environ 10.000 € de fonds levés par l'association Les Amis du Liban et 10.000 autres qui seront mobilisés par l'association du Club franco arménien d'Antony.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme ASCHEHOUG : Juste une petite explication de vote : nous allons bien sûr voter pour cette proposition, les Libanais ont besoin qu'on les aide autrement qu'en paroles, je voulais simplement vous demander s'il serait possible d'envisager aussi un soutien pour l'île de Lesbos et le camp de Moria qui a été totalement détruit par des incendies dernièrement ?

M. le Maire : Merci Mme Aschehoug, eh bien écoutez, on verra. Là c'est le Liban qui est en cause, on vote pour la subvention pour le Liban.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est maintenant à Pierre Médan pour l'adoption du contrat départemental de soutien à la commune d'Antony, mais c'est aussi pour toutes les communes, dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19.

I - FINANCES

4 - ADOPTION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A LA COMMUNE D'ANTONY DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA S.A. D'HABITATION A LOYER MODERE IMMOBILIERE 3F POUR UN EMPRUNT DE 4 462 000 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE LA REHABILITATION DE 158 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 1/10-14 ALLEE DE VILLEMILAN ET 2-8 RUE DES NATIONS-UNIES A ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je rajouterai simplement deux choses : c'est que dans le document il y a la convention de garantie, et il y a le contrat et les informations sur les deux lignes de prêt qui permettent d'arriver aux 4.462.000 € et le plan de financement, les contreparties sont indiquées puisqu'il y a comme contrepartie la possibilité d'avoir un droit de réservation pour 31 logements. Ce sont les deux petits compléments que je ferai. Je vous remercie.

M. MAUGER : Je ne vais pas m'attarder sur le volet financier, nous nous félicitons de cette réhabilitation lourde même si la réhabilitation a été décidée il y a un an, c'est quelques semaines avant les élections municipales que les habitants ont vu un échantillon en façade de la réhabilitation à venir. Par ailleurs, ce soutien pour la réhabilitation a une contrepartie intéressante, à savoir que 31 des 158 logements vont être réservés par la ville. Alors on a

déjà posé la question en commission mais c'est une question à laquelle on tient énormément, qui est celle de la transparence dans laquelle seront attribués ces logements, puisqu'il n'est pas question ici de logements d'un bailleur bien connu comme Hauts de Bièvre Habitat par exemple. Ce sont des logements qui sont réservés par la ville. On nous a expliqué que ce serait le service Logement qui transmettrait pour chaque logement à attribuer trois dossiers, on aimerait avoir des éclaircissements sur la manière dont on choisit ces trois dossiers à transmettre au bailleur.

M. le Maire : Le sujet aujourd'hui, le vote que nous avons, la délibération que nous avons c'est l'octroi de la garantie communale à un projet de réhabilitation, tous les projets de réhabilitation, tous les projets de construction de logements sociaux sur la ville par quelque société que ce soit ou par quelque organisme que ce soit, reçoivent la garantie de la ville. La ville garantit tous les emprunts des organismes HLM qui travaillent sur la ville. Et en échange, en échange effectivement, la ville reçoit des droits de réservation. Sur la procédure d'attribution des logements, je vous propose effectivement qu'on en parle lors d'une commission Logement, mais aujourd'hui il s'agit de voter sur la garantie d'un emprunt. Vous faites là un peu un cavalier comme il y a des cavaliers budgétaires. Vous voulez évoquer un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour en prenant pour prétexte une délibération sur la garantie de l'emprunt. Donc je propose qu'on en parle dans une commission, mais ce soir, on vote d'abord la garantie d'emprunt.

M. MAUGER : Vous avez raison, je réclame juste de la transparence.

M. le Maire : Oui bien sûr mais, le jour venu, lors de la commission ad hoc on parlera de cette procédure. D'accord ?

M. MAUGER : Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX A LA CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS D'ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES JARDINS EXTERIEURS POUR L'ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE LA COMPTINE « ARC-EN-CIEL ET FARANDOLE » - DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS - DE- SEINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme SCHLIENGER : J'en profite pour faire un petit point sur la Petite Enfance sur Antony puisque certains sont nouveaux. La Petite Enfance sur Antony, ce

sont plus de 1.000 enfants accueillis au quotidien sur 11 crèches municipales, c'est le plus gros budget de la ville, donc c'est vraiment une politique familiale très forte. On subventionne également 5 crèches associatives, on dispose d'un RAM-RAP, d'une halte-jeux et on soutient 250 assistantes maternelles, pour de la garde individuelle aussi, on veut que les parents aient le choix. Ils ont le choix et une offre importante sur Antony.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

M. PARISIS : M. le Maire, c'est juste une petite question : pouvez-vous nous confirmer la date de réouverture de la crèche pour janvier ? Et est-ce que les dates de pré-inscription sont déjà lancées ?

M. le Maire : Pour janvier c'est clair, mais pour le reste, Mme Schlienger va vous répondre.

Mme SCHLIENGER : Effectivement la crèche devait réouvrir en septembre, mais avec le Covid les travaux au mois de mars n'ont pas pu aboutir comme ils devaient, donc la fin des travaux se fera normalement fin octobre, après évidemment vous le savez, il y a des contrôles différents qui vont s'opérer et une réouverture est prévue sur le site en janvier pour un rapatriement des familles qui sont actuellement toujours accueillies, c'est important de le dire, même si la crèche est en rénovation totale, les familles continuent d'être accueillies sur un autre site qui est un site tampon justement en cas de travaux. Parce qu'en quelques années, c'est la quatrième crèche qu'on a totalement rénovée, avant, il y avait l'établissement La Clé des Champs avec deux crèches également qui sont toute neuves.

Mme DESBOIS : J'avais la même question qu'Olivier Parisis sur la date, l'engagement que vous prenez sur la réouverture de la crèche.

Mme SCHLIENGER : Evidemment on n'est pas à l'abri de changements par rapport au Covid mais comme je vous dis, on prévoit une fin de travaux fin octobre avec les contrôles après, avec les commissions de sécurité, etc., et donc on espère un emménagement sur site en janvier pour la crèche Arc en Ciel en tout cas, sur au moins une des deux crèches. Donc janvier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE STANDS ET EMPLACEMENTS DE COMMERCES NON SEDENTAIRES - MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Nous avons d'importants travaux d'assainissement et d'aménagement qui sont en cours en ce moment sur le marché. Nous voulons offrir aux Antoniens un nouvel espace attractif en cœur de ville.

Le marché de la ville qui se fait les mardi, jeudi, dimanche est composé de 200 commerçants. Les commerçants situés dans la halle proposent des produits alimentaires et de nombreux commerces dits « volants », ils sont habituellement autour de la halle, installés à l'extérieur du marché. Ils proposent bien sûr notamment de l'habillement, des accessoires, des ustensiles, il y a beaucoup de choix autres que l'alimentaire. Il convient de rappeler que la période de confinement a été très compliquée, difficile pour ces commerçants, avec la fermeture du marché complètement et bien sûr

malheureusement rouvert qu'en juin, et les volants à l'extérieur de la halle ont aussi peiné, autant que les autres, tout le monde a un petit peu peiné avec cette fermeture due au Covid. Mais l'ensemble de l'activité du marché permet à la sortie de la crise de sortir de la précarité, ils ont recommencé à travailler. Malheureusement nous commençons maintenant avec les travaux... les volants qui viennent vont être susceptibles de moins travailler mais on a fait le maximum pour les déplacer. La ville est en train de prévoir de les mettre sur la Place de la Division Leclerc. Tous les commerçants abonnés sous la halle et volants seront pénalisés par la durée des travaux. Pour la halle l'accessibilité piétonne continuera à se faire, néanmoins des rideaux métalliques vont se fermer par rapport aux travaux pour éviter bien sûr tout ce qui est poussière et tout ce qui est sécurité, pour que ce soit fait correctement.

Certains commerçants ne pourront pas exploiter une partie de leur étal qui sera fermée. Les commerçants volants seront déplacés sur cette place, ils auront moins le contact avec la halle puisque ce sera un petit peu plus loin, la baisse de fréquentation et du chiffre d'affaires est à craindre. Il apparaît donc indispensable de baisser les tarifs qui leur seront appliqués pendant la durée des travaux. Il est demandé au conseil municipal de fixer les modalités de facturation des droits de place des abonnés en fonction des différentes phases du chantier, d'approuver la modification du tarif appliqué pour les volants actuellement, on leur enlèverait 20 % pendant la durée des chantiers.

M. le Maire : Des questions ?

Mme HUARD : Les volants vont être déplacés pendant les travaux et en compensation il y aura une diminution des droits de place en raison de la moindre attractivité de ces emplacements, c'est une décision qui nous paraît justifiée ; simple question : nous aimerions être sûrs que ces volants retrouveront leur place après les travaux puisqu'ils participent du rayonnement du marché, ils sont appréciés les Antoniens, donc est-ce que vous pouvez confirmer que tous ces emplacements volants seront maintenus ? Que tous les volants seront maintenus après les travaux ?

Mme VERET : Absolument. Oui, nous veillerons à ce que tout le monde soit replacé une fois les travaux finis, sauf que ces travaux pour nous seront finis pour tout l'ensemble de toutes les entreprises qui interviennent, ce ne sera fini qu'au mois d'avril. Et à ce moment-là bien sûr, on réintègre tous nos volants sur notre place de marché, ce marché étant pour les Antoniens une vie très attractive ; il y a quand même 200 commerçants sur ce marché et on tient à les garder pour tous nos citoyens antoniens et ceux qui viennent d'ailleurs.

M. le Maire : On passe au vote sur les tarifs.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERE

9 - ZAC JEAN ZAY : ACQUISITION ET MISE A DISPOSITIONS FONCIERES AUPRES DE VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Merci M. le Maire, bonsoir à tous et à toutes. En décembre 2015 le conseil municipal d'Antony a approuvé le projet de création de la Zac Jean Zay. Un an plus tard en 2016, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la Zac Jean Zay ainsi que le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de cette Zac échelonnée dans le temps, y incluant les participations des constructeurs. En 2017, par délibération publique, des modifications ont été apportées au dossier de réalisation et l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris a également eu à travailler sur le sujet en 2019. En effet, la Zac Jean Zay qui a été à l'origine initiée par la ville n'a pas été reconnue d'intérêt métropolitain, elle a fait l'objet d'un transfert de compétences au profit de l'établissement public territorial compétent en la matière depuis le 1er janvier 2018 en matière d'opérations d'aménagement. S'agissant de la Zac qui doit recevoir un certain nombre d'équipements, et de constructions, on peut distinguer des lots construits qui comprendront des logements, il est prévu ainsi 586 logements étudiants, au total le quartier contiendra 1.080 logements étudiants, donc plus de 1.000 logements étudiants sur le quartier. Seront construits également 509 logements familiaux dont 61 logements locatifs sociaux et 4.130 m² de commerces et de services ; seront également construits sur cette Zac des équipements publics pour une surface de plancher de 10.200 m².

Les équipements publics sont sous maîtrise d'ouvrage de la ville, ce sont : un groupe scolaire de 12 classes et une crèche de 72 berceaux, le groupe

scolaire dont on a parlé plus tôt dans la soirée, une médiathèque et un parking souterrain dont il est prévu qu'il soit composé de 270 places, ce parking étant sous la place centrale et le mail Jean Zay.

Une convention pour le financement et la réalisation de ces équipements publics a été signée entre la ville d'Antony et le Territoire en juillet 2018, qui définit notamment les conditions d'acquisition par la ville des emprises considérées. Les espaces qui seront au-dessus du parking seront aménagés par le Territoire parce que c'est sa compétence, au même titre que tous les espaces publics de la zone. Il est également proposé que suite à la cession par le Territoire à la ville des emprises nécessaires au parking, la ville mette le fonds à la disposition de Vallée Sud Grand Paris en vue que ce dernier puisse réaliser les espaces publics dans le cadre de sa compétence d'aménagement. L'ensemble des espaces publics et du foncier relatif à ces équipements dont on a parlé précédemment a fait l'objet d'un avis des Domaines qui a confirmé les conditions d'acquisition à l'euro symbolique pour 37.500 m² environ.

Il vous est donc demandé ce soir de bien vouloir approuver l'acquisition des emprises foncières des futurs équipements et espaces publics de la Zac Jean Zay à Antony suivant le plan annexé à la délibération, au prix de 1 €, la mise à disposition gratuite au bénéfice de Vallée Sud Grand Paris des emprises nécessaires à la réalisation des espaces publics au-dessus de ce parking qui sera, lui, réalisé en sous-sol, et l'autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes mentionnés ci-dessus et tout acte s'y afférant.

M. le Maire : Des questions ? M. Parisis.

M. PARISIS : On en a déjà parlé tout à l'heure mais concernant la cour de récréation pour l'école primaire Jean Zay réalisée en terrasse avec les canicules à répétition qui seront malheureusement encore à venir, on se pose la question si c'est bien raisonnable pour les enfants ? Le projet nous semble-t-il mérite d'être révisé afin de prévoir pour les enfants de véritables espaces de plein air et de pleine terre arborée comme c'est en train de se faire dans certaines villes autour de nous. Les réponses que vous nous avez apportées en termes de revêtement clair me semblent un petit peu légères par rapport aux attentes d'enfants ... J'ai du mal à imaginer ces enfants sur une terrasse. Alors vous avez dit qu'il y aura également un préau qui serait créé pour les abriter dans ce type de conditions ? Moi j'en reviens toujours à la présence nécessaire aujourd'hui des arbres qui sont nos grands protecteurs, et donc ça questionne aussi justement la végétalisation et la débitumisation des cours d'école mais ça, je pense qu'on y reviendra.

D'autre part, nous nous interrogeons sur la très faible part des logements sociaux familiaux autour de ce projet : 61 logements à l'horizon 2024, c'est 12 % de la totalité en lieu et place des 25 % dont vous nous parliez tout à l'heure de la loi SRU.

M. ARJONA : Alors s'agissant de la cour en étage, les explications vous ont été données, sans images c'est un peu difficile à expliquer mais je vous assure que tout sera fait pour végétaliser le plus possible cette cour en étage, il y a des moyens techniques qui existent pour le faire. Au-delà des préaux on travaille sur la possibilité d'installer des pergolas qui elles-mêmes seront

végétalisées et le moment venu dans les semaines ou les mois à venir, des projets vous seront présentés qui vous rassureront sur le sujet. Ce n'est pas intuitif mais en fait nous avons la même préoccupation que vous, à savoir de ne pas exposer nos enfants aux épisodes caniculaires.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la ZAC, un effort particulier est fait sur la végétalisation, le quartier sera beaucoup, beaucoup plus vert qu'il ne l'a jamais été, au-delà de la simple cour d'école.

S'agissant des logements sociaux, ils sont maintenant comptés au titre de la loi SRU qui a été modifiée par la loi ELAN, les logements étudiants qui comptent dans les logements sociaux. Je vous accorde qu'un logement étudiant est plus petit en surface qu'un logement social familial mais malgré tout dans le décompte qui est fait au titre de la loi SRU, les logements étudiants sont désormais comptés.

M. MAUGER : Juste pour une explication de vote : Nous allons voter contre non pas par rapport à l'objet même de la délibération au titre de l'aspect financier, mais sur le projet. Olivier a expliqué qu'au niveau de la cour d'école c'est un projet qui ne nous convainc pas du tout et par rapport aux nombreuses destructions de logements étudiants, et seulement 12 % de logements sociaux familiaux, ça nous semble complètement insuffisant.

M. MONGARDIEN : De la même manière, nous allons nous abstenir parce que nous considérons qu'il y a un peu trop d'opacité sur le projet, on n'a pas suffisamment d'informations ; on trouve effectivement avec les informations

qu'on a le projet beaucoup trop minéral et donc pour cette raison-là on décide de s'abstenir.

M. le Maire : D'accord. On passe donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 5 voix Contre et 4 Abstentions.)

M. le Maire : Pour la prochaine délibération, je vais me retirer parce qu'elle concerne le CPPS, le centre pédagogique psychothérapique spécialisé du Parc Heller dont je suis encore, théoriquement en tout cas, Président, donc je quitte la séance le temps du débat et du vote. N'oubliez pas de me rappeler ensuite, et je passe la présidence à Mme Précetti.

Mme PRECETTI : Merci. Maintenant que M. le Maire et Mme Léon sont sortis, nous pouvons passer à la prochaine délibération et je passe la parole à Mme Aubert pour nous en parler.

III - TRAVAUX - CONTRATS

10 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ET PEDAGOGIQUE SPECIALISE DU PARC HELLER SUR UN LOCAL SIS 22 RUE PROSPER LEGOUTE A ANTONY

(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)

Mme AUBERT : Le CPPS est installé rue Prosper Legouté. C'est un IME, un Institut Médico-Educatif, qui accueille 70 enfants en majorité Antoniens, et venant aussi des villes des alentours, des enfants qui souffrent de déficiences

intellectuelles. Les relations entre la ville qui possède les bâtiments du CPPS et le CPPS sont écrites dans une convention. Or la précédente convention est arrivée à échéance, il faut donc que nous re-signions une convention et il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de convention que vous avez eu, sachant que le projet comporte aussi des travaux puisque le CPPS a souhaité augmenter ses surfaces dans le but d'avoir des meilleures conditions d'accueil des enfants ainsi que des meilleures conditions pour le personnel. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et s'il y a des questions, n'hésitez pas.

M. MAUGER : En commission nous avons demandé le plan des travaux et on ne l'a pas encore reçu. C'est juste pour signaler ça.

Mme AUBERT : Oui, alors j'ai eu le même document que vous, les mêmes documents que ceux que vous avez reçus, qui ne comportaient pas les plans. Après, en tant que conseillère déléguée au Handicap, et ayant à cœur de visiter les structures, j'ai visité le CPPS, je connais le directeur, j'ai vu exactement comment c'était prévu, et je peux tout à fait après vous le décrire et vous donner des données, je pense d'ailleurs que si vous alliez aussi voir le directeur, il vous montrerait probablement le projet. Même si pour l'instant les plans ne sont pas là parce qu'il faut attendre le permis de construire ou que tout soit vraiment engagé. En tout cas, je peux vous décrire que c'est une construction qui aura lieu devant le réfectoire qui donne sur la cour, qui est faite sur du béton. La partie qui est au rez-de-chaussée est en fait une partie ouverte qui tiendra lieu de préau plus ou moins, ce qui fait que ça ne prend

pas d'espace sur la cour de récréation des enfants ; ça pourra servir au contraire quand il pleut à ce qu'ils aient un espace à leur portée et à l'étage, les salles qui sont destinées plutôt aux professionnels, au personnel du CPPS pourront être coiffées d'une terrasse qui aurait aussi vocation d'être un jardin, ce qui fait qu'ils gagneraient en espace un peu végétalisé, en plus le personnel gagnera une salle de repos et par ailleurs j'ai aussi vu le lieu où sera construit l'élévateur : il est dans la cage d'escalier qui était très large, donc il ne prend pas sur les surfaces utiles. Au cœur de la cage d'escalier il y aura cette espèce d'élévateur pour que si des personnes sont à mobilité réduite, même si le centre accueille des déficients intellectuels, il peut y avoir aussi parfois des difficultés, ils pourront aussi accéder aux salles de l'étage. Et je peux vous le décrire davantage si vous le souhaitez bien sûr.

M. MAUGER : Merci.

Mme PRECETTI : S'il n'y a pas d'autre question, on va procéder au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 ne prenant pas part au vote : M. SENANT et Mme LEON.)

IV - PERSONNEL

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

M. le Maire : Je reprends donc la présidence. La parole est à Mme Genest pour ses rapports habituels, en commençant par le tableau des effectifs.

Mme GENEST : C'est le tableau des effectifs que vous connaissez, vous allez commencer à le connaître, c'est une délibération technique, c'est-à-dire qu'on

crée des postes pour créer des possibilités d'avancement de grade et on laisse des postes, l'ancien poste, l'ancien grade, donc du coup, ce sont ces tableaux d'ajustement de la masse salariale et des différents types de postes que vous voyez régulièrement lors des conseils municipaux.

Je crois qu'en commission élargie vous avez posé deux questions sur deux postes : il y a un poste pour la directrice de crèche qui est ouvert et il est ouvert un poste de contractuel pour que l'on puisse pourvoir au recrutement parce qu'il y a un poste qui est vacant, donc ça explique un des postes ; et puis il y a une ouverture de poste qui correspond à un avancement de grade d'un professeur d'enseignement artistique. En réalité on a des ratios d'avancement de grade à créer en fonction des types de postes, cela ne veut pas dire que la personne rentrera forcément dans cet avancement, mais il faut lui donner la possibilité d'ouvrir cet avancement et donc du coup on crée dans les ratios des postes qui répondent à ces besoins. Donc c'est vraiment des délibérations techniques sur la gestion de la masse salariale et des effectifs.

Mme HUARD : Nous approuverons la création des postes bien sûr, mais nous voulions rappeler que nous avons constaté lors d'un précédent conseil des écarts sensibles entre le nombre de postes théoriques et le nombre effectif d'agents, et que vous aviez indiqué qu'un état détaillé des postes serait présenté en commission municipale pour avoir une explication et que l'on puisse comprendre ces écarts. Je voulais vous rappeler simplement cette demande.

M. le Maire : Oui, d'accord.

Mme GENEST : On fera ça effectivement en commission parce que ce n'est pas forcément le lieu ici de détailler ces mouvements, c'est juste pour expliquer que ce sont des ajustements des effectifs qui sont liés aux avancements de grade et donc ça ne reflète pas forcément de manière brute les arrivées ou les départs au niveau de la collectivité.

M. MONGARDIEN : C'est exactement la même question que je voulais poser, c'est-à-dire qu'au dernier conseil municipal, on avait évoqué 62 postes vacants, on aimerait connaître, être mis au courant des actions qui sont entreprises et avoir un état plus précis.

Mme GENEST : Il y a eu beaucoup d'efforts de recrutement qui ont été menés, donc on a beaucoup moins de postes vacants, on a beaucoup recruté. Le Covid c'est à la fois plus compliqué et en même temps plus simple parce qu'il y a plus de gens qui sont sur le marché, qui sont disponibles, donc on a fait pas mal baisser le nombre de postes vacants, alors je crois qu'on est en train de faire baisser à une trentaine, une quarantaine de postes vacants, ce qui est déjà un gros effort, on n'a pas terminé nos recrutements mais on avance. On aura toujours des postes vacants parce que c'est la vie d'une collectivité, mais en tout cas on essaie de pouvoir recruter pour minimiser les tensions au niveau des organisations, on a bien conscience que c'est important de le faire, donc tous les services RH sont mobilisés pour recruter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER LES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIERE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je crois que vous avez tout dit M. le Maire, on a un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité qui nécessite un recrutement de contractuels et du coup c'est proposé au vote du conseil municipal pour approuver ces mouvements de personnel.

Mme HUARD : Sur ce tableau nous voyons que la ville a recours à un très fort contingent de personnels vacataires et temporaires, c'est notamment dans le secteur périscolaire, pour chaque type d'emploi le volume de jours qui est prévu correspond à plusieurs postes à temps plein sur une année. Par ailleurs les contrats qui sont proposés sont très souvent des contrats de vacataires et ce sont des contrats précaires puisqu'ils prévoient que le paiement est à la tâche pour ce type de contrat. Donc pour les usagers, les parents, les enfants, ça signifie aussi qu'il y a un manque de stabilité dans l'encadrement des activités périscolaires et ça se traduit par un fort absentéisme dû au manque de motivation, ce qui nous amène à penser qu'en réduisant la précarité, on améliorerait la situation, donc notre demande est : Est-ce que la mairie peut faire un effort pour réduire la précarité de ces contrats en proposant à ces personnels au minimum des contrats à durée déterminée ?

Mme GENEST : Si justement on fait appel à ces personnels pour des activités d'accroissement temporaire ou saisonnier, c'est bien parce que du coup, on

n'a pas la possibilité d'en créer des pérennes, donc il faut qu'on ait une certaine souplesse dans la gestion de la collectivité et qu'on puisse répondre aux besoins spécifiques et ponctuels, et donc c'est bien pour ça qu'on fait appel à des personnels vacataires qui répondent à ce besoin-là. Dès qu'on peut passer sur des contrats plus pérennes ou contractuels un peu plus longs, bien sûr on le fait, parce que notre objectif n'est pas la précarisation de nos employés mais vraiment de répondre à des besoins en saine gestion de la collectivité.

M. MONGARDIEN : Oui, on parle quand même ici de 15.000 jours de vacations par an, ce qui représente l'équivalent d'à peu près 70 emplois temps plein ; on pense que la mairie pourrait faire un effort pour essayer de réduire ce nombre de jours de vacataires surtout que, de ce que l'on a compris en commission, c'est quelque chose qui se répète d'année en année.

M. MAUGER : Je voudrais quand même insister sur le fait que la situation est bien connue de tous les parents d'élèves et des enfants, les emplois dans le périscolaire sont des emplois non pérennes alors qu'ils pourraient l'être et là il y a un véritable déficit d'attractivité de la ville à cause des contrats qui sont proposés aux animateurs et qui ne sont pas à la hauteur de ce qui devrait leur être proposé.

Mme LAJEUNIE : Un peu dans le même registre, sur quelques jours on peut comprendre mais quand on en arrive à des 1.000, 1.500, 1.800 jours, cela correspond à un statut spécifique, à un remplacement spécifique parce que ce

n'est plus vraiment du temporaire, à 1.000 jours non plus ... On est à plus de trois ans : 1.800 jours !

Mme GENEST : C'est une possibilité de donner des enveloppes pour avoir cette souplesse pour avoir des emplois saisonniers, encore une fois je le redis : quand on est sur du saisonnier ou du ponctuel, on peut piocher dans cette possibilité d'emplois qu'on a à recourir, dans des emplois saisonniers, dès qu'on est sur du beaucoup plus pérenne, on propose des emplois contractuels ; donc vraiment, on gère parce qu'effectivement, il faut qu'on soit à la fois en bonne gestion et qu'on soit capables de répondre à des besoins spécifiques ponctuels, et en même temps de l'autre côté qu'on puisse assurer effectivement une continuité dans le secteur périscolaire qui bien entendu demande qu'on ait un maximum de pérennité des contacts. Mais je vais dire, c'est une gestion qui se fait tous les jours, avec le Covid, on s'aperçoit qu'on a besoin d'avoir des gens, de recruter parce qu'on a besoin d'avoir plus d'ATSEM, on essaye d'adapter notre masse salariale et notre force de travail par rapport aux besoins et d'avoir une certaine souplesse, c'est pour cela qu'on se donne la possibilité d'avoir recours à ces emplois saisonniers.

Mme FAURET : Bonsoir, pour répondre à M. Mauger sur sa préoccupation des parents sur le temps périscolaire et pour compléter, c'est vrai que sur la pause méridienne on a besoin de beaucoup d'animateurs, 200 sur toutes les écoles, donc bien évidemment on fait appel à des vacataires et c'est vrai qu'en particulier actuellement à cause de la crise du Covid, nous avons du mal à avoir suffisamment de personnes parce qu'il suffisait qu'il y ait une personne

détectée Covid, forcément, elle ne vient plus. Mais on vise toujours un taux d'encadrement qui est de 1 pour 15 en maternelle et de 1 pour 20 en élémentaire.

Mme DESBOIS : Une remarque toujours sur l'animation périscolaire : Au-delà de la pause méridienne il y a l'encadrement effectivement du temps périscolaire du soir ; il y a nombre aujourd'hui d'animateurs sur Antony qui donnent visiblement toute satisfaction compte tenu du fait qu'ils sont renouvelés d'une année à l'autre, certains ont depuis plusieurs années des vacations. On peut se poser la question de ce qui empêche de pérenniser les contrats de ces personnes-là. Merci.

Mme GENEST : En fait on a déjà répondu plusieurs fois à ces questions, c'est une question de gestion. Après, on peut avoir besoin de personnes, de beaucoup de personnes à des moments, à des heures spécifiques de la journée, ce qui nous empêche parfois de faire des contrats qui sont plus longs. On s'adapte aux besoins, on essaie d'entendre, et je pense que les élus dans ce secteur-là sont très vigilants là-dessus pour avoir une pérennité de service notamment par rapport aux écoles. C'est une gestion au plus près des besoins et on a besoin d'avoir cette souplesse-là.

M. le Maire : Nous avons épuisé le sujet ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DU PERSONNEL COMMUNAL

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Une délibération sur les remboursements. Il y a eu plusieurs lois, ou plus exactement des décrets, qui ont modifié les modalités de remboursement des frais professionnels du personnel municipal, la dernière en date est du 4 juin 2020. Globalement il y a un changement, il y a une mise à jour des barèmes, il y a une notion de remboursement aux frais réels avec des plafonds, et donc c'est juste cet ajustement des modalités de remboursement des frais de déplacement qui vous est proposé dans cette délibération.

M. PARISIS : J'ai un petit point : est-ce que le forfait mobilité durable qui s'applique donc depuis le mois de mai 2020 en collectivité territoriale est inclus ? Vous comptez l'appliquer et le proposer à Antony aux personnels de la mairie qui souhaiteraient faire leurs déplacements domicile/travail sur un mode alternatif et durable comme le covoiturage ou l'utilisation du vélo ?

Mme PRECETTI : Oui effectivement, ça fait partie des projets, ça fait partie du plan de mobilités sur lequel nous travaillons pour tous les agents de la ville et on a bien ce sujet-là en tête.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA 92 POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Il s'agit des cours de langue du soir qui sont organisés par le GRETA depuis 1995 et qui se déroulent au collège Anne Frank ; il y a des cours d'anglais, d'allemand, d'italien, d'espagnol, et français langue étrangère. La qualité de l'enseignement à l'occasion de ces cours conduit la ville à proposer le renouvellement de la convention passée avec cet organisme. Alors pour information l'année dernière il y avait 106 auditeurs répartis sur ces cours et donc sur ces différentes langues, avec une petite baisse puisqu'il y avait 112 auditeurs en 2018/2019. Les cours d'anglais remportent un réel succès, le nombre d'auditeurs augmente chaque année ; le nombre est stable pour l'allemand et l'espagnol ; l'année dernière il y a eu une baisse pour l'italien qu'on ne sait pas trop expliquer. En français langue étrangère le nombre d'auditeurs est en baisse, on pense aussi que c'est dû à la mise en place des cours proposés à l'Ecole française des femmes qui est aussi sur la rue Pajeaud, ce qui peut expliquer la baisse.

Pour cette année 2020/2021 les cours seront conservés si le nombre d'auditeurs est supérieur ou égal à 10. Alors actuellement les inscriptions ne sont pas complètement terminées, il y a une petite baisse, c'est certainement dû au Covid, des personnes qui ne se sont pas réinscrites. Donc on attend fin septembre pour avoir un peu le nombre précis.

Et par ailleurs cette année une formation TOEIC sera proposée dans le cadre d'un financement par le compte professionnel de formation. Cette formation commencera au mois de janvier 2021, elle comprendra 30 heures en présentiel pour des groupes de 8 stagiaires pour une meilleure efficacité, 30

heures en e-learning sur une plateforme référence de préparation TOEIC, un accompagnement individualisé de cinq heures et le passage de la certification. Il n'y a pas de changement de tarif pour cette formation cette année.

Mme ASCHEHOUG : Nous, nous n'avons rien contre cette convention, donc nous allons voter pour, mais ce que l'on trouve dommage, c'est qu'il y ait dans le même quartier des actions identiques vers des populations quasiment identiques alors que d'autres quartiers mériteraient d'avoir la même attention ; et si on ne peut pas installer ce genre d'action dans les autres quartiers, il faudrait peut-être essayer d'adapter les transports transversaux par exemple entre le sud-est et le sud-ouest.

M. le Maire : Le RER n'est pas suffisant ?

Mme ASCHEHOUG : Non.

M. le Maire : Non ?

Mme ASCHEHOUG : Non, pour aller des Rabats jusqu'à Pajeaud, le RER ne marche pas très bien.

M. le Maire : Des rabats non, mais de la Fontaine à Pajeaud c'est possible.

Mme ASCHEHOUG : Non mais je ne parlais pas de la Fontaine !

M. le Maire : Non. Mais enfin quand même ! A part les Rabats effectivement il n'y a quand même pas beaucoup de quartiers qui soient isolés.

Mme ASCHEHOUG : Non mais ce que je veux dire, c'est que ce sont des actions qui sont destinées à être accessibles aux personnes qui ont moins de moyens que les autres, et à priori le quartier de Villemilan, tout ça, il y a plein de gens qui y habitent, les Morins aussi, ces gens-là n'ont rien dans leur

quartier, ce serait bien de développer un transport facile entre les quartiers du sud. C'est tout ce que je veux dire.

M. le Maire : D'accord.

Mme CHABOT : Je rejoins un peu l'intervention de Mme Aschehoug : Je voulais savoir si sur cette intervention on savait quel était le profil des participants en particulier du quotient 1 et 2 qui sont des tarifs très sociaux. Est-ce que les participants sont plutôt sur des quotients sociaux ou bien est-ce que tous les groupes sont représentés ?

Mme FAURET : Alors par quotient familial, en 2019/2020, en effet il y avait 70 personnes au quotient 7, 7 aux quotients 5 et 6, 4 aux quotients 3 et 4 et 7 participants aux quotients 1 et 2. Et il y avait aussi 18 personnes hors commune. Le nombre des hors commune a augmenté au cours de l'année 2019/2020.

Mme CHABOT : Merci.

M. le Maire : Et la réponse sur la question sur la sociologie des élèves, 80 % sont au sommet du quotient. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Depuis 26 ans déjà la ville d'Antony soutient l'action engagée par l'Education nationale en faveur de l'apprentissage des langues étrangères aux enfants des écoles élémentaires de la ville et en particulier l'enseignement de l'allemand.

Depuis 2016 l'Education nationale a mis en place un nouveau dispositif appelé « projet bilangue » destiné à permettre à des élèves de CM2 n'ayant jamais appris l'allemand d'accéder à cet enseignement afin d'enrichir l'ouverture culturelle et linguistique des élèves. Il faut bien préciser que depuis 2018 cet enseignement n'est plus obligatoire pour accéder aux classes bilangue au collège. Cependant la ville a fait le choix de poursuivre son effort pour accompagner gracieusement les élèves intéressés par cet apprentissage.

Nous avons en 2019/2020 163 élèves qui étaient inscrits, et on a 165 élèves sur le dernier recensement. Cet enseignement, il faut le souligner, pose des difficultés à l'Education nationale du fait du peu d'enseignants disposant des compétences pour enseigner cette matière. Donc on est très souvent en panne de professeurs d'allemand. C'est peut-être aussi l'occasion de faire un appel ce soir, si vous connaissez des professeurs d'allemand disposés à mettre leurs compétences à disposition de ces élèves, nous sommes tout à fait preneurs. Toujours est-il que dans cette perspective cette année, il va être nécessaire de prendre en charge deux heures d'enseignement de l'allemand, donc dans la continuité de la poursuite de cohorte c'est-à-dire des jeunes qui ont commencé l'allemand en CP, et également dix groupes d'élèves à raison

d'une heure hebdomadaire au titre de ce dispositif bilangue et de poursuivre parallèlement le financement des fournitures nécessaires à l'apprentissage des langues étrangères, c'est-à-dire l'allemand mais également l'anglais, avec tout le matériel que cela comporte, livres, CD ROM, etc., pour un montant maximum forfaitaire de 6.500 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - SPORTS

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES-ADDITIF

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces subventions aux clubs sportifs ?

Mme HUARD : Notre groupe Antony Terre Citoyenne votera ces subventions complémentaires, cependant nous avons une interrogation concernant la disparition du club d'Antony natation suite à des difficultés financières et à son dépôt de bilan, qui semblent consécutifs à des choix de gestion et à une organisation peut-être risquée. Après les difficultés d'Antony football dans le dernier mandat, nous souhaitons que ce nouveau club ne connaisse pas les mêmes déboires. Au passage des activités appréciées des usagers et notamment des usagères comme l'Aquaforme n'ont pas été reprises, elles vont devoir se tourner vers des activités proposées par le Territoire à des coûts plus élevés et c'est regrettable. Ce qui nous amène à dire qu'il nous

semble que la mairie devrait exercer une vigilance plus grande sur la gestion des clubs qu'elle subventionne afin que l'argent public soit utilisé à bon escient, c'est pour ça que nous proposons la mise en place d'une commission de contrôle financier pour la gestion des clubs subventionnés par la mairie, qui permette, sans s'immiscer dans leur fonctionnement, de veiller à leur santé financière et de les alerter en cas de dérive.

Si vous me permettez une réflexion qui est issue des contacts sur le forum des associations : Nous proposons aussi que la mairie encourage les actions des clubs pour la mixité en mettant en avant leurs initiatives dans ce domaine comme la création de sections féminines en intégrant ces actions dans les conventions passées dans les clubs comme celles qu'on doit adopter aujourd'hui, et en organisant aussi des initiatives sur la mixité dans les pratiques sportives qui sont souvent plutôt masculines ; par exemple à l'occasion du Forum des associations.

M. le Maire : Merci Mme Huard, mais je peux vous dire que ça fait déjà 20 ans, 18 ans exactement, que la ville exerce un contrôle serré sur la gestion financière des clubs. Nous avons institué, à l'époque j'étais adjoint aux sports de la ville, un contrôle, un système de subventions avec contrat d'objectif pour les différentes activités du club et ceci s'applique encore aujourd'hui. Alors en l'occurrence nous connaissons parfaitement l'usage qui est fait par les clubs des fonds qu'on leur donne et les subventions ne sont accordées qu'en fonction des besoins réels des clubs dans les différents domaines de leur activité. Nous l'avons démontré très clairement, les subventions apportées

pour le sport de compétition des enfants, pour l'initiation des enfants et des subventions qui sont versées pour le sport de haut niveau ou pour l'équipe Première. Donc nous sommes capables de définir des subventions différentes en fonction des activités sportives que l'on veut soutenir. D'ailleurs vous avez des exemples dans les dossiers que l'on vous remet, vous avez la répartition de la subvention par activités. Ici par exemple, pour Antony volley, vous avez la distinction entre l'initiation, la compétition des jeunes, la compétition des adultes et le haut niveau. Et la subvention est répartie entre ces quatre activités en fonction des besoins réels exprimés. En l'occurrence, la subvention votée de 15.000 €, c'est pour le haut niveau, c'est pour l'équipe Première qui effectivement aurait dû recevoir cet argent directement du Département et qui désormais le reçoit par l'intermédiaire de la ville. Le Département verse une subvention à la ville que la ville reverse au club. C'est la structure du dispositif du contrat départemental.

Et donc ce que je peux vous dire, c'est que vos préoccupations, cela fait vingt ans qu'elles sont mises en œuvre dans la ville.

Quant aux problèmes de la natation, ils ne sont pas liés du tout à raisons financières, ils sont causés par des dissensions internes au club, comme ce fut le cas pour le football il y a quelques années. Pour le rugby il y a 15 ans c'était aussi des distensions internes, ce sont toujours des problèmes de relations entre les responsables du club qui produisent les disparitions de clubs. Ça vaut aussi dans d'autres domaines comme les partis politiques. En l'occurrence au sein du club de natation, il y avait des divergences de vue très

fortes entre les nageurs et les pratiquants du waterpolo qui ne s'entendaient pas du tout. Le waterpolo avait tenu le club pendant des années et récemment les nageurs avaient repris le pouvoir et ça s'est très mal passé entre eux, surtout entre les entraîneurs.

Donc nous veillerons, nous allons veiller - oui, d'ailleurs je vous incite à participer aux réunions de la commission des sports qui est très attentive au suivi du fonctionnement des clubs - et vous verrez vraiment clairement à quel point la ville suit l'usage qui est fait de ces subventions.

M. MAUGER : Je voudrais intervenir sur le club de basket. L'an dernier j'ai assisté à un tournoi de basket des 12/13 ans, qui se déroulait à Bourg-la-Reine, il y avait 6 équipes présentes appartenant aux clubs des communes voisines dont Antony. Les maillots de l'équipe antonienne, je rappelle que ce sont des 12/13 ans, étaient les seuls à comporter de la publicité. Est-ce vraiment ce que l'on veut pour des enfants de 12/13 ans ? On m'avait d'abord dit que c'était le choix du club, mais il me semble que ces contrats publicitaires permettent de diminuer la subvention de la ville. Alors vous venez d'apporter de l'eau à mon moulin en disant qu'il y avait des objectifs y compris différenciés entre les jeunes et les adultes : est-ce que la convention ne pourrait pas intégrer l'absence de publicité pour les jeunes ?

M. le Maire : Pour le moment, la convention est surtout destinée à fixer des objectifs en matière sportive. L'usage de la publicité effectivement nous avait échappé, personne ne nous avait remonté qu'il y avait de la publicité sur les maillots mais en revanche nous sommes très attentifs à l'activité sportive des

clubs, la manière dont ils forment les jeunes et la manière dont ils leur apportent des résultats, comment ils arrivent à améliorer leurs performances, ça on le suit, mais effectivement le problème de publicité nous avait échappé, ce n'est pas l'objet de notre contrôle.

M. MAUGER : Disons que dans la convention on pourrait...

M. le Maire : Pour vous c'est plus important que la réalité sportive ?

M. MAUGER : Pas du tout, c'est la remarque qui me vient en lisant le rapport et disons mon expérience personnelle.

M. le Maire : La Pub ? Eh bien écoutez, nous ferons part de votre remarque au club de basket. Mais franchement, est-ce que c'est vraiment scandaleux de faire de la publicité ? J'avoue que j'ai du mal à être choqué par la présence de publicité sur le maillot.

M. REYNIER : Je voudrais donner une précision par rapport au club de natation : Le club de natation regroupait à la fois la natation de compétition, le triathlon et le waterpolo. Le club de natation a cessé son activité. A la place a été créé effectivement les Phoenix d'Antony, mais aussi le club de triathlon.

En ce qui concerne le waterpolo, nous avons gardé les créneaux du waterpolo actuellement et si des gens du waterpolo veulent créer une association, il n'y a aucun problème. Nous attendons mais les créneaux concernant le waterpolo ont été conservés.

M. le Maire : Bien. La ville éventuellement subventionnera un nouveau club de waterpolo. Bien sûr en fonction de ses besoins. C'est le cas de toutes les subventions que nous versons. On étudie les besoins des clubs et on verse ce

qu'il leur faut pour arriver à équilibrer leurs comptes en fonction des objectifs, s'ils nous apparaissent légitimes et crédibles.

Mme HUARD : En matière d'action dans les conventions, j'ai vu assez peu d'actions justement pour la mixité, donc ça, ça pourrait également être introduit et notamment en matière de lutte contre les violences envers les filles dans les clubs sportifs, vous savez quand même que c'est une pratique malheureusement assez couramment répandue, ça pourrait être également bon de demander aux clubs d'avoir des actions de sensibilisation vis-à-vis de ces risques.

M. le Maire : Nous n'avons pas été alertés sur des problèmes de violences faites aux féminines a priori.

Mme HUARD : Non mais comme vous le savez, il n'est jamais inutile d'anticiper...

M. le Maire : Non, mais on ne peut pas soupçonner les clubs a priori de se livrer à des violences envers leurs adhérentes féminines...

Mme HUARD : Personne ne peut le soupçonner tant que ça n'est pas arrivé dans le public, mais je pense que c'est un sujet quand même qui ne doit pas être laissé de côté.

M. le Maire : Non mais si ça arrivait, on sévirait, mais pour le moment, ça n'est jamais arrivé à Antony à ma connaissance. Et il y a pourtant longtemps que je suis les clubs.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

17 - MODIFICATION DU PROJET DE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CULTUEL AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR MUSULMANS D'ANTONY SUR UN TERRAIN COMMUNAL SITUE AU 7 AVENUE FRANCOIS SOMMER A ANTONY

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme LAJEUNIE : Puisque vous revenez devant le conseil municipal suite à une demande de modification du bail emphytéotique, nous vous avons sollicité afin que soit intégrée une mention relative au respect des valeurs de la République ; le but n'étant absolument pas de remettre en cause le bureau actuel de l'association, pas même le nouveau, ni de refuser quoi que ce soit à un lieu de culte que défend la communauté musulmane, mais il faut considérer que le bail est établi pour le long terme et que nul ne peut se prévaloir de l'avenir et surtout à l'aube d'un projet de discussion annoncé par le Président de la République sur ces sujets, sachant que cet édifice sera en limite d'une future zone d'habitation. Vous nous avez répondu que s'il y avait un souci, ce serait géré à un autre niveau, malgré tout, ça ne nous paraît pas suffisant. Donc nous nous abstiendrons.

Mme DESBOIS : La loi de la République neutre vis-à-vis du fait religieux garantit la liberté du culte et assure le pluralisme des opinions religieuses. Nous voterons donc pour cette délibération. Les lois de la République

s'appliquant à tout autre, nous appelons également à la vigilance et à l'intransigeance contre tous les risques de dérive communautariste. Nous sommes convaincus enfin que la municipalité a un rôle clé pour promouvoir l'ensemble des activités et des projets concourant au bien vivre ensemble, au partage inter-cultuel et interculturel sur notre commune. Des instances existent déjà au sein de la commune notamment à travers le conseil du Bien Vivre Ensemble, mais son action demeure à notre sens encore trop confidentielle.

La culture et le sport dès le plus jeune âge sont un formidable levier pour favoriser la rencontre de la différence, la tolérance et le vivre ensemble durable. Agissons donc ensemble à présent sur le terrain en lien avec les représentants des différentes communautés et innovons en la matière.

M. COLIN : Je pense que ce sujet est important ; on a parlé du bien vivre ensemble, je voudrais quand même dire quelques petites choses, je parle sous le contrôle évidemment de Jean-Yves Sénant qui a toujours soutenu ces projets et de Sophie Sansy qui connaît bien la question. A Antony, le pacte républicain auquel nous sommes tous attachés est bien fondé sur les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité ; c'est bien vraiment je dirais le projet de la cohésion sociale et républicaine que nous avons à faire vivre ensemble. A Antony, la ville d'Antony depuis des années est extrêmement attachée au dialogue des communautés, je parle des communautés d'équilibre, je parle de la rénovation de Saint-Saturnin, la ville d'Antony rénove Saint-Saturnin, il y a la communauté juive, les communautés protestantes qui bénéficient de la bienveillance, la communauté musulmane aussi, je dirais d'une façon générale

tous ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas ont leur place dans une ville comme Antony ... il y a eu le carré musulman, il y a eu d'autres choses qui ont été portées dans le passé par la municipalité et les différents maires successifs qui se sont succédés à Antony.

Bien entendu, derrière cette délibération, évidemment la volonté de M. le Maire d'Antony est effectivement de favoriser la reconnaissance de chacune des communautés ; nous avons deux communautés musulmanes et il est évident que nous souhaitons avoir des lieux de culte qui soient dignes de l'accueil, il vaut mieux une présence officielle et dans des endroits qui soient accueillants plutôt que des choses qui soient plus parallèles auxquelles nous avons nettement moins d'intérêt en tant qu'intérêt public. Le conseil du Bien vivre ensemble existe depuis des années, et j'entends la question de la confidentialité ...moi je ne dis pas qu'on n'a pas à monter en charge et en communication. Nous avons un travail à faire dans un contexte un peu difficile qui était que les communautés se connaissent, se reconnaissent et travaillent ensemble. Nous avons fait un travail discret, il est vrai, pendant des années, qui a permis de faire un travail solide de reconnaissance de ces différentes communautés, et je me rappelle, après certains attentats qui se sont déroulés à Paris, le dialogue extraordinaire du représentant de la communauté juive d'Antony qui venait avec la communauté musulmane et catholique sur le terrain rencontrer des jeunes de nos quartiers d'Antony. Et ça a été très, très beau je dirais, ces mouvements de lien et de communion qui se sont produits sur le terrain.

Alors, bien entendu, on peut toujours marquer ce que l'on veut dans les conventions, ce qu'il faut effectivement, c'est que la laïcité, les valeurs de la République soient portées et la ville d'Antony et son maire, nous en parlions encore récemment, est très attachée justement à favoriser cette diversité mais est extrêmement vigilante au respect des règles du bien vivre ensemble et des valeurs que porte la République. Je pense que c'est important et je tenais à le rapporter et à le préciser.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

**18 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT
A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES
HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU VERSEMENT DE LA
PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LE CENTRE SOCIAL ET
CULTUREL D'ANTONY**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DESBOIS : L'objectif initial de la création du centre social et culturel était justement, je crois, de transcender ce contrat de ville, de faire un pont au-dessus pour favoriser la rencontre, on est dans le vivre ensemble des populations, des différents quartiers et dans la mixité sociale. Aujourd'hui il y a une formidable programmation de nombreux bénévoles et de nombreuses activités qui sont proposées au sein de ce centre. De l'autre côté de la voie de RER, au quartier Pajeaud, la quasi-intégralité des habitants ne connaissent

même pas l'existence de ce centre ni encore moins son programme d'activités. Je crois qu'il en faudrait peu et que cela tient à de la communication : de quelle manière est-ce qu'on touche la cible ? De quelle manière est-ce qu'on fait en sorte que ce centre se remplisse de personnes qui viennent en fréquenter les activités, qui viennent de différents quartiers de notre commune ? Parce que c'est bien cela, au-delà du contrat de ville, l'objectif de ce quartier et je dirais des liens entre les populations de notre commune. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Je comprends bien le point qui a été soulevé, à savoir que le centre paraît peut-être centré sur le quartier du Noyer Doré, ce qui n'est pas le cas. Je rappelle que c'est un équipement pour l'ensemble de la ville, sa création date de 2016, ce qui veut dire qu'il y a assez peu de temps en fait que ce centre est véritablement actif ; il a fait beaucoup de choses, il touche beaucoup de monde, il y a 600 familles qui sont touchées par ses activités ; cette année effectivement les problématiques relatives au Covid ont fait que beaucoup d'activités ont été arrêtées mais comme je vous le disais, il y a la volonté de la part du centre premièrement de faire connaître son projet et de le diffuser à l'ensemble de la ville et de renforcer sa communication. Donc il faut lui laisser encore un petit peu de temps, mais je crois que dans les années à venir, en tout cas dans les deux années à venir, ce sera décisif parce que nous avons un rendez-vous pour le quartier du Noyer Doré qui sera important qui est fin 2022 avec la question éventuellement de la prorogation ou non du contrat de ville. Et il faudra avant cette date que nous soyons prêts, de

manière efficace, à passer au droit commun et retourner à la géographie prioritaire. Et le centre sur ce sujet jouera un rôle primordial et de premier plan.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**19 - ADOPTION DU CONTRAT A PASSER AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VACANCES ETE
JEUNES 2020**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**20 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS
D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE
D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE D'ANTONY (CCAS) AU PROFIT DU POINT
INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES D'ANTONY (PIMMS)**

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. PÉGORIER : Le PIMMS d'Antony a réalisé cette mission pendant de nombreuses années ; je regardais, il a reçu plus de 27.832 personnes en 2019 et donc en fait aujourd'hui, en obtenant le label France Services, il souhaite développer de nouvelles activités en proposant d'accompagner nos

concitoyens pour toutes les questions autour de la retraite, les impôts, la justice et l'emploi. C'est la raison pour laquelle la ville souhaite s'engager au travers de cette convention en réalisant d'une part une étude d'aménagement des locaux parce qu'en fait il va falloir revoir l'organisation, il faudra accompagner d'autres Antoniens notamment en créant des espaces de convivialité, il recevra une subvention de 20.000 € pour accompagner son fonctionnement notamment pour les nouveaux services ; et enfin on participera au recrutement avec notamment un responsable des activités liées au label France Services. Sachant que toute la partie qui existe aujourd'hui sera toujours financée par les entreprises.

Mme ASCHEHOUG : D'abord une petite question qui nous a été suggérée par les anciens élus : Nous voudrions savoir si la situation financière du PIMMS s'est assainie depuis juin 2019.

Et ensuite une question qu'on se pose avec le problème du Covid notamment, on pense que la population qui va faire appel au PIMMS va nettement augmenter, il va y avoir beaucoup de problèmes chez les gens, et on se demande s'il n'y aurait pas possibilité aussi d'agrandir plutôt que d'aménager seulement les locaux du PIMMS.

M. PÉGORIER : Alors en fait on ne peut pas forcément répondre immédiatement à cette question, cela va être de nouveaux services, donc il va falloir regarder d'abord de quelle manière on va pouvoir accueillir ces nouveaux services et les nouvelles personnes, notamment par exemple aujourd'hui on sait qu'il faudra sans doute organiser des rendez-vous pour

pouvoir accueillir les personnes dans de bonnes conditions, et donc en fait l'idée de l'étude d'aménagement c'est justement de voir si en fonction de cette organisation qui sera un peu nouvelle, il faut agrandir les locaux pourquoi pas ? Ou les organiser de manière différente. Parce que la difficulté aujourd'hui c'est qu'il n'y a pas vraiment d'espace de confidentialité et on souhaiterait pouvoir en créer un. Si ça répond à votre question ...

Mme ASCHEHOUG : Oui, ça répond. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 12 RUE AUGUSTE MOUNIE A ANTONY SUITE A L'EXERCICE PAR LA VILLE D'ANTONY DE SON DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LAJEUNIE : Vous ne serez pas surpris de notre opposition face à l'usage de la préemption pour l'acquisition d'un bail commercial. D'avis de professionnels consultés le montant de 380.000 € était très important, et sûrement trop puisque cela faisait quasiment deux ans que le vendeur essayait de céder son bail, d'où une question aussi sur l'estimation de France Domaines à 435.000 € surtout sur ce type d'activité et en cette période où tout ce qui est restauration, y compris rapide, a des soucis. Donc on peut supposer

que la ville aura du mal à le céder à 380.000 € et de ce fait utilisera de l'argent public à mauvais escient.

La préemption se doit d'être le dernier recours. Pour le risque incendie, il est préférable de l'éviter plutôt que d'avoir recours à l'extincteur, nous avons proposé déjà plusieurs fois l'autre solution, c'est-à-dire un travail en amont et non en aval, mais cela nécessite une parfaite connaissance des commerces, des commerçants, des cessions à venir, des difficultés des activités surtout en ce moment... Dès lors en fonction des activités d'une municipalité et des besoins des habitants que l'on souhaite voir s'implanter dans la ville, il y a un travail avec des professionnels, des branches professionnelles pour rendre attractive la ville et surtout le faire savoir pour trouver le nouveau commerçant et installer le commerce souhaité. Il ne s'agit pas d'une utopie car bon nombre de villes, y compris dans les Hauts-de-Seine, ont fait le choix d'intégrer un community-manager ou manager de ville et elles s'en félicitent. Je vous invite, pour vous en convaincre, de regarder l'émission Capital de la semaine dernière sur ce sujet.

Au-delà de préserver les deniers publics sur des actions ponctuelles, ce manager aurait pour vocation de s'occuper de toute la ville et donc de ramener de la commercialité dans tous les quartiers et pour tous les Antoniens. Par conséquent nous voterons contre.

Mme ASCHEHOUG : L'idée de maintenir dans cette rue les commerces de centre-ville, c'est très bien, nous ce qui nous interroge c'est : que deviennent les autres quartiers ? Parce qu'on n'a pas de nouvelles du projet Pajeaud, les

magasins ferment, tous les commerces ferment à la Fontaine aussi par exemple, sur le petit Massy, des choses comme ça ... Donc on aimerait bien que la même attention soit apportée dans tous les quartiers d'Antony.

M. MAUGER : Il y a eu un article dans le Parisien, paru hier, dans lequel il rappelait votre intention d'encadrer ou plutôt de limiter les loyers commerciaux, est-ce qu'il ne serait pas temps de faire de même pour les loyers de manière générale des habitants d'Antony ?

M. le Maire : Le sujet concerne les loyers commerciaux. Mme Véret, vous avez des réponses à donner à ces interventions ? On vous accuse de ne pas connaître le commerce, si j'ai bien compris ...

Mme VERET : C'est bien ce que j'ai compris ...

M. le Maire : Vous aussi !

Mme VERET : Voilà c'est ça.

M. le Maire : Qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme VERET : Franchement sur ce sujet-là, on est très sensibilisés, très touchés parce que nous avons été proches de ce monsieur qui malheureusement ne peut pas le vendre à une personne de métier de bouche, on s'en est rapproché, le commerce était à vendre à ce prix-là. Les Domaines l'ont estimé bien plus cher, on a discuté pour lui faire comprendre que la situation était difficile, il n'a rien voulu savoir, ce monsieur c'est son travail, je ne peux pas dénigrer son travail, il me dit qu'il est dans les prix de la ville, sachant bien qu'effectivement 380.000 €, c'est un prix élevé. Vous êtes dans une rue où nous sommes en train de nous battre pour que les loyers soient

vraiment baissés et je pense que de ce côté-là, nous avons travaillé avec le propriétaire des locaux pour lui faire maintenir ou baisser les loyers et je pense qu'on a été très à la hauteur, je suis vraiment étonnée de votre question, Mme Lajeunie, parce que franchement on a fait tout pour que l'on baisse les loyers dans cette rue qui était, vous le savez très bien, beaucoup plus chère que dans d'autres locaux de commerces de bouche. Il y a beaucoup de choses qui ont été changées parce que la situation actuelle est très difficile pour tout le monde.

Par ailleurs, pour répondre à M. Mauger qui nous parlait des loyers, pour le commerce je pourrais y répondre mais tout ce qui est autre que le commerce, je ne serais pas compétente, donc je ne répondrai pas sur les loyers personnels des Antoniens.

M. le Maire : Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. HOBEIKA : J'aimerais dire que le travail est fait en aval, vous avez fait un très bon travail, il est fait en aval.

Mme VERET : Merci.

M. HOBEIKA : Vous savez très bien que dans le centre-ville il y a quatre magasins encore qui vont fermer. Donc si on le fait en aval, vous avez assez de moyens pour trouver des solutions à tous ces magasins. D'autres régions aussi à Antony, d'autres sites, vont fermer, vont suivre. La situation économique, vous le savez beaucoup plus que quiconque, le Covid est là, la deuxième vague arrive et il y a des commerces. Donc cette politique de dire je fais préemption, nous sommes peut-être sur un cas oui, mais là c'est le

deuxième, on a quatre cas en plein centre-ville, on a d'autres régions à s'occuper, donc ça veut dire que la mairie pourrait suivre ce rythme.

M. le Maire : Pardon, je n'ai pas compris votre conclusion, M. Hobeika.

M. HOBEIKA : Est-ce que la mairie pourrait faire ce que vous faites pour les autres qui arrivent ?

M. le Maire : Pour les autres, parce qu'il y a des commerces en plein centre-ville à vendre ?

M. HOBEIKA : Oui.

M. le Maire : Vous avez été informée Mme Véret ? Qu'il y avait des commerces à acheter au centre-ville ?

Mme VERET : Sincèrement, pas actuellement, je ne suis pas au courant.

M. le Maire : Lorsqu'on le sera, on verra. Pour le moment, on n'a pas été informés. Vous peut-être, mais pas moi, ni Mme Véret.

Mme VERET : Non. Pas dans l'immédiat.

M. le Maire : Quand on sera informés, on réagira. Mme Lajeunie, vous êtes au courant ?

Mme LAJEUNIE : Oui, effectivement, ceci étant ce n'est pas une mise en cause du travail de Mme Véret, le travail d'un community manager ou d'un manager de centre-ville est un travail à plein temps, fait avec des spécialistes qui vont travailler aussi à l'extérieur ...

M. le Maire : Mme Véret n'est pas une spécialiste, bien sûr, elle n'y connaît rien !

Mme LAJEUNIE : Je ne pense pas que Mme Véret passe tout son temps à plein temps à aller chercher les commerces, aller chercher des acquéreurs, aller chercher les personnes à l'extérieur et travailler avec les branches professionnelles. C'est tout un métier. N'allez pas dire aux community managers aujourd'hui que ce qu'ils font n'est pas un métier.

M. le Maire : Eh bien voilà qui est définitif pour moi, Mme Véret.

Mme VERET : On n'est pas là pour parler de choses qui seraient désagréables mais au niveau commerce, j'ai cessé mon activité de commerçante justement et pour le coup j'y consacre énormément de temps, et ça me fait bien plaisir parce que de toute façon le commerce c'est très intéressant, trouver des commerçants intéressants dans la ville c'est stimulant, cela me tient à cœur pour que notre ville reste au plus haut de ce qu'elle peut être au niveau qualité de travail dans la ville, et je vous assure que je serai vraiment active, on fera un appel à candidatures, on cherchera des commerces de qualité où l'on puisse toujours venir avec cœur et être contents d'être dans notre ville.

M. le Maire : Je tiens à ajouter que nous avons trouvé quatre commerçants de très, très bon niveau pour la place du marché, qui vont arriver au plus tard au mois de mars. Ils vont commencer à s'installer dès le mois de novembre. Et vous verrez le niveau qu'ont ces commerçants.

Mme VERET : Tout à fait.

Mme DESBOIS : Alors moi je reconnais tout à fait à Mme Véret l'expertise sur le sujet, le débat n'est pas là. Je rejoins juste M. Mauger sur le fait que ça fait

15 minutes que l'on parle du centre-ville, que oui il y a la rue Mounié à Antony mais qu'il n'y a pas que la rue Mounié, je remets sur la table le sujet du quartier la Fontaine, le quartier Pajeaud, lors du premier réaménagement de Breuil / Bièvre et du centre commercial, vous nous aviez confié M. le Maire l'autre jour en commission que trois, je crois de mémoire, des locaux étaient acquis par l'EPFIF, qu'il restait une maîtrise foncière quand même assez large à faire, de ce que l'on peut entendre, et néanmoins pas de calendrier, probablement plusieurs années ... Voilà. Je tiens juste à essayer de dépolier le débat de ce centre-ville antonien où n'habitent pas tous les habitants, où ne vont pas consommer tous les habitants. Merci.

M. le Maire : Ecoutez, le sujet du débat c'est le centre-ville aujourd'hui. En ce qui concerne Pajeaud, je peux vous dire que nous achetons tous les fonds de commerce et tous les locaux commerciaux du centre commercial Pajeaud, tous, tous, tous. Alors, pour le moment, on ne les a pas encore tous achetés mais nous sommes avec l'EPFIF, nous sommes demandeurs de l'achat de tous les commerces. Ne nous reprochez pas de traîner en longueur, nous achetons tous ceux qui se proposent à la vente et peut-être un jour même on passera à l'expropriation.

Concernant la Fontaine, Mme Aschehoug, si vous voulez qu'on achète aussi les fonds de commerce ou en tout cas les locaux commerciaux de La Fontaine, parlons-en ! Lesquels voulez-vous qu'on achète ? Vous avez une proposition à me faire ?

Mme ASCHEHOUG : Ecoutez, il y a une boulangerie qui a fermé il y a peu de temps, il y a une espèce de local, une agence qui périclite depuis dix ans et qui se remplit de courrier...

M. le Maire : Oui mais il appartient à un propriétaire privé ? Il n'est pas vendeur visiblement. Je veux bien, mais pour le moment on n'a pas de vendeur.

Mme ASCHEHOUG : D'accord.

M. le Maire : D'accord ? Mais si, et je m'étais d'ailleurs déjà exprimé sur le sujet il y a six ans...

Mme ASCHEHOUG : Je n'étais pas là.

M. le Maire : Si nous pouvons acheter des locaux à La Fontaine, des locaux parce que ce n'est même pas la peine d'acheter le bail, il n'y a plus de bail de toute façon, mais d'acheter au moins les locaux, on est preneur. Mme Véret aussi, ça la changera un peu de la rue Mounié. Le centre de La Fontaine, je pense effectivement qu'il a de l'avenir. Le succès du magasin Tang montre qu'il y a de l'avenir à La Fontaine.

Mme VERET : Je peux vous annoncer que nous avons un mandat qui a commencé au mois de mars...

M. le Maire : Non, au mois de mai seulement.

Mme VERET : Au mois de mai, j'ai fait le tour déjà de quelques commerçants de la ville, pas que le centre-ville, j'étais encore mardi à Fontaine-Michalon, je suis allée récemment justement à Pajeaud, je fais un peu le tour de tous les commerçants, pour les connaître un peu plus et savoir un peu leurs difficultés

et j'en réfère à notre équipe, on en parle assez souvent, de tous ces commerces. Franchement j'y mets tout mon cœur.

M. le Maire : Quand je dis qu'on achète tous les commerces de Pajeaud, je veux dire que l'on pourrait aussi acheter les commerces qui seraient à vendre sur le Parc des Baconnets. N'est-ce pas M. Aït-Ouaraz ? On est là pour défendre les commerces de l'ensemble de la ville et Pajeaud est un exemple vraiment évident : On achète tous les commerces du centre commercial de Pajeaud. Tous tous, tous ! Ça va nous coûter 7 millions d'euros. Après, on va les revendre. Mais d'abord, il faut qu'on les achète.

Mme DESBOIS : Mais nous ne doutons pas que vous allez le faire, le sujet simplement c'est que ça fait des années qu'on en parle, j'entends bien que vous discutez de maîtrise foncière parce qu'on ne rachète pas des commerces en claquant des doigts et on n'auto-déclare pas, mais néanmoins il s'agit de donner de la visibilité. Est-ce que c'est un an ? Est-ce que c'est six ans ? Aujourd'hui ce que les gens constatent, c'est que cela prend du temps et que surtout il n'y a pas d'info. Et, quand il n'y a pas d'info, ça crée de la suspicion.

M. le Maire : Ah là là ! Vous êtes mal informée ! Eh bien écoutez, on vous informera dans les prochaines commissions !

Mme DESBOIS : Je ne crois pas.

M. le Maire : Puisque finalement, on va finir par les créer, à moins qu'on n'y arrive pas !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 voix Contre.)

22 - ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE ET PLUSIEURS COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DES HAUTS DE SEINE EN VUE DE L'EXTERNALISATION DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES ARCHIVES INTERMEDIAIRES DANS UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE A VALEUR LEGALE

(Rapporteur : M. Pascal COLIN)

M. COLIN : Je crois que le simple titre est déjà l'explication de cette délibération puisque l'utilisation de l'informatique et la dématérialisation des processus des métiers des services municipaux ont pour conséquence la production massive de données et de documents électroniques qui constituent des archives publiques qu'il convient de conserver tant pour les besoins de la gestion et la justification des droits de l'administration des usagers que pour l'histoire. Dans ce contexte, la ville d'Antony doit faire face au défi de la collecte, de la pérennisation et de la mise à disposition de ces archives publiques électroniques produites dans des formats très divers dont le volume est en très forte progression.

Je vais vous épargner le reste de la délibération mais en gros on a des archives numériques, il faut les conserver et donc il y a une convention qui nous permet de les conserver dans de bonnes conditions.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVEVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2020 (JURY DU 13 MAI 2020)

(Rapporteur : M David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : Les projets habituellement distingués pour l'octroi d'une bourse sont culturels, sportifs ou humanitaires, en 2019 ont été récompensés beaucoup de projets humanitaires Pérou, Népal, Vietnam, Cambodge, Togo et des raids sportifs en Asie centrale ou en Amérique du sud ou des projets culturels ambitieux. Nous sommes assez surpris que les deux seuls projets retenus aient un caractère culturel très marqué, les deux étant patronnés par les Scouts unitaires de France.

Nous avons deux propositions : la première est de simplifier le dossier à déposer pour candidater afin d'encourager un maximum de jeunes à monter un projet (par exemple est-il indispensable au stade préliminaire de fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile / rapatriement ou le RIB du référent du projet ?), ou à défaut de prévoir un mentorat pour faciliter la constitution du dossier.

Nous souhaitons également que des élus de la minorité puissent participer aux différents jurys qui étudient les demandes de bourse. Merci.

M. MAUGER : Alors effectivement nous allons aller dans le même sens. Il me semble que l'emploi de l'argent public doit obéir à des objectifs et des critères, là on atteint vraiment la limite car les structures qui sont financées in fine

posent question. On ne peut pas se contenter de dire « nous avons peu de demandes, donc nous y répondons systématiquement favorablement ».

Mme LAJEUNIE : Même remarque que mes collègues, alors je sais qu'il y a eu le Covid, donc on peut estimer qu'il y a moins de dossiers, malgré tout, quelle communication est mise sur le 11 parce que nous avons été je vais dire sollicités non pas sur une demande d'annexe, le but n'est pas de vous dire « est-ce qu'on peut créer une annexe dans d'autres quartiers », mais en revanche faire de la communication et d'aller chercher les jeunes parce peut-être tout à fait stupidement, ils n'osent pas venir jusqu'au centre-ville, jusqu'au 11, donc il faut peut-être aller les chercher. Et pour paraphraser une célèbre phrase « si tu ne viens pas au 11, le 11 ira à toi ». Quel est le travail qui est fait pour aller chercher ces jeunes ? Je pense que notamment vu le nombre de sollicitations que nous avons eues qui venaient soit de Guillebaud, soit du Noyer Doré ... Qu'est-ce qu'on peut faire de plus et comment on peut travailler plus pour aller chercher ces jeunes ? Pour qu'ils puissent aussi présenter des dossiers et bénéficier de ces bourses.

M. PASSERON : Je vais essayer de répondre aux différentes questions. Cette année a été une année très particulière, comme vous avez pu le noter tous, on n'a pas reçu beaucoup de demandes et les demandes que nous avons reçues notamment pour Cap sur le Monde, des demandes de voyages à l'étranger, de stages à l'étranger, ont toutes été annulées. Les Bourses de l'Aventure également parce qu'il fallait organiser ça et il y avait d'autres

préoccupations pour la plupart des jeunes, donc ce sont les deux seuls projets qui ont été présentés et viables par une association culturelle d'ailleurs.

Concernant la remarque au sujet des aspects culturels, moi je trouve qu'on reste dans le cadre de la devise républicaine, il y a des projets de valeurs autour de la fraternité, la liberté et l'égalité, donc je ne vois pas où est le problème. En plus ces projets ont été présentés devant un jury composé de jeunes, d'élus et d'agents de la ville. Donc ce sont des projets qui ont été élus à l'unanimité.

On espère bien évidemment que la communication va s'intensifier, elle s'est déjà intensifiée ces dernières années mais qu'elle va encore s'intensifier, cela fait partie de nos priorités pour les prochaines années, nous y travaillons très régulièrement, nous y travaillons avec le centre social et culturel qui dispose également de toutes ces informations. Nous avons un document trimestriel qui s'appelle le Zeno qui est largement diffusé, nous avons une newsletter envoyée à 5.000 à peu près, 5.000 jeunes qui reçoivent régulièrement ces informations. Nous prévoyons également une campagne d'affichage dans les espaces des abribus, cette année ou l'année prochaine certainement. Donc nous allons intensifier la communication, c'est quelque chose que nous avons fait depuis ces dernières années, et que nous allons augmenter. Nous avons d'autres idées mais qui ne sont pas encore validées et mises en œuvre, nous aurons l'occasion de vous en parler. Et la plaquette également où se trouvent toutes les informations, le programme des jeunes qui s'appelle le Zeno, dont j'ai un exemple ici, que vous avez déjà dû voir, il y a aussi toutes les

informations que vous trouvez dans tous les lieux publics, même dans certains magasins, donc n'hésitez pas à le faire partager autour de vous parce que vous avez également dedans les programmes, concernant notamment les Bourses de l'Aventure et de la Création, vous avez les dates de jury, il y a quatre jurys par an.

Mme LAJEUNIE : Ma question n'était pas seulement la communication, je les vois aussi les affiches, mais vous le savez aussi bien que moi, il y a certains jeunes dans certains quartiers qui n'osent pas, ou qui ne trouvent pas leur place ou qui ne se considèrent pouvoir venir dans le centre-ville d'Antony où est situé le 11, donc le but n'est pas de le déménager, ce n'est pas cela, mais comment est-ce qu'on va les chercher ? Est-ce qu'on peut faire un travail avec des associations de quartier ? C'est vraiment le terme « aller les chercher », les pousser à venir et à présenter leur projet. S'ils voient une plaquette ou une affiche, ce n'est pas ça qui va les faire venir.

M. le Maire : Oui d'accord mais enfin les autres années il y avait entre 15 et 20 groupes qui étaient retenus, là il n'y a eu que deux parce que les voyages ont été interdits simplement, c'est tout. L'année prochaine, sans aller les chercher, il y aura encore entre 15 et 20 candidats.

M. PASSERON : Ils sont en augmentation, ils ont même doublé ces dernières années, on était à 8, on est monté à une vingtaine et on compte bien augmenter évidemment le nombre encore plus avec d'autres acteurs locaux comme on a commencé à le faire. Oui, c'est bien dans nos projets.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

24 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2019 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de la commission consultative des Services Publics Locaux qui a eu lieu au mois de juin 2019. Est-ce qu'elle vous intéresse cette commission du mois de juin 2019 sachant qu'il y a eu une autre commission en septembre 2020 qui a déjà eu lieu hier, mais celle-là, on ne l'approuvera que l'an prochain ?

Mme ASCHEHOUG : Juste pour vous expliquer pourquoi on va s'abstenir : On trouve qu'elle ne dit rien, votre rapport ne dit rien ; on ne sait pas ce qui s'est dit, on ne sait pas les débats, on sait qu'il y a eu des débats mais c'est tellement rien qu'il y a dedans que du coup on ne peut pas voter pour ou voter contre. Donc on va s'abstenir.

M. le Maire : Le rapport a été signé par votre parti de l'époque...

Mme ASCHEHOUG : Mais bien sûr, mais lui-même nous a dit qu'il avait beaucoup débattu !

M. le Maire : Il n'a pas demandé qu'on retrace ses propos ?

M. MONGARDIEN : Nous voterons de la même manière. Déjà on parle d'une activité qui s'est passée en 2019, or on n'était pas présents, donc on a un peu de mal pour juger, j'ai participé à la dernière commission de septembre 2020

et effectivement il y a du contenu mais ce contenu visiblement n'est pas retranscrit dans le rapport, donc je questionne de l'utilité de ce rapport. On décidera de s'abstenir aussi.

M. le Maire : D'autres interventions ? Donc on passe au vote, mais effectivement c'est un vote strictement formel... et d'ailleurs même on pourrait ne pas l'approuver et considérer que c'est dont acte, mais enfin, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 Abstentions.)

25 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

M. le Maire : Vous avez eu communication du rapport d'activité du service public délégué de la restauration scolaire pour l'année 2019, y a-t-il des commentaires ?

Mme DESBOIS : Plusieurs commentaires : Le premier que j'ai évoqué en introduction de ce conseil qui concerne effectivement la mise en œuvre du tri sélectif par le prestataire et par le biais évidemment de l'implication de la ville tri aujourd'hui appliqué dans deux établissements. Il était question d'élargir à un troisième, donc à l'école Pasquier visiblement en novembre dernier. Je ne sais pas où ça en est et globalement il ne serait pas non plus complètement improbable d'imaginer que ça puisse être généralisé très rapidement au niveau de l'ensemble des établissements scolaires compte tenu effectivement des enjeux et des ambitions que vous portez en la matière.

D'autre part la crise sanitaire a impacté négativement le nombre de repas évidemment servis dans les cantines scolaires sur ces derniers mois, ce qui pourrait, ce que Christophe Mongardien a relevé en commission hier, compte tenu des clauses du contrat, conduire à une augmentation significative du tarif que le prestataire Sogéres pourrait être amené à facturer à la mairie. Là aujourd'hui M. le Maire, on vous demande de prendre devant les Antoniens l'engagement de ne pas répercuter une éventuelle hausse de tarif sur les Antoniens.

M. le Maire : Rassurez-vous, je réponds déjà à cette question : Il y a une totale déconnexion, et depuis toujours, entre le coût des services publics et les tarifs pratiqués auprès du public. Une déconnexion totale. Et c'est pour cela aussi qu'il arrive que quand les prix payés par la commune baissent, la baisse n'est pas non plus répercutée. Les hausses non plus. Donc en ce qui concerne les hausses que vous évoquez... c'est mon problème et je ferai en sorte qu'elles soient les plus limitées possible et les moins durables possible ; en revanche il est certain qu'aucune hausse éventuelle ne sera répercutée sur les prix des repas. Ça c'est clair. Et ça n'a jamais été fait, jamais dans le passé.

Mme DESBOIS : Un point d'alerte, point sur lequel on a quand même fait assez largement campagne sur ce contrat qui est quand même un service je dirais très important pour les enfants antoniens mais pour d'autres aussi ; nous on porte la conviction qu'une collectivité doit avoir des relations gagnant/gagnant avec ses prestataires, aujourd'hui on a un contrat déficitaire

pour le prestataire, alors je ne vais pas pleurer sur le sort de Sogères mais moins 127.000 € sur 2019, on sait très bien qu'une entreprise privée ne travaille pas des années de suite à perte et ce qui est en jeu derrière, c'est une vigilance toute particulière sur la qualité des prestations de services rendus aux enfants antoniens ; donc on compte sur votre vigilance.

Et de manière générale, moi je plaide plutôt dans le sens de chercher des partenaires plutôt que des fournisseurs, d'être dans des relations qui garantissent effectivement ce niveau de qualité de service. On a été sur une négociation et vous vous en êtes prévalu, je n'y reviens pas, assez largement aussi pendant votre campagne sur les économies que vous avez faites sur les prestations dans la restauration scolaire. Je porte juste ce point de vigilance aujourd'hui.

M. le Maire : Alors je vais vous répondre tout de suite aussi. Depuis trente ans, tous les rapports d'activité que nous avons présentés au conseil municipal de la part des prestataires successifs, ce ne sont pas les mêmes, tous les rapports de la restauration scolaire ont montré des résultats largement déficitaires. Tous. Et pourtant, comme ils ont réussi à baisser leur prix de 800.000 € lors de la dernière négociation, on peut supposer que les prix antérieurs étaient nettement supérieurs à leurs coûts et que par conséquent ils faisaient sur notre dos des bénéfices considérables qu'ils ne font peut-être plus aujourd'hui. Ceci dit, ils étaient quand même officiellement déficitaires. Vous savez, la comptabilité analytique, ça peut facilement se présenter de manière fallacieuse. Et donc moi je n'ai aucune considération pour les

comptes qui nous sont présentés, je sais que de toute façon ils sont forcément faux, et que les prestataires nous disent ce qu'ils veulent. Ils nous font croire, ils nous présentent ce qu'ils veulent. M. Mongardien a été témoin, il a vu l'analyse qui a été faite, franchement tous les rapports antérieurs étaient vraiment aussi déficitaires. Non, il n'y a pas de raison de penser que celui-ci traduit la réalité de Sogères et vous verrez avec quelle vigueur le prestataire se battra pour le renouvellement de son contrat déficitaire.

Mme FAURET : Je voudrais juste compléter sur un premier point que vous avez souligné sur le tri des déchets : En effet sur Pasquier c'est en place aussi, mais c'est une expérimentation qui est faite au niveau de VSGP et du Territoire ; autant sur les deux autres sites, c'est fait avec Sogères, sur Pasquier c'est en place depuis l'année dernière, et sur le Territoire on fait l'expérimentation, on compte l'étendre après à d'autres écoles.

M. le Maire : Mais nous veillerons effectivement avec Michel Gioria à étendre largement ce tri sélectif aux écoles en partenariat avec le Territoire.

M. MAUGER : Le rapport ne fait aucune mention de la commission des menus. Est-ce que Sogères néglige ce dialogue indispensable avec les parents d'élèves ? Par exemple le questionnaire de satisfaction devrait être proposé selon nous en accord avec ces parents. Sur la tarification notre proposition d'application du taux d'effort intégral, proposition symboliquement forte, ne coûterait pas très cher à la ville d'après les chiffres qui sont fournis, sans doute de l'ordre de quelques milliers d'euros. L'économie que vous avez

réalisée et que vous avez rappelée tout à l'heure devrait amener à un moindre taux d'effort notamment pour les tranches les plus basses.

Enfin je suis surpris des mots que vous employez sur la présentation fallacieuse du prestataire. On a entendu que le Département pourrait réintégrer la restauration des collèges en régie. C'est déjà le cas pour la restauration des lycées qui sont du ressort de la Région. Ne vous faites pas distancer M. le Maire. Nous vous proposons de prendre le même virage et d'entamer dès maintenant le chemin qui mènera à un retour en régie municipale de la restauration des écoles.

M. le Maire : Alors soyons sérieux, sur la restauration, le problème en l'occurrence c'est que les repas qui sont proposés sont bons ou mauvais. Là en l'occurrence ils sont bons actuellement et l'essentiel pour les enfants, c'est que le repas soit bon, c'est que la nourriture soit bonne, c'est ce qu'on demande. C'est ce qu'on demande aux sociétés de restauration scolaire, et leurs comptes ne nous importent pas. Et franchement je ne pense pas que l'on soit capables de faire la même chose en régie, je ne pense pas.

Mme DESBOIS : Simplement vous citez le caractère fallacieux des chiffres du rapport d'activité du prestataire ... Sur l'enquête de satisfaction, on pourrait M. le Maire mettre le même doute dans ce cas-là.

M. le Maire : Ecoutez, nous, ce qui nous remonte c'est que les repas sont bons. Personne ne nous a démontré aujourd'hui ou ne nous a fait remonter que les repas étaient mauvais, donc nous croyons ce que l'on nous dit : les

repas sont plutôt bons et plutôt meilleurs qu'avant. C'est ce qu'on nous dit. Et tant qu'on nous dit ça, ma foi, on le pense.

Mme FAURET : Il y a bien une commission des menus, la commission des menus, M. Mauger, vous savez très bien qu'elle existe puisqu'il y a un représentant de chaque fédération de parents d'élèves. Cette commission se réunit tous les deux mois, elle étudie les menus, écoute les remarques sur les menus précédents ... Et quant à l'enquête de satisfaction, elle a été réalisée dans quatre écoles, ce sont les enfants qui répondent.

M. MAUGER : Le fait qu'elle existe, la commission des menus, ça je n'en doute pas, en revanche il n'y a pas un mot sur cette commission des menus dans le rapport de Sogères. Donc on se demande si Sogères a de la considération pour cette commission. Et par ailleurs, on a parlé jusque-là des enfants, mais qu'en est-il de l'évaluation de la qualité pour les seniors ? Il n'y a pas un mot non plus.

M. le Maire : On prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

26 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2019

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. le Maire : Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? Il n'y en a pas, dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**27 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC
DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY – CLUB ET DE LA FERME
D'ANTONY POUR L'ANNEE 2019**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. le Maire : Y a-t-il des commentaires ?

M. PARISIS : Oui, on a abordé un petit peu le sujet tout à l'heure, c'était d'avoir un petit peu des éclairages sur les projets autour du site du Parc Heller et du déménagement éventuel du poney-club. C'est surprenant puisque la carrière extérieure vient d'être refaite.

M. le Maire : Les installations du poney club du Parc Heller ont été construites dans les années 80, elles ont plus de trente ans désormais, et elles ne sont pas en bon état. Elles vieillissent et donc il faut les remplacer, il faut reconstruire un nouveau centre équestre. Alors, ou bien on le reconstruit sur le Parc Heller, sur le site actuel et pendant deux ans au moins, pendant un an ou deux ans en tout cas, l'activité du poney va s'arrêter, donc le club de poney disparaîtra, ou bien on reconstruit sur un autre site et il y a le site des Castors effectivement qui se présente, et alors le club de poney pourra continuer de fonctionner jusqu'à la construction du nouveau site et reprendre sur le nouveau site. Ce qui permettra de maintenir l'activité poney durablement sur Antony sans rupture. Nous avons choisi cette solution de façon à ne pas arrêter de proposer aux Antoniens l'activité poney. C'est tout. Alors, maintenant, quel sera l'usage que nous ferons du terrain actuel du poney club

? Ecoutez, nous allons lancer dans quelques mois, nous avons été retardés par le Covid là aussi, une consultation de l'ensemble des Antoniens sur l'avenir qu'ils voient pour le Parc Heller et chacun pourra s'exprimer. Par exemple, vous avez, vous, un projet d'école d'agriculture, eh bien vous pourrez lancer votre projet d'école d'agriculture et on verra quelle sera la réponse des Antoniens sur ce projet.

M. PARISIS : Ce n'est pas tout à fait une école d'agriculture, ...

M. le Maire : Non mais je veux dire ... c'est une image.

M. PARISIS : C'est plutôt un jardin...

M. le Maire : Oui enfin un lieu d'enseignement de l'agriculture, si vous lancez ce projet, on verra combien de voix il obtiendra. On va lancer une consultation sur l'avenir du Parc Heller, comme on l'a fait sur la rue Mounié. Et ensuite, on lancera des études. On a déjà lancé des études sur le Parc Heller, notamment sur le fait de sortir la Bièvre de terre et la mettre à l'air libre, On réfléchit là-dessus, on aimerait bien effectivement profiter du départ du club de rugby pour réaménager de belle manière le Parc Heller et y planter bien sûr beaucoup plus d'arbres qu'il n'y a aujourd'hui. Faire un aménagement du Parc Heller comme on le souhaite aujourd'hui. Donc nous allons consulter les Antoniens pour cela. Et on suivra les indications que nous donneront les Antoniens.

Y avait-il d'autres questions sur le sujet ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

M. MONGARDIEN : Donc dès aujourd'hui vous pouvez nous confirmer que sur le terrain qui serait libéré par le poney club il n'y aura pas de programme immobilier ?

M. le Maire : Evidemment.

M. MONGARDIEN : C'est bien de le préciser.

M. le Maire : Parce que vous y avez cru ? Et pourtant j'avais répondu à cette fake news clairement !

M. MONGARDIEN : Non mais je préfère que ce soit répété ce soir !

M. le Maire : Rassurez-vous. Vous savez que je n'aime pas les programmes immobiliers ! J'ai horreur des programmes immobiliers ! Et en plus c'est vrai.

28 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2019

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

M. le Maire : Le rapport d'activité du funérarium vous inspire davantage ?

Mme ASCHEHOUG : Juste pour ne pas donner l'impression que ça ne nous intéresse pas : Pour avoir assisté à plusieurs cérémonies ces dernières années, notamment des cérémonies de conseillers municipaux, on a trouvé qu'il était très petit le funérarium et qu'il mériterait peut-être plus de place ; et je crois qu'il y a des familles qui le réclament aussi. De plus, c'est vraiment un sujet qui est très, très lucratif, donc j'espère qu'il va y avoir une mise en concurrence prochaine d'après ce que je comprends et on se pose la question d'une reprise en régie. Est-ce que ce serait envisageable ?

M. le Maire On y réfléchit actuellement. On y réfléchit, on en reparlera effectivement au cours des prochaines années puisqu'il faut qu'on tranche dans deux ans, je crois. On a encore deux ans avant le renouvellement de cette DSP, donc on en reparlera. Dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

29 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

Commissions Municipales,

Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris,

Comité Syndical du Syndicat Mixte AUTOLIB 'et VELIB' METROPOLE

Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU),

Commission locale d'Information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay - aux-Roses

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Comme vous le voyez sur le dossier que vous avez reçu, nous proposons de créer dix commissions municipales permanentes qui sont composées chacune de douze membres dont le maire, donc ça ne fait plus que onze membres à trouver, et on propose huit de la majorité et trois des différentes oppositions, ce qui correspond au nombre de groupes d'opposition, mais en fait, comme je vous l'ai déjà dit, nous sommes à Antony très favorables à ce que l'ensemble des membres du conseil municipal qui le souhaitent participent aux commissions qu'ils veulent, même s'ils ne sont pas

inscrits officiellement dans la commission, ils peuvent venir à toutes les réunions de commissions. Mais enfin ça ne fait rien, il faut quand même que l'on désigne officiellement des membres à ces commissions et donc nous allons faire ces propositions.

Pour la première commission chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux, j'ai reçu les candidatures de Mme Précetti, de Mme Rolland, de Mme Schlienger, de M. Gioria, de M. Nehmé, d'Eric Arjona, de François Goulette, de Bruno Foyer, donc il reste trois places pour l'opposition : Mme Isabelle Rémy-Largeau, M. Maroun Hobeika et Mme Nadia Desbois.

Pour la commission des Finances et des Ressources Humaines, ce sont donc des sujets importants seront traités dans ces commissions : j'ai reçu les candidatures de Mme Précetti, de Pierre Médan, de Claire Genest, Edouard Kalonji, Eric Arjona, de Christiane Enamé, de Fatima Zambardjoudi, et de Marc Ali Ben Abdallah. Il reste trois places pour l'opposition : Sylviane Aschehoug, Stéphane Célestin, et Christophe Mongardien.

Troisième commission chargée de la Culture, des Sports, de l'Animation et de la Vie Associative : J'ai reçu les candidatures de Mme Isabelle Rolland, de Mme Anny Léon, de M. Patrick Reynier, de M. Ugo Di Palma, de Mme Christel Berthier, de Mme Anne Aubert, de Mme Linda El Mezoued et de M. Aviel Bensabat. Les candidats de l'opposition : Mme Irène Huard, M. Stéphane Célestin et Agnès Chabot.

Quatrième commission chargée de la Solidarité c'est-à-dire le Social, la Politique de la ville, le Logement, la Santé et le Handicap : J'ai reçu les

candidatures de Pascal Colin, de Jacques Legrand, de Rosa Dumoulin, de Ioannis Vouldoukis, de Laurent Pégrier, de Fatima Zambardjoudi, de Marc Ali Ben Abdallah, d'Anne Aubert et pour les oppositions : Isabelle Rémy-Largeau, Maroun Hobeika et Nadia Desbois.

Cinquième commission chargée de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Enfance et de la Famille : J'ai reçu pour la majorité les candidatures de Sophie Sansy, Stéphanie Schlienger, Patrick Reynier, Ugo Di Palma, Anne Fauret, David Passeron, Pauline Galli, et Laïla Rafik et pour l'opposition : David Mauger, Isabelle Lajeunie, et Nadia Desbois.

Sixième commission chargée de la Transition écologique, de l'environnement et du Développement durable : J'ai reçu les candidatures de Perrine Précetti, Michel Gioria, Maryse Lemmet, Ioannis Vouldoukis, Eric Arjona, Géraldine Pauly, Lynda El Mezoued et Aviel Bensabat et pour l'opposition : Olivier Parisi, Isabelle Lajeunie et Agnès Chabot.

Septième commission chargée des Mobilités : J'ai reçu les candidatures de Mme Perrine Précetti, Michel Gioria, Wissam Nehmé, Laurent Pégrier, Edouard Kalonji, Anne Fauret, Corinne Pham, Anne Aubert et pour les oppositions : Irène Huard, Maroun Hobeika, et Agnès Chabot.

Huitième commission chargée des Services publics, de la Ville intelligente, de la Démocratie participative, des relations internationales et des élections, j'ai reçu les candidatures de Isabelle Rolland, Fabien Hubert, Stéphanie Schlienger, Claire Genest, Christiane Enamé, Marc Ali Ben Abdallah, Bruno

Foyer, et Corinne Pham et pour l'opposition : David Mauger, Christophe Mongardien, et Isabelle Lajeunie.

Neuvième commission chargée du Commerce, du Développement économique et de l'Artisanat : J'ai reçu les candidatures de Michel Gioria, Marie Véret, Wissam Nehmé, François Goulette, Laurent Pégorier, Marc Ali Ben Abdallah, Fabien Hubert, Laïla Rafik et pour l'opposition : Irène Huard, Maroun Hobeïka, et Nadia Desbois.

Et enfin la dixième commission chargée de la Tranquillité publique et de la Sécurité : J'ai reçu les candidatures de Marie Véret, Rosa Dumoulin, Wissam Nehmé, Saïd Aït-Ouaraz, Edouard Kalonji, Eric Arjona, Anne Aubert, Aviel Bensabat et pour l'opposition : Sylviane Aschehoug, Isabelle Lajeunie et Christophe Mongardien.

M. le Maire : Nous avons terminé pour les commissions, mais donc vous pouvez venir en fait quand vous voulez et aux commissions que vous voulez, il n'y a pas de problème.

Mme ASCHEHOUG : Est-ce que ça serait possible d'avoir la périodicité des réunions ?

M. le Maire : Oui.

Mme ASCHEHOUG : Et est-ce qu'il y a un règlement aussi de fonctionnement des réunions ?

M. le Maire : Un règlement, non. Cela se passe à la bonne franquette, les réunions de commissions, il n'y a pas de règle formelle.

Mme ASCHEHOUG : Et la fameuse réunion que vous nous avez annoncée par courrier de la sécurité ? Celle qui réunit la préfecture...

M. le Maire : Le CLSPD ? C'est une commission qui s'organise avec la préfecture, avec le procureur, enfin avec vraiment les autorités supérieures, et je suis d'accord pour que les trois oppositions soient présentes, assistent à cette commission. D'accord ? Ce n'est pas la peine de créer des difficultés avec ça, tout le monde pourra y participer.

Mme ASCHEHOUG : Merci.

M. le Maire : Il s'agit là maintenant de désigner les représentants du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges territoriales du Territoire. On avait déjà désigné je crois la dernière fois celle de la Métropole, pour le Territoire c'est très simple, c'est le représentant de la ville, donc moi, et Pierre Médan. Je préside la CLECT du Territoire en tant que vice-président en charge des finances et Pierre Médan représente la ville d'Antony.

Ensuite, il s'agit de désigner les représentants du conseil municipal au comité syndical des syndicats mixtes Autolib' et Vélib' Métropole, syndicats qui ne sont plus vraiment en très grande forme, avec lesquels en tout cas on n'est pas en bons termes, nous proposons d'être représentés par Mme Précetti comme titulaire et M. Kalonji comme suppléant, mais sachant que de toute façon on n'ira pas aux réunions. Comme on est en procès avec Autolib', ils ont quand même disparu de la circulation, c'est le cas de le dire, aux cours des dernières années et qu'il y a un risque financier qui pèse fort sur la ville,

comme sur toutes les villes avec Autolib', on peut dire que le climat n'est pas très sain.

La désignation à la commission pour la propreté urbaine : Je propose la candidature de Wissam Nehmé, Wissam Nehmé étant en charge des travaux.

Concernant enfin la désignation du conseil municipal à la commission locale d'information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses, j'ai reçu la candidature de Fabien Hubert qui se trouve être un spécialiste du nucléaire.

Je propose mes chers collègues que pour simplifier les choses, on vote à main levée à la fois pour les commissions et pour toutes ces désignations.

Mme HUARD : Nous voudrions quand même faire remarquer que pour les commissions, nous souhaiterions que le fonctionnement ait un cadre qui permette aux élus d'y travailler, c'est-à-dire qu'il y ait un ordre du jour, que des documents soient communiqués à l'avance, qu'elles se réunissent en amont des délibérations du conseil municipal et qu'elles se réunissent déjà, puisqu'il semble que dans le précédent mandat les commissions ne se réunissaient pas...

M. le Maire : Ah bon ? Moi j'ai toujours réuni

Mme HUARD : Très rarement ...

M. le Maire : On a toujours réuni la commission des finances et la commission des sports, ça c'est sûr !

Mme HUARD : Mais certaines peut-être moins fréquemment ? Et donc qu'il y ait un cadre de fonctionnement qui soit défini.

M. le Maire : Au moins chaque fois qu'il y a un sujet important à l'ordre du jour au conseil municipal, c'est obligatoire de réunir une commission. Pour un sujet sans intérêt, ce n'est peut-être pas la peine de réunir tout le monde, mais quand il y a un sujet important, il faut se réunir. Par ailleurs, les commissions peuvent aussi se réunir pour étudier des projets qui ne sont pas forcément inscrits à l'ordre du jour, mais qui sont importants. Si vous avez connaissance de projets importants, vous pouvez nous demander effectivement qu'une commission se réunisse.

Mme DESBOIS : Pour terminer sur le sujet des commissions, justement on parlait de leur mode de fonctionnement. S'est tenue le 17 septembre dernier une réunion de suivi du projet passage à niveau n° 9 ; il n'y avait que des représentants de la majorité et donc des associatifs. S'agissait-il de la commission de suivi pour lequel nous avons des représentants qui ont été nommés lors du dernier conseil municipal et si c'est le cas, pourquoi est-ce qu'on n'a pas été conviés ? Et si ce n'est pas le cas, est-ce que vous pouvez nous préciser, s'il vous plait ? Merci beaucoup.

M. NEHME : Il y a deux commissions, il y a la commission municipale, elle se réunit avec la SNCF ; et il y en a une autre qui gère une mise en place à la demande de la ville pour rapprocher les points de vue des associations et de la SNCF. Et à celle-là, les élus ne sont pas conviés.

Et pour continuer sur la même lancée, on attend le document de présentation qu'elle devait présenter aux associations pour vous l'envoyer. On ne l'a

toujours pas. Parce qu'il y avait des petites corrections soi-disant à faire par la SNCF. On doit l'avoir forcément en début de semaine prochaine.

Mme DESBOIS : Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous votons par conséquent pour toutes les désignations que l'on vient de parcourir, notamment celles aux commissions.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Donc toutes ces désignations sont faites.

Et maintenant, si vous avez des questions orales, je suis à votre disposition.

QUESTIONS ORALES

M. MAUGER : Je vais revenir sur un sujet qu'on a déjà abordé en commission élargie et qui semblait un petit peu mystérieux : Au mois de juillet, la préfecture s'est manifestée avec un projet sur le site de l'Institut National de la Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, 1 rue Pierre Gilles De Gennes, plus connu sous le nom de « terrain du Cémagref ». Le projet de la Région consiste à réaliser entre 100 et 150 logements sur le modèle de la résidence sociale à destination majoritairement de personnes isolées. Il s'agit notamment de logements pour les jeunes majeurs. Nous avons récemment écrit au nom du groupe Antony Terre Citoyenne au Président du Département, encouragés par certaines associations qui dénonçaient la mise à la rue de beaucoup de jeunes majeurs depuis la rentrée, donc c'est un problème très important à l'échelle de la région et aussi

à l'échelle du département.

Vous nous avez annoncé que vous aviez votre propre projet et que vous alliez recevoir une réponse à la fin du mois, est-ce que nous pourrions en savoir plus sur ce projet ?

M. le Maire : Eh bien d'abord, ce n'était pas en juillet, c'était fin août et moi je n'ai été informé que début septembre par la préfecture que cette décision était prise, donc en principe l'attribution se fera à la fin du mois en cours, c'est-à-dire le 30 septembre ou le 1er octobre normalement. Je n'en sais pas plus, je vois que vous savez pas mal de choses sur ce projet, moi j'ai interrogé le préfet personnellement et il n'était pas aussi au courant que vous, j'ai interrogé la préfète à l'Egalité des chances que j'ai rencontrée hier et elle ne savait pas non plus exactement quel était le projet exact ni les populations notamment concernées par ce projet du préfet de région. Ce n'est pas la région, c'est le préfet de région, c'est l'Etat. C'est l'Etat qui a un projet, que personne à priori à part vous, ne connaît, même pas le préfet des Hauts-de-Seine. C'est un projet de l'Etat, du Préfet de région et je ne sais pas quelle est la population qui est concernée. Ce que je sais, c'est qu'il y a des associations, des associations spécialisées dans l'accompagnement social de populations en difficultés, donc effectivement ça peut être ceux que vous dites, mais ça peut être d'autres, qui ont déposé leurs candidature et qui effectivement nous ont approchés pour voir ce qu'on en pensait ; on leur a dit ce qu'on pensait et donc on espère effectivement pouvoir accueillir sur ce site, une résidence sociale, ils appellent ça une « pension de famille », enfin ce sont les termes

techniques des associations concernées pour des personnes en difficultés mais j'espère qu'on arrivera à trouver une solution qui soit vraiment la meilleure pour le quartier.

M. MAUGER : Alors juste pour préciser les choses, les documents sont en ligne de manière tout à fait publique depuis le 28 juillet 2020.

M. le Maire : Moi je n'étais pas informé du tout et visiblement ... enfin j'ai été informé officiellement par le préfet...

M. MAUGER : Il y a trois documents PDF pour chacune des communes qui sont ...

M. le Maire : Eh bien moi j'ai été informé le 1er septembre. Et effectivement je ne suis pas comme vous, je ne suis pas sur les documents et les sites officiels de tous les ministères en permanence et mes services non plus. Ils n'étaient pas au courant. Donc on espère effectivement avoir un projet intéressant sur le site de l'INRAE.

Mme DESBOIS : Si ce projet se monte, c'est un beau projet. On sait être critique quand il faut mais on sait saluer aussi quand il faut, donc si ce projet se monte, c'est un super projet.

M. le Maire : Oui je pense que c'est un bon projet, effectivement. Enfin j'ai vu que d'autres villes avaient organisé des conférences de presse pour s'opposer à ce projet, nous, nous n'avons pas du tout participé à ce genre de manifestations.

Y a-t-il d'autres questions orales ?

M. MONGARDIEN : Compte tenu de la dématérialisation des documents,

support au déroulement du conseil municipal et des délibérations associées, comme vous vous y êtes engagé verbalement lors de la réunion de travail sur le règlement intérieur du conseil municipal, nous vous demandons, afin de faciliter le travail préparatoire de tous les élus , de nous transmettre au fil de l'eau par voie électronique ces documents de travail dès qu'ils sont prêts et ne pas nécessairement attendre le délai légal de cinq jours francs. Il est bien entendu que ces documents pourront faire l'objet de modifications jusqu'au délai légal si nécessaire.

M. le Maire : Oui, on les enverra lorsqu'ils seront vraiment définitifs. Mais c'est toujours sous réserve malgré tout.

M. MONGARDIEN : D'accord.

M. le Maire : On ne vous envoie pas des projets non aboutis mais des projets qu'on estime définitifs, même si, on ne sait jamais, ils peuvent toujours faire l'objet de modifications ultérieures.

M. MONGARDIEN : D'accord. Merci bien.

Mme ASCHEHOUG : Une petite dernière question à propos des pistes cyclables. Je ne sais pas si vous êtes au courant, il y a des pétitions qui courent en ce moment sur Antony qui demandent leur suppression ; nous, nous souhaitons les voir pérennisées, aménagées pour améliorer la sécurité de tous et que soient renforcés tous les contrôles possibles dans ce sens, et aussi développer en parallèle le réseau de transports collectifs.

Nous aimerions savoir si vous envisagez une concertation large pour que ce réseau passe de l'état de brouillon à l'état de réalisation bénéfique pour tous ?

M. le Maire : C'est sur la rue Mounié ? Sur la rue Mounié non, il n'y aura pas de pérennisation des systèmes actuels sur la rue Mounié. L'avenir de la rue Mounié, nous l'avons indiqué l'an dernier lorsqu'on a lancé la consultation et l'avons répété lors des élections, la rue Mounié fera l'objet d'un travail préparatoire d'étude de circulation et d'étude d'éléments techniques et ensuite d'une consultation et d'une concertation spécifique. Donc ce qu'il y a aujourd'hui sur la rue Mounié ne correspond pas spécialement aux réponses qui ont été apportées à la consultation des Antoniens l'an dernier ; on verra si les Antoniens ont d'autres avis, des avis internes lorsqu'on lancera les nouvelles concertations mais pour la rue Mounié il est clair que ce ne sera pas ça. Par contre, pour les autres rues, là on est libres et Mme Précetti va vous répondre.

Mme PRECETTI : Pour les autres rues, elles vont être intégrées à la réflexion globale du plan vélo qui est à notre programme. Donc encore une fois, ce sont vraiment des pistes qui ont été faites dans l'urgence pour répondre à la crise sanitaire, elles valent ce qu'elles valent, elles ont rendu un certain nombre de services. C'est un sujet qui est certes très très clivant, il y a des gens qui sont très satisfaits, d'autres qui le sont moins. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce type de pétition, je m'adresse aux gens qui écouteront encore, finalement il faut vraiment vérifier quand même ce que l'on signe, parce que franchement quand on lit ce qui est écrit, on se dit que ce sont des informations totalement gratuites, rien n'est vérifié. Cela vaut ce que ça vaut. Ceci dit, ça ne va pas très loin en nombre de signatures. Ce qui est sûr, c'est

que ces aménagements-là, on y re-réfléchira et on y réfléchira dans le cadre global du plan vélo.

M. le Maire : Enfin ce sont des couloirs pour le moment. L'avenir on le verra.

Mme CHABOT : Je voulais juste dire un mot à Mme Précetti pour la remercier dans l'engagement qu'elle a mis pour faire ces pistes provisoires parce qu'il faut du courage pour prendre des mesures impopulaires. J'ai pu voir sur les réseaux sociaux qu'elle avait pu recueillir un certain nombre de remarques entre désagréables et carrément odieuses. Il faut du courage en politique pour prendre des mesures impopulaires, merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres questions ? je vous souhaite une bonne nuit et à la prochaine séance.

(La séance est levée à 0h55.)